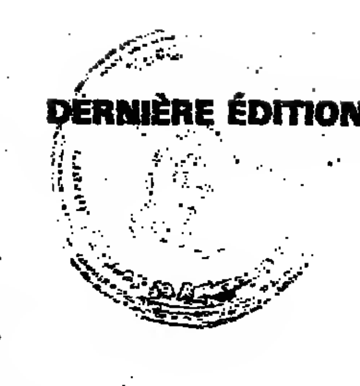


DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE - Nº 12419 - 4 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens — MARDI 1er JANVIER 1985

51024

Un avertissement au roi Hussein et à M. Arafat

Les assassins de Fahd Kawasmeh, membre du comité exécutif de l'OLP, n'ont pas frappé au hasard. Un mois après la réunion du Conseil national palestinien à Amman et l'appel lancé à cette occasion par le roi Hussein en faveur de négociations de paix sur la base de la résolution 242 des Nations unies, le meurtre du dirigeant palestinien constitue sans aucun doute un avertissement adressé à M. Yasser Arafat et au souverain jordanien.

En le nommant le mois dernier membre du comité exécutif de l'OLP, la plus haute instance palestinienne, le chargeant de la Cisjordanie et de Gaza, M. Arafat avait prédestiné Fahd Kawasmeh en quelque sorte à une fonction d'intermédiaire privilégié entre son organisation et les « Palestiniens de l'intérieur ». Avec lui, c'est donc un peu la voix des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza et l'esprit de modération qui ont été assassinés.

Proche de M. Yasser Arafat, Fahd Kawasmeh était en effet l'un des plus ardents défenseurs d'une solution négociée du problème palestinien et d'une coopération étroite entre les Palestiniens de l'intérieur et l'OLP dans la recherche de cette solution. Il était sans aucun doute l'une des personnalités le mieux placées pour représenter la centrale palestinienne et les habitants des territoires occupés dans des pourparlers éventuels avec les Israéliens. Il avait en outre approuvé la visite de M. Arafat au Caire en décembre 1983.

L'assassinat d'Amman semble donc signé, et M. Arafat, revenu précipitamment en Jordanie dimanche à l'aube, n'a pas hésité à mettre en cause, bien qu'avec des précautions de langage, les dirigeants de Damas, en affirmant que les meurtriers du maire destitué d'Hébron étaient « ceux qui avaient tenté d'empêcher au mois de novembre la tenue du Conseil national palestinien à Amman ». Tout semble indiquer que l'organisation Septembre noir — du nom de celle qui avait été créée en 1970 à la suite des affrontements jordano-palestiniens — est cette fois manipulée par Damas. Elle avait déjà revendiqué au début de décembre l'assassinat à Bucarest du conseiller de l'ambassade de Jordanie, et rien ne semble devoir arrêter sa main. Le problème est de savoir jusqu'où iront les adversaires de la politique du roi Hussein et de M. Yasser Arafat.

La disparition tragique de Fahd Kawasmeh montre d'autre part l'étroitesse de vues de la politique pratiquée par Jérusalem à l'égard des dirigeants palestiniens des territoires occupés. Pendant des années, le Likoud a maintenu la mesure d'expulsion contre Fahd Kawasmeh dans le cadre d'une stratégie visant à empêcher l'émergence de véritables dirigeants modérés en Cisjordanie afin de perpétuer le « statu quo. » « Si Fahd Kawasmeh avait été autorisé à rentrer, reconnaît bien tardivement le « Jerusalem Post », il ne serait pas devenu un fonctionnaire de l'OLP et aurait pu servir de médiateur. »

M. Pérès saura-t-il tirer la leçon de l'assassinat d'Amman, en abandonnant la thèse simpliste selon laquelle tous les membres de l'OLP sont des « assassins en puissance » avec lesquels aucun dialogue n'est possible ? Tout récemment encore, le chef du gouvernement israélien a fait un geste en rencontrant à Bethléem le maire modéré de cette ville, M. Elias Freij. Dans l'immédiat, il a l'occasion de faire un nouveau geste symbolique envers les Palestiniens des territoires occupés en autorisant, après les funérailles d'Amman, l'inhumation de Fahd Kawasmeh dans sa ville natale.

(Lire nos informations page 6.)

« Guerre des étoiles » : fermeté à Washington

Les Etats-Unis n'accepteraient pas de limiter les recherches sur la défense antimissile

De notre correspondant

Washington. — L'ensemble des dirigeants américains se seraient maintenant mis d'accord, à en croire des informations publiées dimanche 30 décembre par le *New York Times*, pour refuser d'envisager une limitation des recherches sur les armes spatiales antimissiles au cours des négociations sur le contrôle des armements que MM. Shultz et Gromyko doivent tenter de relancer, les 7 et 8 janvier, prochain, à Genève.

Bien qu'elles n'aient pas été officiellement confirmées et que M. Reagan ne doive définitivement décider que ce lundi des instructions qui seront données à M. Shultz, ces informations ont toutes les chances de se révéler exactes, puisque, le 22 décembre déjà, Mme Thatcher avait indiqué à Washington que le président américain et elle-même jugeaient nécessaire la poursuite de ces recherches par les Etats-Unis.

Le secrétaire à la défense, M. Weinberger, paraît ainsi avoir marqué, à la veille de la rencontre de Genève, un point important contre celles des personnalités de l'administration qui auraient été favorables, comme M. McFarlane, le conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale, à une inclusion du programme de recherche sur la « guerre des étoiles » dans les futures négociations avec l'URSS.

L'avantage pris par le Pentagone ne préjuge pourtant pas la position de fond que les Etats-Unis adopteront sur l'avenir de leur Initiative de défense stratégique (IDS) — le nom officiellement donné à la « guerre des étoiles ». La Maison Blanche a en effet encore à trancher entre deux possibilités consistant, l'une, à essayer d'en préserver à tout prix la réalisation et, l'autre, à en faire une monnaie d'échange permettant d'obtenir de l'URSS un accord satisfaisant sur la limitation du nombre des armes offensives que le développement du programme IDS devrait en principe rendre obsolète.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

Dissension au sein de l'OPEP

Le Nigéria et l'Algérie refusent de ratifier, à Genève, l'accord sur les prix du pétrole

De notre envoyée spéciale

Genève. — C'est sur un résultat bien ambigu que s'est achevée, le samedi 29 décembre, la 72e conférence ordinaire de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, commencée le 19. Ambigu, car il consacre à la fois l'échec de la stratégie à court terme de l'Organisation, amorçant une nouvelle baisse des prix officiels du brut, et jette les bases d'une nouvelle politique à long terme qui pourrait déboucher sur une évolution décisive, voire historique transformant l'OPEP en véritable cartel.

A court terme l'échec est en effet patent : l'objectif principal de l'OPEP depuis l'automne est de défendre le niveau de ses prix, menacés par les baisses successives depuis la mi-octobre de la Norvège, de la Grande-Bretagne, du Nigéria, et des bruts américains, ainsi que par la faiblesse persistante du marché libre, où les opérateurs, anticipant une baisse générale, ont fait chuter les cours de 1 dollar à 3,5 dollars en dessous des tarifs officiels de l'OPEP.

Or les décisions prises par l'Organisation à Genève non seulement ne lui permettent pas de régler dans l'immédiat les problèmes de fond, mais les conditions dans lesquelles elles ont été prises risquent de précipiter une nouvelle crise de confiance.

Le principal problème posé à l'Organisation, à savoir la révision de sa grille des prix, totalement décrochée du marché, n'a pas été suffisamment résolu. Les distorsions de cette grille, qui favorisent les producteurs de brut lourd et pénalisent les fournisseurs de pétrole léger, obligeant ces derniers à multiplier les entorses de tout ordre, étaient à l'origine de la crise, déclenchée à la mi-octobre.

L'accord, qui modifie provisoirement et légèrement la grille des prix mais sans toucher au prix de référence, enlevé à l'arraché samedi soir, non seulement n'a satisfait vraiment personne, mais de plus a aggravé les divisions de l'OPEP.

VÉRONIQUE MAURUS.

(Lire la suite page 19.)

Réforme hospitalière : la dernière étape

Chances et risques de la cogestion

Le *Journal officiel* du 29 décembre 1984 publie le « *décret relatif aux départements hospitaliers* », qui, sous un titre anodin mais en un texte de quarante-six articles comportant de nombreux alinéas, bouleverse deux siècles de traditions et de hiérarchie hospitalière.

Le troisième volet de l'ambitieuse réforme hospitalière mise en œuvre au début du septennat est ainsi — enfin — précisé, après d'innombrables débats sur des « avant-projets » qui virent le jour dès 1981.

Déjà doté d'un « budget global » qui modifie profondément son mode de fonctionnement, l'hôpital voit à présent et la refonte complète des statuts de ses médecins — qui doit entrer en vigueur ce mois-ci — et, surtout, la dislocation des royaumes que formaient ses « services », dont les chefs se déterminaient entre eux et disposaient, à vie, d'un pouvoir absolu.

L'évolution technique, la nécessité impérative de faire profiter plusieurs services d'installations lourdes et coûteuses, la complémentarité de certaines spécialités actuellement trop cloisonnées et l'aspect aberrant du pouvoir absolu conféré à vie aux chefs de service, sans qu'aucune remise en cause se révèle possible, ont inspiré cette réforme, qui n'a d'original, par rapport aux systèmes anglo-saxons, que le système électoral compliqué qui la sous-tend.

C'est cette notion même d'élection que contestaient violemment les médecins hospitaliers, et la révolte fut à son comble lorsque M. Ralite, alors ministre de la santé, envisagea que l'ensemble du personnel hospitalier et des représentants des syndicats figurent dans les collèges électoraux. Tel n'est plus le cas, et le chef du département est élu pour quatre ans, renouvelables une fois, par le collège des praticiens hospitaliers à temps plein, à temps partiel, des médecins attachés, et, lorsqu'il s'agit d'obstétrique, des sages-femmes.

Ce chef de département exerce son autorité sur un ensemble d'« unités fonctionnelles » (les anciens services hospitaliers) dont les chefs sont nommés par lui sur proposition des médecins élus au conseil de département.

Le chef de département exerce en effet son autorité à l'aide d'un conseil composé de membres élus appartenant, cette fois, à toutes les catégories de personnel.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(Lire la suite page 8.)

Le pouvoir et l'audiovisuel

I. — *Vertige libertaire*

par YVES AGNÈS

Le débat ouvert à propos des télévisions « libres » oppose partisans et adversaires d'une libéralisation sauvage des ondes hertziennes. Le pouvoir hésite. De puissants intérêts politiques et financiers s'affrontent.

Cela commençait à prendre tournure. Après des années de sous-développement, le paysage audiovisuel français se modifiait, commençait à s'épanouir. D'abord l'urgence, dès 1981 : les radios privées locales. Plus d'un millier de stations ont apporté un supplément incontestable d'expression, d'animation, favorisé l'initiative et l'esprit d'entreprise. La télématique ensuite : le Minitel, cet instrument préparé lors du septennat précédent, entre dans les mœurs au fur et à mesure que s'opère la diffusion de l'annuaire électronique. Le magnétoscope, malgré les barrières fort discutables dressées par le gouvernement, a pénétré dans plus de deux millions de foyers...

C'est bien la preuve que l'appétit d'images existe, que les Français se sentent peu ou prou frustrés avec leurs trois chaînes publiques. Même si celles-ci proposent une programmation variée, où chaque téléspectateur trouve finalement son compte. Il n'empêche : on envie les Américains, les Belges, les Italiens, qui peuvent capter dix, quinze chaînes sur leurs récepteurs.

Après dix-huit mois de réflexion, le plan gouvernemental était adopté dans ses grandes lignes ; il n'a pas encore, à ce jour, été fondamentalement modifié. Sa caractéristique première : un développement progressif des chaînes. D'une part une quatrième chaîne payante, de droit privé : ce sera Canal Plus, lancée le 4 novembre 1984. D'autre part la confirmation du programme de satellites de télévision directe TDF 1 et TDF 2, en collaboration avec l'Allemagne fédérale.

Quatre canaux doivent y être diffusés (les programmes pouvant être captés par des antennes individuelles ou collectives de taille réduite) : RTL-télévision, le programme francophone TV 5 amélioré (1), une chaîne publique française dont la préparation est confiée à M. Pierre Desgraupes, l'ancien PDG d'Antenne 2, un quatrième canal allemand.

Enfin, le gouvernement adoptait le 3 novembre 1982 un plan de câblage du pays, capable de répondre dans l'avenir à l'appétit d'images et de sons : construits en fibres optiques, les futurs réseaux pourraient accueillir les chaînes étrangères ou françaises diffusées par satellites ou par relais hertziens, des chaînes locales, des stations FM, des programmes interactifs tels que télévidéothèque, services télématiques, etc.

Au total, une vaste ambition et un triple pari. Paris technologique et industriel : maîtriser des techniques de pointe (satellites lourds, fibre optique) et créer de l'activité dans ces secteurs ; pari de programmes : développer en quelques années une industrie de production audiovisuelle et cinématographique de taille mondiale, capable d'éviter le déferlement d'images venues d'outre-Atlantique ; pari publicitaire : en ouvrant progressivement le marché, éviter de déstabiliser brutalement les médias existants (presse écrite, radios périphériques...)

La cohérence de cette politique était renforcée par l'observation qu'on ne pouvait pas faire appel trop vite, et de plusieurs côtés, aux ressources des ménages et par l'idée économique majeure du président de la République et des socialistes : assurer ce développement maîtrisé par une association entre l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé. C'est l'économie mixte, retenue notamment pour Canal Plus ou les futures sociétés d'exploitation des réseaux câblés.

Mais cette belle construction a un grand défaut ; elle est lente à voir le jour, par nature et parce qu'elle nécessite de gros investissements. Le plan câble tarde à se mettre en route. On hésite sur les satellites... Le privé attend. Un certain nombre d'hommes et de groupes profitent de ce flou pour avancer une autre carte : pourquoi pas, comme en Italie, laisser fleurir les télévisions libres ? (2)

L'affaire prend de l'ampleur au mois de décembre parce que, comme le note un haut fonctionnaire, on aborde souvent en France les questions touchant à la communication par la politique, et non par l'économie.

L'Elysée, préoccupé par l'échéance électorale de 1986, commence à loucher avec insistance du côté des médias.

L'esprit de la loi du 29 juillet 1982 — qui institue une séparation nette entre les chaînes publiques et le pouvoir politique — n'est pas encore rentré dans les mœurs.

(Lire la suite page 17.)

(1) Diffusé par le satellite ECS 1. TV5 comprend une sélection des chaînes françaises, belge et suisse francophones.

(2) Lire notamment l'enquête de Danielle Rouard dans *le Monde* des 5 et 6 décembre 1984.

« LE MONDE DE L'ÉCONOMIE »

Les marchés financiers en 1984 : consolidation

Lire, pages 9 à 12, le dossier établi par ANDRÉ DESSOT, SERGE MARTI et FRANÇOIS RENARD

LE « TIMES » A DEUX CENTS ANS

Exigence et tradition

De notre correspondant

Londres. — Samedi 1er janvier 1795. On joue ce soir *le Mariage de Figaro ou la Folle Journée* à Covent Garden ; au Drury Lane, théâtre concurrent, on propose une autre comédie : *le Fils naturel*, suivi du *Rocher de Gibraltar*, représentation scénique d'une récente bataille contre les Espagnols. On annonce par ailleurs l'ouverture d'une nouvelle école pour l'éducation des jeunes « ladies » ; on vante les mérites d'une méthode sans pareille pour l'apprentissage de la sténographie. Afin de compléter leur cargaison, des commandants de navire indiquent leur prochain appareillage pour Lisbonne, pour Gênes ou pour Constantinople. Editeurs et libraires font connaître la liste de leurs dernières livraisons, et parmi elles un nouveau roman de Daniel De Foe, l'auteur déjà célèbre de *Robinson Crusoé*.

Voilà pêle-mêle ce que les Londoniens découvrent à la « une » du premier numéro du *Daily Universal Register*, tiré à près de mille exemplaires et vendu 2,5 pence, sensiblement moins cher que les autres gazettes du moment. Il est précisé, dans la manchette, que cette feuille est imprimée selon le procédé « logographique ».

Dans une longue adresse « au public », John Walter, le fondateur du nouveau quotidien, explique que c'est cette technique qui lui permet entre autres avantages de casser les prix. Fini l'interminable assemblage des textes caractère par caractère. Il est désormais possible de composer directement en plomb des lignes entières. La presse entre soudain dans l'ère moderne. Et John Walter a bien d'autres idées. Ses concurrents sont, selon lui, trop spécialisés. Il souligne, par exemple, qu'il est inutile de publier *in extenso* le compte rendu des débats du Parlement. Pourquoi n'en pas retenir l'essentiel ? Il veut un journal complet où à la fois la vie politique et celle des affaires puissent trouver leur place.

Il résume son ambition : *être témoin de son temps, produire au jour le jour « le recueil de l'époque » — « the register of the times »*. Le titre définitif est ainsi trouvé, même s'il ne s'inscrira en tête que trois ans plus tard. La formule du *Times* est créée. Elle ne va pas tarder à s'imposer dans le monde entier.

Deux siècles plus tard, le 2 janvier 1985 (les journaux ne paraissent pas en Angleterre le Jour de l'An), les lecteurs du *Times* se verront offrir une reproduction de la première édition de l'ancêtre. Cet événement — fort attendu par les collectionneurs — marquera le début d'une série de festivités.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 17.)

AU JOUR LE JOUR

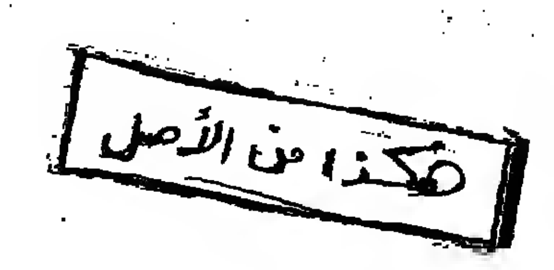
Pari

C'est une étrange coutume que celle des vœux. Elle est aussi incertaine dans ses résultats que douteuse, parfois, dans sa sincérité. Mais que risque-t-on à s'y conformer chaque année ?

Si vous souhaitez du bonheur à un ami et qu'un malheur survient, vous pouvez toujours penser que son sort aurait été pire sans vos vœux. Si, à l'inverse, un ami a négligé à votre égard l'annuelle politesse, vous pourrez mettre au débit de son amitié oublieuse les ennuis qui vous assailleront pendant un an.

Il en va bien des vœux comme du pari pascalien : rien à perdre et tout à gagner, peut-être. Bonne année, donc ?

BRUNO FRAPPAT.



La crise de l'UNESCO

La publication de notre série d'articles sur *« L'UNESCO à la dérive »* (*le Monde* du 30 novembre et du 1er décembre) puis des précisions matérielles que nous avons apportées en réponse à la protestation du directeur général, M. M'Bow, et de son collaborateur, M. Lopes, nous ont valu un abondant courrier. Celui-ci est trop volumineux pour que nous puissions en rendre compte dans cette page, où l'on trouvera toutefois une lettre de l'ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'Organisation, Mme Jean Gerard, une nouvelle protestation de M. Lopes et les réponses qu'elle appelle. Nous publierons ultérieurement la lettre que l'association du personnel favorable à M. M'Bow nous a adressée, elle aussi accompagnée de nos propres informations.

Le courrier reçu à propos de la crise de l'UNESCO contient, comme on peut s'en douter, des jugements très divers sur la nature de cette crise, ses causes apparentes ou réelles, le problème particulier posé par les méthodes du directeur général de l'Organisation, et aussi l'opportunité qu'il y avait, de la part du *Monde*, à publier de telles informations.

C'est sur ce dernier point que les appréciations de nos lecteurs sont les plus tranchées. Si beaucoup se félicitent de voir leur journal contribuer ainsi à éclairer l'opinion, d'autres estiment que de telles révélations font le jeu des adversaires de l'UNESCO, voire de la coopération internationale dans son ensemble, au-delà de la personne de M. M'Bow, et que toute vérité n'est, décidément, pas bonne à dire.

Certains nous signalent une erreur que nous avons commise et que, non sans mansuétude, ni le directeur général ni son proche collaborateur n'ont relevée : contrairement à ce que nous avons écrit, M. M'Bow n'est nullement agrégé de l'Université. Ce qui, au demeurant, n'ôte rien à ses mérites littéraires, comme nos lecteurs ont pu s'en rendre compte dans nos éditions datées du 15 décembre.

Plusieurs de nos correspondants, enfin, en particulier d'anciens hauts fonctionnaires de l'UNESCO et des diplomates étrangers, nous apportent d'abondantes précisions sur la crise de l'Organisation et les responsabilités personnelles qu'ils attribuent en la circonstance au directeur général, parfois documents à l'appui. Qu'ils en soient remerciés, comme tous les autres auteurs de lettres, y compris les plus hostiles au fond et à la forme de notre enquête ; ils admettront que leurs propres révélations doivent être vérifiées par nos soins avant publication éventuelle. — B. B.

Mme Jean Gerard (Etats-Unis) : pour rester fidèles aux idéaux originels

Mme Jean Gerard, déléguée permanente des Etats-Unis auprès de l'UNESCO, vice-*présidente* du *conseil* exécutif, nous a adressé une lettre résumant la position de son pays, et dans laquelle on lit *notamment* :

« Rappelons que si le président des Etats-Unis a estimé nécessaire de cesser notre participation à l'UNESCO, c'est pour deux ordres de raisons : une carence extrême*ment grave* de la *gestion*, confirmée récemment par les conclusions publiques de la Cour des comptes américaine, et surtout le constat de l'hostilité *incessante déployée* au sein de l'UNESCO à l'encontre des valeurs du monde libre, du droit des personnes et des idéaux que nous partageons avec les autres démocraties. C'est parce que nous sommes soucieux, en effet, de voir respecter les grands principes de l'UNESCO que nous avons décidé *de nous retirer d'une organisation* qui, par son discours et son fonctionnement, les bafoue quotidiennement. Les Etats-Unis d'Amérique et les grandes *démocraties* du monde libre se trouveront, paradoxalement, plus fidèles aux idéaux originels de l'UNESCO, si, au lieu de demeurer membres de cette *organisation*, ils mettent en œuvre des programmes internationaux, régionaux et bilatéraux voués à la culture et à la liberté des échanges *entre les peuples, loin des hypothèques graves pesant sur* la neutralité de cette organisation et sur l'humanisme qu'elle était censée promouvoir.

» L'UNESCO, en *raison de distorsions* idéologiques accentuées, a dérivé dangereusement par rapport à sa lettre de mission et à sa charte *initiale*. *L'article premier des statuts* précise en effet que « l'Organisation » se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en » resserrant par l'*éducation*, la » science et la culture la collabora-» tion entre nations afin d'assurer le » respect universel de la justice, de » la loi, *des droits* et des *libertés* » *fondamentales pour tous*, sans » distinction de race, de sexe, de » langue ou de religion, que la » charte des Nations unies reconnaît » à *tous les peuples*. » Or, depuis quelques années, une tendance s'est fait jour, aggravée récemment, à contredire de la façon la plus dirimante les idéaux *exprimés* en cet article premier. *Des exemples concrets et particuliers* foisonnent de ce *détournement* de l'UNESCO des activités constructives que son statut initial lui commandait de fa*voriser* ; *faire* du *sionisme* l'équivalent d'un racisme, assurer au sein de programmes culturels un soutien logistique et matériel à des initiatives de l'*organisation terroriste de* libération de la Palestine (l'OLP) passeraient difficilement pour des actions conformes à un souci de « collaboration entre nations » ou de « *respect* de la *justice* et de la *loi* ».

» Mais, surtout, ces activités, hautement politisées, n'ont rien à voir avec la mission éducative de l'UNESCO. Au-delà de ces exem*ples ponctuels, déjà en eux-mêmes* scandaleux, c'est dans les structures profondes de l'UNESCO *que* s'est constitué un front idéologique de lutte *systématique contre les in*térêts et les valeurs, voire la survie, du monde libre. Ce front se caractérise par trois aspects, dont la finalité, avouée ou tacite, consiste à sa*per les fondements* de la *civilisation* et du droit : l'encouragement opiniâtre à une politique mondiale de désarmement unilatéral du monde *libre* ; la *création d'un « nouvel or*dre mondial de l'information et de la communication » ; la prééminence progressive dans les résolutions de type « juridique » de la notion de « *droit des peuples* », *déterminée* de façon collectiviste, sur celle de « droit de la personne humaine ».

» L'encouragement aux menées *des pacifistes* et *des tenants du dé*sarmement unilatéral du monde libre s'est traduit en 1984-1985 par l'allocation d'un budget de 1 million de dollars à des activités de « *paix* et *désarmement* », et pour 1986-1987 des dispositions exceptionnelles doivent être prises au sein du budget pour lancer une « année *internationale de la paix* » *dont la* campagne est entre les mains des Soviétiques. Il est permis de se demander quel rapport ces questions de *désarmement entretiennent* avec les finalités éducatives et culturelles de l'Organisation. Il n'est en effet écrit nulle part dans l'acte constitutif de l'UNESCO que cette organisation doive se muer en centre de réflexion sur les armements stratégiques. Cette désorientation de l'UNESCO est un premier exemple de perte de cap par rapport aux objectifs originels.

» *Mais il y a plus.* La *croisade* anti-occidentale de l'UNESCO a récemment atteint un paroxysme par les efforts déployés pour faire adopter *un « nouvel ordre mondial* de l'*information* et de la communication », la NOMIC. Ce nouvel ordre consiste à définir le rôle du journa*liste* dans la *société* en *fonction* de critères de responsabilité laissés à la discrétion des Etats, même les plus totalitaires, et en fonction d'objectifs uniquement sociaux et *politiques*. Ces *objectifs sont laissés* aux mains des gouvernements, démocratiques ou non : le journaliste du NOMIC, apparatchik de la « nov*langue* » *orwellienne*, serait ainsi livré aux mains des agences d'Etat suscitées par des gouvernements qui ne sont en rien responsables devant leurs administrés. Il serait particulièrement *inhibé* dans la diffusion de nouvelles déplaisantes pour les autorités (...).

» Mais les structures profondes de l'UNESCO « nouvelle manière » *se sont aussi révélées* à des détournements sémantiques très graves par les implications juridiques qu'ils comportent à l'égard des libertés *fondamentales* et *des droits* de la personne humaine : opposer les « droits des peuples » aux droits de l'homme, c'est en effet ouvrir la porte à un abus de pouvoir commis par des Etats qui ne sont plus l'expression de la volonté de leurs peuples. « Droit à la solidarité », « droit de résister à la colonisation de l'in*formation* », *tous ces droits rhétori*ques dont l'UNESCO s'est faite le champion consistent en fait en un transfert au profit des Etats d'un pouvoir *discrétionnaire de « dire le droit »*, contre lequel les personnes individuelles lésées n'auraient plus de recours, faute de pouvoir faire appel à une quelconque charte des *droits* de l'*homme*. Bien que nous respections tous le droit à l'autodétermination et la souveraineté nationale, il est évident que la distorsion *sémantique* apportée *par* la *nébu*leuse notion de « droits des peuples » n'a pas plus de valeur aujourd'hui que l'arbitraire fondé sur un absolutisme *sans appel* (...).

» Face à ce péril idéologique, il est indispensable que l'UNESCO engage des réformes de fond, qui modifient ses *structures profondes* et la rendent digne de sa charte. Mais il est aussi urgent que l'UNESCO, devenue consciente de ses carences de gestion, s'engage *dans* la voie d'une réforme fondamentale de ses us et coutumes et de ses critères de management : un processus de décision beaucoup trop centralisé, une absence de contrôle *a posteriori* sur la gestion des fonds, une insuffisance d'information quant à l'allocation de fonds à des programmes qui, par ailleurs, se redoublent, une absence de contrôle des performances du personnel en fonction des *budgets qui lui sont alloués*, l'impossibilité d'une évaluation comparative des dépenses d'un exercice budgétaire à l'autre, etc. *Tous ces dysfonctionnements* administratifs apparaissent à l'évidence dans le rapport du General Accounting Office rendu récemment public aux Etats-Unis. Ils sont le fait de l'actuelle direction générale (...).

» Les Etats-Unis tiennent à rappeler *leur* attachement aux idéaux de *liberté* et d'échange culturel entre les peuples qui ont inspiré la fondation de l'UNESCO. C'est dans un souci de les voir respecter et non défigurer et bafouer qu'ils *ont* pris une décision de retrait profondément motivée par le respect qu'ils *portent à leurs alliés du monde* libre et à tous ces peuples du tiers-*monde* pour lesquels la liberté, l'éducation et le *respect* fondamental de la personne individuelle représentent encore une valeur incontournable et la lumière d'une *espérance*. Il s'agit de demeurer dignes de leur confiance. »

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. le Monde

Gérant :
André Laurens,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Laurens, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Directeur de la rédaction :
Thomas Ferenczi.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	685 F	859 F	1 080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 L. ; Liban, 600 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Une nouvelle lettre de M. Henri Lopes ...et les nouvelles précisions du « Monde »

M. Henri Lopes, sous-directeur général (secteur pour le soutien du programme) nous a à nouveau adressé une longue lettre dont nous publions ci-dessous des extraits substantiels, accompagnés de nos précisions en caractères gras.

Après avoir déploré notre « *entêtement* » à propos des émoluments de M. M'Bow, de la surface de son appartement et du nombre de ses jours d'absence du secrétariat général, M. Lopes écrit :

« Voulant me confondre, M. Brigouleix affirme que le document STA/C.84/15 du 5 décembre 1984 prouve que M. M'Bow a bien demandé l'agrandissement de son appartement. Ce texte n'est en fait que le procès verbal d'une réunion d'une des deux associations du personnel et ne fait à aucun moment état d'une requête quelconque de la part du directeur général. »

[Il y a encore plus « entêté » qu'un journaliste : ce sont les faits. Les dimensions de l'appartement que M. M'Bow s'est fait installer aux sixième et septième étages du siège de l'UNESCO sont aisément vérifiables par n'importe quel fonctionnaire du secrétariat général puisqu'il s'agit d'une construction modulaire. Une telle vérification, qui n'a évidemment pas manqué d'être faite, confirme très largement les chiffres que nous avancions, au demeurant sans grand mérite puisqu'ils sont, place Fontenoy, de notoriété publique. Quant aux voyages de M. M'Bow, nous en tenons bien volontiers la liste et la durée détaillée à la disposition de son collaborateur, pour le cas, au demeurant improbable, où ce document ne lui aurait pas été communiqué.

Par ailleurs, la note qu'évoque un peu imprudemment M. Lopes indique bien, comme nous le disions dans *le Monde* du 15 décembre, que M. M'Bow a demandé l'agrandissement de son gigantesque duplex. Dans sa lecture, le sous-directeur général aurait dû aller jusqu'à la page 3, paragraphe « E » des questions diverses. Il aurait vu que la salle du septième étage consacrée aux activités culturelles ou sportives devait bien *« être affectée à d'autres usages »*, sur lesquels la disposition des lieux ne laisse aucun doute. Là aussi, il s'agit d'ailleurs d'un secret de polichinelle place Fontenoy. Il est vrai qu'il est peu probable que l'agrandissement projeté ait lieu, maintenant...]

M. Lopes poursuit :

« Le 30 novembre, M. Brigouleix attribuait la redistribution des quotas au sein du secrétariat à une « manœuvre » de M. M'Bow. Le 15 décembre il reconnaît, du bout des lèvres, qu'il s'agit bien d'une décision de la conférence générale. Mais il se ressaisit aussitôt pour affirmer que nos chiffres seraient « gonflés ». Or les siens ne se rapportent pas à l'Afrique mais à l'ensemble des Etats du groupe V, qui comprend et l'Afrique et les Etats arabes. Ensemble ils pourraient prétendre au plafond maximum des 496 postes, mais les 44 Etats d'Afrique (qui ne forment qu'une sous-région du groupe V) n'ont droit, comme je l'avais indiqué, qu'à un quota de 352 postes au maximum et 88 au minimum. Les données citées laissent par ailleurs croire que ces quotas ont été modifiés sur une assiette de 900 postes. C'est faux : la base de calcul est de 1 100 postes. »

[Contrairement à ce qu'assure notre correspondant, les modifications demandées l'ont bien été sur la base de 900 postes réels à cette date. L'adjonction de 200 autres postes a été demandée dans la foulée ; elle a consisté, notamment, à transformer en postes soumis à répartition géographique certains de ceux qui ne l'étaient pas jusqu'alors, en particulier des postes « linguistiques ». Cette opération, qui fournissait ainsi de nouvelles fonctions à distribuer aux Etats « méritants », a provoqué une démission restée célèbre dans les annales du secrétariat général, en raison des risques de « copinage » et de sous-qualification professionnelle qu'elle présentait.

Que la redistribution des quotas ait effectivement été une décision de la conférence générale n'est en rien contradictoire avec l'idée — que nous n'aurions osé formuler dans ces termes-là, mais puisque c'est M. Lopes lui-même qui le dit... — qu'il s'agissait d'« une manœuvre de M. M'Bow ». Renvoyons sur ce point notre correspondant au rapport de cette conférence générale, pages 290 à 295, et en particulier au point 47,1, qui montre combien ce débat fut houleux et émaillé de suspensions de séances, et que, pour la première fois, y fut employée l'expression de « dictature de la majorité ». Une majorité évidemment acquise au directeur général.]

L'affaire des cinq Soviétiques

A propos de l'affaire des cinq Soviétiques, M. Lopes estime que nous avons recouru « *à un procédé d'une élégance douteuse* » en révélant que leurs démissions avaient été acceptées hors du siège, contrairement à tous les usages diplomatiques. « *Dommage qu'il nous soit interdit de livrer au public les dossiers des membres ou anciens membres du personnel !* », ajoute-t-il.

Dommage, vraiment ?

M. Lopes poursuit : « *Je me contenterai de relever que M. Matkhanov et Makovetski ont quitté l'organisation, le premier en 1955, le second en 1974 !... Avant le mandat de l'actuel directeur général.* »

[Non — et c'est même le moins que l'on puisse dire. M. Makovetski a été engagé au grade P 2 en novembre 1975, et promu au grade P 3 en septembre 1977. M. Matkhanov a été recruté, en novembre 1975, au grade P 5. L'un et l'autre, comme chacun peut le vérifier, ont figuré sur toutes les listes officielles des membres du secrétariat, dont ils ont mystérieusement disparu en juin 1979. Le second avait eu, il est vrai, un vif incident avec la fille d'un très, très haut dirigeant soviétique...]

« Les précisions données dans la mise au point de l'organisation concernaient aussi bien l'ensemble des effectifs de l'UNESCO que les cadres moyens et supérieurs (personnel du cadre organique). Il n'y a rien de « gonflé » dans les statistiques relatives aux fonctionnaires de cette dernière catégorie qui n'incluent pas les agents du cadre des services généraux recrutés sur place ; elles montrent bien que 40 % des fonctionnaires professionnels sont originaires du groupe dit « européen ». Quant aux contrats de durée indéterminée, ils ont été suspendus entre 1979 et 1982 le temps d'une étude en vue d'une réforme sur les conditions d'attribution de ces contrats. Depuis lors, 164 fonctionnaires de plus en ont bénéficié. Nous ne pouvons pas, pour le moment, entrer en compétition avec certaines agences que cite M. Brigouleix, tant il est vrai que les États membres ont demandé au directeur général, par la résolution 27.1, adoptée au cours de la dix-huitième session de la conférence générale en 1974, de veiller à ce que les contrats de durée indéterminée pour les postes professionnels soient limités à 25 %. »

[Le 15 décembre, M. Lopes affirmait que le pourcentage des fonctionnaires du groupe 1 était de 62,8. Encore quelques lettres du sous-directeur général, et nous finirons par être parfaitement d'accord...

A propos des contrats à durée indéterminée, relevons que, même s'ils sont limités à 25 % par une décision acquise sous la direction précédente (et qu'il eût été extrêmement facile à M. M'Bow de faire modifier lors d'une conférence générale ultérieure), l'UNESCO en est aujourd'hui à moins de la moitié. Les 164 fonctionnaires qui en ont bénéficié depuis la suspension *« le temps d'une étude en vue d'une réforme »* occupent en outre des postes qui n'appartiennent pas tous, loin s'en faut, à la catégorie soumise à répartition géographique.]

« En ce qui concerne les « bourses » de 6 000 dollars accordées dans le cadre de ce programme, il s'agit plutôt d'aide à la formation. Les fonds approuvés sont alors mis à la disposition du gouvernement concerné qui les gère selon ses propres procédures. Ces contributions financières sont soumises, néanmoins, au règlement financier de l'organisation selon lequel le bénéficiaire, c'est-à-dire le gouvernement concerné, adresse au terme de l'exécution du projet une déclaration certifiant que les crédits alloués ont effectivement été utilisés aux fins prévues, accompagnée d'un rapport indiquant la manière dont la somme reçue a été utilisée, les reliquats éventuels étant reversés à l'UNESCO (...). Depuis la création de l'UNESCO, les bourses ne sont pas attribuées pour l'obtention des diplômes, mais pour permettre à des étudiants (voire à des chercheurs, des professeurs ou des fonctionnaires déjà titulaires de diplômes) de parfaire une formation. Nous n'exigeons pas d'un boursier qui vient du Zaïre pour consulter des archives au Portugal, ou de Sri-Lanka pour se familiariser avec les techniques de la gestion du droit d'auteur dans plusieurs pays européens, de s'inscrire en faculté. »

[D'une manière générale, il semble en effet qu'on n'exige pas grand-chose des heureux bénéficiaires de ces bourses de 6 000 dollars, et surtout pas de contrôle. Les enquêteurs américains qui ont procédé à l'étude de cas pris au hasard n'ont pu obtenir de précision sur l'emploi réel des sommes (*« Improvements needed in UNESCO's management, personnel, financial and budgeting practices »*, Washington, 30 novembre 1984, pp. 100-101). Certains récipiendaires ont bénéficié de deux, et même de trois versements de 6 000 dollars. M. Lopes souhaite-t-il voir publier la liste des Sénégalais qui se sont partagé les trente-trois bourses affectées à ce pays ?]

Notre correspondant conclut : « *Il est évident que les sources de M. Brigouleix ont leurs bureaux à côté des miennes.* »

[Qui sait ? Mais une telle éventualité nous semble quelque peu contradictoire avec la thèse du complot international, et d'inspiration raciste, inlassablement développée par M. M'Bow pour justifier que, dans tant de journaux de tant de pays, représentant tant de courants de pensée, des révélations aient été publiées sur sa gestion. — B. B.]

Le Monde

étranger

ASIE

Inde

ASSURÉ DE CONTROLER PRÈS DES QUATRE CINQUIÈMES DES SIÈGES AU PARLEMENT

M. Rajiv Gandhi veut former un gouvernement placé sous le signe de l'« efficacité »

La victoire électorale de M. Rajiv Gandhi a été favorablement accueillie dans la plupart des capitales étrangères, et des messages de félicitations ont été adressés au premier ministre indien, notamment par MM. François Mitterrand et Laurent Fabius, par le *président Reagan, le chancelier Kohl et* les chefs des principaux Etats voisins de l'Inde.

A Moscou, la *presse voit dans* les *résultats* des élections une riposte « aux forces de la réaction et de la division ». Pékin exprime, *de son côté, l'espoir d'une nouvelle* amélioration de ses rapports avec New-Delhi.

M. Rajiv Gandhi, qui devait prêter serment *lundi après-midi 31 décembre devant* le président de la République, annoncera dans la soirée la composition de son gouvernement.

De notre correspondant

New-Delhi. – Une assemblée nationale largement renouvelée avec, dans l'hémicycle, une proportion écrasante et sans précédent de députés du Congrès (397 sur 504, dernier résultat connu lundi) ; de nouvelles mœurs politiques en gestation avec, ô innovation ! l'accent mis sur *« la propreté, l'intégrité et l'efficacité »*, chères au nouveau premier ministre ; enfin, un gouvernement tout neuf qui devait être présenté lundi soir 31 décembre au pays. C'est bien, comme l'assurait samedi M. Rajiv Gandhi à ses partisans en liesse, *« une ère totalement nouvelle »* qui semble s'ouvrir en Inde à l'occasion de la nouvelle année.

Le jeune chef du gouvernement, qui devait prêter serment au président de la République lundi après-midi, croit apparemment au symbolisme des dates. Et ce n'est sûrement pas un hasard si le dernier jour de l'année 1984, un siècle exactement après la fondation sous l'occupation coloniale britannique du Parti du Congrès, a été choisi pour présenter au pays les hommes qui conduiront ses destinées. L'Inde a frôlé, en 1984, trop de dangers d'éclatement et subi trop de tragédies meurtrières ; il était important pour ses populations que l'année se terminât sur un espoir. Espoir de paix intérieure, d'abord.

Les hommes choisis par M. Rajiv Gandhi pour figurer dans son nouveau cabinet – trente-cinq ministres dans un premier temps, contre quarante-neuf sortants – représenteront les grandes régions si diverses de l'Inde. L'entrée au Parlement du parti Telegu Desam, dirigé par l'ancien acteur N.T. Ramarao, a montré, si besoin était, que malgré la vague pro-Rajiv qui a submergé le pays, la montée des régionalismes est un phénomène complexe à prendre très au sérieux. Pour la première fois depuis l'indépendance, en raison de l'effondrement total des partis d'opposition à caractère national, c'est le Telegu, une organisation régionaliste entièrement basée dans un seul Etat, l'Andhra Pradesh, qui avec vingt-huit sièges au Parlement contre vingt-deux au parti communiste marxiste (CPIM, indépendant de Moscou) fera figure d'opposition officielle.

Un ministre au moins appartiendra à la communauté des Sikhs, car il est important de rassurer les disciples de la secte sur leur avenir. Le problème du Pendjab menace toujours sourdement l'unité du pays et le premier ministre a promis de prendre très vite une initiative pour détendre l'atmosphère (on pense à la libération des chefs de l'Akali Dal, leur parti traditionnel, emprisonnés depuis plusieurs mois).

Le nouveau gouvernement ne comprendra, selon M. Rajiv Gandhi lui-même, aucun des six anciens ministres qui ont perdu leur mandat de député en Andhra Pradesh. Mais la Constitution le permettant, le premier ministre pourrait faire entrer dans son cabinet quelques jeunes technocrates non élus qui auront été auparavant nommés députés par le président de la République.

L'« efficacité gouvernementale » promise par le nouveau maître de l'Inde à ses administrés est sans doute à ce prix. *« Toutes les promesses de la campagne, tous les engagements de notre programme, seront tenus »*, a dit M. Gandhi. On s'attaquera à la pauvreté endémique, aux problèmes d'éducation, de castes et de planification des naissances. Les idées d'Indira Gandhi en matière d'industrialisation, de sciences et de technologies continueront d'être appliquées. Compte-tenu des penchants *« ultra-modernistes »* de l'héritier, le rythme jusqu'ici très lent avec lequel l'Inde s'achemine vers le vingtième siècle devrait s'accélérer. Les milieux industriels et financiers qui le soutiennent dans leur ensemble y croient en tout cas beaucoup et espèrent une ouverture plus grande des frontières aux technologies occidentales. Déjà Américains, *Européens* et *Japonais* se pressent à Delhi pour être sûrs de ne pas manquer les appels d'offres.

Unité et relations avec les voisins

En matière de politique étrangère, en revanche, personne ne s'attend à de *grands* bouleversements. Le premier ministre a déjà dit qu'il faisait siennes les options de son prédécesseur : non-alignement, paix aux frontières, désarmement nucléaire. Le 26 janvier prochain, M. Gandhi fera d'ailleurs officiellement son entrée dans l'arène internationale en présidant, à New-Delhi, une conférence sur le désarmement nucléaire qui avait été convoquée par sa mère et à laquelle participeront, notamment, la Suède, la Grèce, le Mexique, l'Argentine et la Tanzanie. Nul doute que Washington et Moscou suivront avec attention les déclarations que le nouveau chef du gouvernement fera à cette occasion.

Certains observateurs lui prêtent toujours l'idée de s'écarter peu à peu de l'Union soviétique pour se rapprocher, à terme, des Etats-Unis. Assertion fondée beaucoup plus sur des impressions relatives à la personnalité du jeune homme que sur des signes concrets. M. Gandhi, en tout état de cause, n'est pas seul au pouvoir, et ceux pour qui – géostratégie oblige – l'Inde n'a pas d'autre choix que la poursuite de sa politique actuelle sont encore les plus nombreux dans l'administration. De toute façon, l'armement du Pakistan par les Etats-Unis ne laisse pas d'inquiéter New-Delhi, et M. Gandhi, en deux mois de pouvoir, l'a répété plusieurs dizaines de fois.

« L'unité et l'intégrité de l'Inde », thème central de la campagne, passe d'abord par une amélioration des relations avec les pays voisins. Le premier ministre a dit qu'il s'emploierait, à cet égard, à détendre l'atmosphère. Les messages de *félicitations particulièrement* chaleureux envoyés d'Islamabad, de Dakka et de Colombo au nouvel élu, *malgré* leur caractère formel, peuvent être considérés comme des signes encourageants. Le général Zia Ul Haq s'est dit prêt à travailler avec lui *« pour développer des relations de confiance »* entre les deux pays, de manière à *« renforcer la paix* et *la stabilité dans la région »*. Et le président de Sri-Lanka, M. Jayewardene, a profité de l'occasion pour rappeler que son pays, malgré les troubles ethniques sanglants qu'il affronte en ce moment, partageait les *« valeurs démocratiques de l'Inde »*.

PATRICE CLAUDE.

Un bulletin de santé économique plutôt favorable

Des greniers pleins à ras bord, une industrie qui avance de 5 % par an, une dette extérieure pas trop lourde... Tel est l'héritage économique que recueille Rajiv Gandhi. Trop longtemps négligée par les Occidentaux, handicapée par ses mendiants, ses yogis et ses vaches sacrées, l'Inde commence à attirer Américains, Japonais et Européens en mal de débouchés. Et pourtant, en dépit d'une indéniable consolidation économique, il serait dangereux de passer de l'excès de pessimisme à un optimisme sans réserve.

Six semaines avant la mort de sa mère, Rajiv Gandhi rencontrait la presse internationale à Genève. En vingt minutes, il brossait le tableau de la situation économique de son pays. Ton calme et mesuré, pas un mot de trop, aucune hyperbole, il évoque l'acquis sans cacher les difficultés qui demeurent. Dans la conversation que nous avons par la suite, il souligne que l'économie peut progresser plus vite grâce à la libéralisation accrue du système, à l'allégement des contrôles bureaucratiques, à de meilleurs ajustements entre secteurs public et privé, à une coopération plus large et plus souple avec l'étranger.

Rajiv Gandhi rejoint les courants amorcés depuis plusieurs années, qu'il va probablement accentuer. Il a l'avantage d'aborder les dossiers avec un esprit neuf, typique d'une partie de sa *génération. C'en* est *fini* des élans dogmatiques ou populistes. La valeur économique et sociale de l'*efficacité* mord sur les « grands principes » dont l'application est restée en deçà des espoirs provoqués par les plans quinquennaux sous Nehru.

Premier point noir qui conditionne tout : malgré des progrès, la baisse de la natalité demeure trop lente. Il faudra redoubler d'efforts pour éviter de passer la barre du milliard d'habitants en l'an 2000 (725 millions en 1984). Chômage et sous-emploi ne reculent guère dans les régions où la cadence du développement reste faible.

L'étonnant Pendjab

Sur le plan économique, il vaudrait mieux parler « des » Indes agricoles et industrielles, tant les différences existant au départ se sont creusées. Le gros des céréales provient du Nord-Ouest, dont l'étonnant Pendjab, super-champion agricole, et des deltas du Sud-Est.

D'autres régions connaissent une cadence de développement trop lente par rapport à la population ou voient leur production osciller au gré des bonnes et mauvaises années. Ainsi la production record de 1983-1984 a-t-elle profité d'une excellente mousson. Les récoltes de 1984-1985 s'annoncent également très bonnes grâce au ciel et aux efforts des hommes. A l'heure actuelle, les stocks du gouvernement dépassent 20 millions de tonnes de grains. L'Inde a repris des exportations modestes de céréales.

Une ou deux mauvaises moussons ne seraient donc pas catastrophiques, compte tenu des réserves et des régions avancées qui, bien irriguées, sont peu vulnérables à la sécheresse. Il en résulterait néanmoins des effets négatifs indirects sur divers secteurs de l'économie.

Problème-clé : le Pendjab et les autres zones avancées ne pourront éternellement être les nourrices de l'Inde. A long terme, l'avenir alimentaire se jouera dans de belles plaines encore très mal exploitées, sur le cours moyen et inférieur du Gange, en Assam, en Orissa. Ces régions constituent de lourds réservoirs d'extrême pauvreté ; sans être bloqué, leur développement manque de souffle. Moyennant une bonne irrigation, de nouvelles semences, des engrais chimiques, des pesticides, ces régions pourraient doubler puis tripler leur production, progrès qui ne manquerait pas d'améliorer le sort des petits paysans.

Aisés sur le papier, ces projets le sont moins lorsqu'on les confronte aux facteurs socio-politiques locaux. Rajiv Gandhi et son équipe parviendront-ils à assainir ces Etats si mal dirigés que sont le Bihar, l'Orissa, l'Assam et, dans une certaine mesure, l'énorme Uttar Pradesh ?

Contrastes dans l'industrie

Les contrastes sont également marqués dans l'industrie. Commençons par le secteur public avec ses *« éléphants blancs »*, lourds, coûtant cher, fonctionnant à perte ou victimes de défaillances troublantes. Comme l'aciérie de Rourkela : en 1972, le toit des laminoirs ultra-modernes s'était effondré sous le poids des poussières métalliques qui n'avaient jamais été balayées !

D'autres entreprises publiques s'en tirent beaucoup *mieux* : ainsi la Compagnie nationale du pétrole ou l'Hindustan Machine-Tools (machines-outils). Sous une direction énergique, les charbonnages améliorent eux aussi leur production.

Tout ne va pas pour le mieux non plus dans le secteur privé : usines textiles vieillottes, raffineries de sucre mal gérées, *figurent* dans la liste des canards boiteux que l'Etat soutient à bout de bras, ou, pire, nationalise en prenant leurs pertes à sa charge.

Les vieux empires des Tata et des Birla, ainsi que d'autres groupes, conservent *leur vigueur à côté de* nouveaux venus aux dents longues. Des cent premières entreprises privées, les deux tiers n'existaient pas il y a vingt-cinq ans, comme le groupe Ambani, qui fait grimper son chiffre d'affaires de 130 millions de roupies en 1972 à 3 milliards en 1981 (10 roupies = 1 dollar), ou le groupe Escorts (tracteurs, motocyclettes) qui multiplie ses ventes par six dans le même intervalle de temps.

Les petites entreprises offrent toute la gamme, entre celles qui capotent en quelques années et d'autres qui avancent bon train. L'ensemble du petit secteur assure près de la moitié de la production industrielle et plus du tiers des exportations de biens manufacturés.

L'Inde a compris tardivement les avantages d'exportations dynamiques. Ses entreprises, publiques ou privées, multinationales en herbe, se manifestent de plus en plus au Proche-Orient, en Afrique, en Asie du Sud-Est, et même dans les pays industrialisés : livraison d'usines, d'équipements électriques, de machines, de camions, service d'ingénieurs-conseils, chaînes d'hôtels...

Parallèlement, le gouvernement assouplit sa position face aux multinationales étrangères. Leurs investissements sont recherchés, surtout dans la haute technologie et le secteur des exportations.

Malgré des progrès, les freins qui entravent le développement de l'économie (règlements, permis, licences) restent trop nombreux. *Il* importe de déranger beaucoup d'intérêts établis. On pense à ceux qui *profitent de la corruption, corollaire* de la paperasse, et aux industriels qui se prélassent à l'abri des *barrières douanières*.

Beaucoup d'usines ont un besoin urgent de renouveler leur équipement. La *productivité* des entreprises doit s'élever, en même temps que, selon les cas, la qualité des produits. Les contraintes de gestion deviennent exigeantes, sans parler des mesures de sécurité, comme on vient de le voir à Bhopal.

Crucial entre tous est le rôle de l'électricité. Malgré des progrès considérables, l'offre ne suit pas la demande, ce qui conduit bien des usines à tourner en dessous de leur capacité. Un peu moins étroit, le goulet des transports exige lui aussi de gros investissements.

En résumé, les impératifs d'aujourd'hui sont devenus d'une singulière complexité. Il faut à la fois mieux faire fonctionner l'appareil économique existant et encourager l'expansion. Moyennant esprit d'innovation et sang nouveau, l'Inde de Rajiv Gandhi a des chances non pas d'atteindre des cadences de développement à la coréenne, mais d'accélérer *sa marche en avant*.

GILBERT ETIENNE.

Pakistan

VIOLENCES A KARACHI : SIX MORTS

Karachi *(AFP)*. – Six personnes ont été tuées lors d'affrontements à Karachi entre forces de l'ordre et membres de la communauté biharaise (originaires de l'ancien Pakistan oriental, actuel Bangladesh), indiquent des sources officieuses.

La situation demeurait tendue le dimanche 30 décembre, à Orangi, le bidonville où habitent la plupart des Biharais, au troisième jour consécutif de manifestations contre le régime militaire du président Zia Ul-Haq.

Un communiqué officiel, publié samedi soir, ne faisait état que de deux morts, dont un policier. Les premiers incidents avaient éclaté, vendredi, en protestation contre une déclaration du général Zia Ul-Haq *qualifiant* les *Biharais* de *« mendiants »*.

Deux des principaux responsables de la communauté biharaise à Karachi, MM. Hasib Hashmi et Umer Alam, ont déclaré à l'AFP que les manifestations contre le pouvoir se poursuivraient si le gouvernement n'annonçait pas sous trois jours un programme en vue du rapatriement de quelque deux cent cinquante mille Biharais restés au Bangladesh.

Chine

FAUTE DE CRÉDITS

Le centre culturel français de Pékin va cesser la plupart de ses activités

De notre correspondant

Pékin. – A partir du 1er janvier 1985, le seul centre culturel *étranger ouvert dans la* capitale chinoise ferme ses portes. Pour une misérable question de crédits supprimés dans le cadre des restrictions budgétaires, le centre culturel français va cesser ses activités, et cela à un moment où les Américains s'apprêtent à en ouvrir un *plus* important, et où, après deux mois et demi, l'enseignement du *français à la télévision* a *pris un* développement encourageant.

La bibliothèque et la salle de cinéma vont continuer tant bien que *mal*, *avec des miettes* et des bonnes volontés, à fonctionner. Mais les manifestations traditionnelles du centre (expositions, conférences, spectacles, promotion culturelle...) ont vécu. Certes, les Chinois devaient bénéficier d'une invitation pour participer à *ces activités*. Mais ils sont de plus en plus nombreux à être demandeurs de *culture française*. Et *si la* centre n'avait aucune existence légale, le fait qu'il ait été toléré *pendant plus de dix ans montre* que le gouvernement chinois ne lui était pas hostile.

A un moment où la Chine s'ouvre vers le monde extérieur et *encourage* l'*enseignement* des langues étrangères, une telle décision ne peut que nuire au développement du français, de la francophonie. D'autant qu'elle contredit la décision de dépenser des millions de francs pour l'enseignement du français *à la télévision*, *suivi par plus* d'un million de Chinois.

Cette mesure est d'autant plus difficile à comprendre *qu'elle survient* au *moment* où les milieux économiques français connaissent un renouveau d'intérêt pour la Chine. Certains hommes d'affaires auraient même *proposé de financer eux*-mêmes le centre culturel. En fait, il s'agit de savoir si la France a *une politique asiatique* et chinoise cohérente. Au moment où l'on ferme le centre *culturel de Pékin, on a accepté* que l'Institut d'enseignement du français à Hanoï, construit avec *des crédits français, serve en* partie au département de russe, en violation des accords signés par les Vietnamiens.

PATRICE DE BEER.

Cambodge

A LA FRONTIÈRE THAILANDAISE

Les combats contre les Vietnamiens ont fait de nombreuses victimes parmi les nationalistes khmers

Correspondance

Bangkok. – Tant l'armée vietnamienne que les nationalistes du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) ont jeté de nouveaux renforts dans la bataille qui les oppose pour le contrôle du camp de Rythisen (Nong-Samet), à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande (*le Monde* daté 30-31 décembre).

Attaqué par les troupes vietnamiennes le 25 décembre, après un intense bombardement d'artillerie, le camp, où vivaient plus de 60 000 civils, avait été enlevé assez facilement, ses défenseurs n'opposant qu'une faible résistance. Les nationalistes ont même abandonné, ce jour-là, d'importantes quantités de matériel à leurs adversaires. Mais le camp, brûlé et miné, est depuis trois jours le théâtre de violents combats. Selon certaines sources militaires occidentales, le FNLPK aurait déjà eu plus de cent morts, tandis que les blessés, plus d'une centaine également à la date du 30 décembre, étaient pris en charge par le Comité international de la Croix-Rouge et transférés à l'hôpital de Khao-I-Dang.

Si l'attaque du camp de Nong-Chan, en novembre, avait tourné au désavantage des soldats de Hanoï, il n'en va pas de même à Rythisen qui, il est vrai, n'était pas considéré comme un objectif militaire de même importance.

La situation médicale devient, selon le CICR, des plus alarmantes. Les équipes chirurgicales de Khao-I-Dang sont débordées. La plupart des blessés, atteints par des éclats d'obus ou les jambes arrachées par les mines antipersonnels, requièrent de longues interventions. Le CICR cherche des *renforts* auprès de la Croix-Rouge de Thaïlande et pourrait même faire venir des chirurgiens supplémentaires de Genève.

La situation est en effet d'autant plus préoccupante que le camp militaire d'Ampil et le camp civil de Don-Rug (où vivent plus de 20 000 personnes) pourraient être attaqués à leur tour dans les prochains jours. Depuis la mi-novembre, les combats frontaliers entre forces vietnamiennes et troupes du FNLPK ont entraîné la fuite en Thaïlande de plus de cent mille civils khmers.

Si les victimes militaires sont nombreuses (au moins 250) les blessés civils sont beaucoup plus rares. A la différence de ce qui s'était passé en 1983, l'armée vietnamienne semble prendre le soin de laisser aux civils le temps d'évacuer les camps avant que ne commencent les bombardements d'artillerie. Les premières salves étant destinées aux lignes avancées de la défense nationaliste.

JACQUES BEKAERT.

Nouvelles manifestations en faveur des condamnés à mort au Vietnam

Plusieurs manifestations ont eu lieu le samedi 29 décembre en faveur des personnalités – dont au moins un ressortissant français – récemment condamnées à mort au Vietnam. Outre un rassemblement à Paris, environ deux cents réfugiés vietnamiens venus de huit pays européens différents ont défilé dans les rues de Strasbourg, protestant contre ce qu'ils considèrent comme *« une parodie de justice »* et *« une violation flagrante de la convention judiciaire de décembre 1981 signée entre la France et les communistes vietnamiens »*. Cette convention, rappellent-ils, devait octroyer à tout ressortissant français comparaissant devant la justice vietnamienne le droit d'être assisté et défendu. Les manifestants ont été reçus par M. Pierre Pflimlin, président du Parlement européen, à qui ils ont demandé d'intervenir le plus tôt possible auprès de Hanoï *« avant que l'irréparable ne soit commis »*. Des requêtes identiques ont été adressées le même jour au pape Jean-Paul II et au président Mitterrand.

A Hanoï, *cependant*, les autorités vietnamiennes n'ont jusqu'à présent donné aucun signe qu'une mesure de clémence *pouvait être* envisagée en faveur des condamnés. L'agence vietnamienne d'information s'est, en revanche, élevée contre le fait que M. Lê Quoc Tuy, un responsable du mouvement anticommuniste, dont plusieurs membres ont été condamnés à Ho-Chi-Min-Ville, soit *« autorisé à vivre et à exercer ses activités publiquement sur le sol français »* (*le Monde* du 29 décembre).

هكذا من الأصل

EUROPE

Italie

Le village de Marzabotto refuse la libération anticipée d'un criminel de guerre nazi

De notre correspondant

Rome. — Les habitants de Marzabotto se refusent à oublier afin que l'histoire ne se répète pas : dans ce petit village enneigé des Apennins, situé à la hauteur de Bologne, les deux cents parents des mille huit cent trente victimes assassinées au cours de l'automne 1944 par un commando SS ont refusé d'accorder leur pardon au major Walter Reder, qui ordonna le massacre et purge sa peine de prison en Italie.

Un référendum inhabituel que celui auquel étaient conviés, en ce dernier dimanche de l'année, ces hommes et ces femmes qui sont un peu la mémoire d'un village décimé par la folie nazie et à qui étaient venues se joindre les voix de ceux qui, par lettres, télégrammes ou coups de téléphone, avaient tenu à se faire entendre. Il avait été décidé par le conseil municipal, à la suite d'une lettre envoyée par Walter Reder au maire de Marzabotto demandant le pardon de la population et sa libération anticipée. L'ancien commandant nazi devrait toutefois être libéré dans quelques mois, un tribunal militaire ayant réduit sa condamnation, en 1980, et autorisé sa libération le *15 juillet 1985*.

La population de Marzabotto n'a pas changé d'opinion ; déjà, en 1967, elle avait refusé son pardon à Walter Reder.

Cette consultation a relancé un débat en Italie, opposant les communistes, *qui prônaient la rigueur* (même si un ancien parlementaire du PCI, M. Trombadori, ancien *commandant des partisans*, avait écrit au maire pour demander la libération de Reder), aux catholiques, et *notamment* à l'archevêque de Bologne, qui prônaient le pardon. Une seule personne s'est prononcée à Marzabotto pour la clémence.

Bien des polémiques, des heurts, une agitation inutile et le rappel de souvenirs pénibles auraient pu être épargnés aux habitants de Marzabotto. En effet, samedi soir, à quelque douze heures du référendum, la présidence du conseil a publié un communiqué précisant que le gouvernement *« n'entendait pas accorder aux familles des victimes le droit de décider de la situation du prisonnier de guerre Walter Reder »* et qu'il reviendrait au président du conseil de prendre sa décision en temps opportun. *« Il est offensant de faire savoir au dernier moment que le vote était inutile »*, comme *la Stampa*, qui estime qu'un peu plus de célérité dans la prise de position de la présidence du conseil aurait évité un supplément de douleur à la population de Marzabotto.

PHILIPPE PONS.

Autriche

Sous la pression des écologistes

LE CHANCELIER SINOWATZ DÉCIDE DE REPORTER LES TRAVAUX DU BARRAGE DE HAINBURG

Vienne *(Reuter)*. — Le chancelier Fred Sinowatz, sous la pression des mouvements écologistes, a décidé, le samedi 29 décembre, de reporter les travaux de déboisage préalables à la construction du barrage de Hainburg jusqu'à ce que *l'émotion soit retombée*. Il a déclaré que les travaux ne reprendraient pas le 4 janvier comme prévu initialement et que le gouvernement chercherait des solutions de remplacement.

Le projet de construction prévoyait le déboisage, avant la fin janvier, de la forêt d'Auwald, l'une des dernières forêts naturelles d'Europe. Il avait déclenché la colère des mouvements écologistes et des manifestations dans l'ensemble du pays. La semaine dernière, des heurts entre la police et les quelque deux mille manifestants écologistes campant dans la forêt avaient fait plusieurs blessés, et le gouvernement avait décidé de suspendre pendant deux semaines les travaux de déboisage.

Le chancelier Sinowatz a souligné, à plusieurs reprises que la construction sur le Danube du barrage de Hainburg est vitale pour l'économie autrichienne.

RFA

La police soupçonne la Fraction armée rouge d'être à l'origine d'une série d'attentats

Explosion d'une bombe dans une annexe de l'ambassade de France à Bonn

Bonn *(AFP)*. — Une bombe a explosé dans la nuit du dimanche 30 au 31 janvier dans un bâtiment annexe de l'ambassade de France à Bonn, causant d'importants dégâts matériels. *Il n'y a pas eu de victime.* Ce bâtiment abrite la mission technique française qui s'occupe notamment de l'achat d'armes et de matériel militaire en République fédérale. L'attentat n'a pas été revendiqué.

Deux attentats à l'explosif ont, d'autre part, détruit, dimanche matin, à Düsseldorf et Mannheim, deux installations de l'armée américaine en RFA, sans faire de victime. A Mannheim, une charge explosive a gravement endommagé une station *radio* de l'armée *américaine*. Les dégâts sont estimés à 300 000 marks (environ 900 000 F). A Düsseldorf, ce sont des bureaux de l'armée américaine situés dans une caserne de l'armée du Rhin britannique qui ont été visés. La charge explosive a provoqué un incendie qui a causé environ 50 000 DM *de dégâts* (environ 150 000 F).

Les deux attentats n'ont pas été revendiqués. Mais, selon la police, des membres ou sympathisants de la Fraction armée rouge (RAF), responsable de nombreuses actions en RFA dans les années 70, pourraient en être les auteurs.

Mercredi, un incendie criminel avait détruit une chapelle dans une caserne américaine à Werheim, dans le centre de la RFA. Mardi, une bombe avait explosé devant le centre de traitement informatique de Reutlingen, dans le sud du pays, causant 500 000 DM *de dégâts*.

Enfin, le samedi 29 décembre, une charge explosive a été désamorcée par des artificiers de la police sur la base aérienne américaine de Wiesbaden (centre de la RFA). La RAF a revendiqué cette action ainsi que l'attentat de Reutlingen.

La RAF a également revendiqué une tentative d'attentat, le 18 décembre, contre un centre d'instruction de l'OTAN à Oberammergau (Bavière). Une voiture contenant une trentaine de kilos d'explosifs et un *détonateur avait été découverte* à 10 mètres du centre.

Vingt-neuf détenus, membres ou proches de la RAF, observent depuis quatre semaines une grève de la faim. Ils réclament la fin de l'interdiction des contacts avec l'extérieur et demandent à être regroupés dans un même lieu de détention.

Selon le procureur général, M. Kurt Rebmann, il reste une quinzaine de terroristes en activité. Ils sont largement pourvus d'armes et d'argent. On leur a attribué récemment plusieurs *hold-up* dans des banques et chez des armuriers, mais aussi une collaboration au sabotage des *oléoducs* de l'OTAN en *Belgique*.

Grande-Bretagne

DEUX SYNDICALISTES MODÉRÉS SONT NOMMÉS PAIRS A VIE

(De notre correspondant.)

Londres. — Deux personnalités marquantes du mouvement syndical et travailliste deviennent pairs à vie et siégeront à la Chambre des Lords, MM. Lionel (dit « Len ») Murray, ancien secrétaire général du Trade Union Congress (TUC), et Francis Chapple, ancien dirigeant du Syndicat des électriciens. Leurs noms figurent parmi la longue liste des distinctions accordées par la reine et traditionnellement publiée avant le Nouvel An.

M. Murray a quitté ses fonctions en septembre dernier, lors du congrès du TUC, après avoir dirigé la confédération nationale des syndicats depuis 1973. Sa décision a été dictée d'abord par des raisons de santé — il vient de subir une opération à cœur ouvert —, mais aussi par sa déception devant les divisions du mouvement syndical et l'échec de sa tentative de restaurer l'autorité du TUC. M. Murray avait, en 1983, après la sévère défaite de l'opposition travailliste aux élections, prôné un « nouveau réalisme », une sorte de repli tactique face à un gouvernement fermement déterminé à réduire le « pouvoir syndical ». Mais l'action de M. Murray a été paralysée par les attaques renouvelées du gouvernement et par l'attitude de l'Union nationale des mineurs et de son président, M. Arthur Scargill. M. Murray, tout en continuant à dénoncer très fortement la politique de Mme Thatcher, ne pouvait dissimuler qu'il désapprouvait le « jusqu'au-boutisme » de M. Scargill.

Dans ces conditions, on comprend mieux la décision du premier ministre qui a la charge de proposer à la reine les principales distinctions. Même si les hommages rendus aux personnalités de l'opposition font depuis longtemps partie de la tradition politique britannique, on ne peut s'empêcher de penser que Mme Thatcher a voulu récompenser la *modération*, voire accentuer les divisions au sein du mouvement syndical.

M. Francis Chapple est élevé, lui aussi, à la pairie ; ancien communiste, il a été ces dernières années l'un des plus virulents dénonciateurs de l'aile gauche du TUC et du Parti travailliste. Récemment, il a publié une autobiographie dans laquelle il se livre à des critiques particulièrement désobligeantes à l'égard de nombreux dirigeants syndicaux et, parmi eux, M. Scargill. La personnalité de M. Chapple est tellement controversée qu'on ne sait pas dans quel groupe il siégera à la Chambre des Lords, car le Parti travailliste a déjà fait savoir qu'il ne voulait plus le compter dans ses rangs.

FRANCIS CORNU.

DIPLOMATIE

Guerre des étoiles : fermeté à Washington

(Suite de la première page.)

La question-clé est à cet égard de savoir si Washington se résoudra ou non à accepter un moratoire sur les essais des futures armes spatiales antimissiles. Unanimes sur un point au moins, les dirigeants américains refusent l'idée de faire ce pas avant que les éventuelles négociations avec l'Union soviétique ne soient réellement engagées. Mais le *département* d'Etat ne serait, en revanche, pas hostile à discuter de cette éventualité au *cours de ces négociations*. Le Pentagone, lui, s'y oppose en faisant valoir qu'un tel moratoire, une fois accepté par les Etats-Unis, deviendrait politiquement irréversible.

Très attaché à la réalisation de l'IDS, M. Reagan n'a pas encore arrêté — ou en tout cas fait connaître — ses vues sur ce point, sauf en laissant dire il y a quelques jours par Mme Thatcher qu'il estimait, comme elle, *que la mise en place* d'armes spatiales antimissiles devrait être l'objet de pourparlers préalables avec *l'URSS*. Apaisante pour les alliés européens de Washington qui sont hostiles à la militarisation de l'espace, cette déclaration n'engage en fait à rien le président américain, puisque en tout état de cause, les recherches sur l'IDS ne sont pas susceptibles d'application pratique avant plusieurs années. Il n'en est pas moins vrai que, l'œil fixé sur les prochaines échéances *électorales*, les élus républicains plaident vigoureusement en faveur d'un accord avec l'URSS. M. Reagan lui-même aimerait sans doute terminer son mandat sur une relance du processus de contrôle des armements dans lequel les opinions publiques voient une garantie de paix. es hauts fonctionnaires cités dimanche par le *New York Times* ont à ce propos réaffirmé que les Etats-Unis étaient toujours prêts, comme le président l'avait déclaré en *septembre* dernier devant l'ONU, à discuter au cours des futures négociations avec l'URSS d'un moratoire sur les essais d'armes antisatellites. Cela n'implique pas que le principe d'un moratoire *sur* les armes antimissiles sera un jour accepté, mais cette concession américaine avait, en son temps, constitué un demi-échec pour le Pentagone, qui continue à la déplorer.

BERNARD GUETTA.

« LA MENACE », d'Andrew Cockburn

Une armée de faux-semblants ?

*Il faut avoir la foi communiste chevillée au corps pour croire que le système soviétique fonctionne bien. On a plutôt l'impression que chacun répartit sagement son énergie entre ses obligations professionnelles minimales et la satisfaction d'ambitions personnelles que l'éventail des possibilités offertes rend, au demeurant, plutôt modestes : posséder une voiture est un rêve universel qu'il n'est pas précisément donné à beaucoup de pouvoir réaliser.

Comment cette société peu motivée et très pagailleuse s'y est-elle prise pour engendrer l'énorme machine militaire qui empêche les Occidentaux de dormir ? A cette question, on répond le plus souvent que la défense est un secteur hautement privilégié, à tous les points de vue, et qu'elle échappe, de ce fait, à la règle générale. Reste que, contrairement à ce que les Américains ont un peu tendance à croire, une armée ne se fait pas seulement avec des armes, si perfectionnées soient-elles, et qu'il faut toujours des hommes pour les servir. Il est vrai que les Russes, lorsqu'il s'agit de défendre le sol natal, ont montré plus d'une fois de quel héroïsme ils étaient capables. Dans le genre envahisseurs, en revanche, ils se montrent nettement moins pugnaces : voir la Finlande en 1939-1940 ou l'Afghanistan aujourd'hui.

C'est donc une fameuse idée qu'a eue le journaliste écossais Andrew Cockburn, pour qui les problèmes militaires n'ont apparemment pas de secret, d'essayer d'aller voir d'un peu près le revers de la glorieuse médaille que présente au monde l'armée soviétique. Nous serions bien en peine de dire, à propos de chaque cas cité, si l'auteur a tort ou raison, mais le fait est que chaque fois qu'on a le moyen de les vérifier, ses propos semblent parfaitement fondés. Quel dommage que les références des passionnantes citations, tant soviétiques qu'américaines, dont fourmille cette *Menace*, ne soient jamais données.

On n'en finirait pas de reproduire les anecdotes croustillantes qui étayent les affirmations de Cockburn. N'en retenons qu'une, qui illustre bien ce qui se passe dans la tête des dirigeants américains. Au début des années 1970, les Russes avaient mis au point un nouveau char, le T72. Le Pentagone, ayant absolument besoin de connaître le calibre de son canon, ouvrit aux services de renseignement de l'armée un crédit de 18 millions de dollars pour se procurer ce renseignement vital : en pure perte. Il n'en coûta, en revanche, que 400 dollars à une équipe britannique pour s'introduire dans un dépôt soviétique en RDA, mesurer le canon et chiper son mode d'emploi. Mais personne, c'est bien connu, ne vaut les Français : un de nos attachés militaires à Moscou dit négligemment à son « contact » soviétique qu'il aimerait bien voir le T72. Le « contact » en question s'empressa de le lui montrer et, à cette occasion, de lui payer un bon dîner.

Pareille attitude se comprend si l'on retient l'hypothèse de départ de Cockburn : à savoir que l'armée soviétique est une armée d'apparence, avant tout destinée à faire peur, et beaucoup moins préparée à déclencher une guerre ou à l'affronter qu'on ne l'admet communément. « L'important, pour les militaires, selon un expert cité par l'auteur, Sacha Dorman, n'est pas que ça soit bon mais que ça en ait l'air. »

Ainsi s'explique que les Russes étaient sur le pont de leurs navires de guerre, où ils sont pourtant extrêmement vulnérables, les installations électroniques et les missiles que les Occidentaux s'efforcent, au contraire, de dissimuler au maximum sur les leurs. Que les gros bateaux de la flotte soviétique, lorsqu'ils visitent officiellement les ports de l'Ouest, aient des équipages entièrement composés d'officiers. Que les troupes qui paradent impeccablement sur la place Rouge pour le 1er mai et le 7 novembre ne fassent rien d'autre, tout au long de l'année, que se préparer à défiler. Et que, pour tel exercice de traversée d'un fleuve par des véhicules amphibies, on ait, pour éviter toute surprise, tracé des sillons de béton dans le fond de son lit.

Cockburn n'a pas de peine à montrer que la société soviétique étant ce qu'elle est, les énormes sommes dépensées pour préparer une défense civile antinucléaire sont gaspillées en pure perte. Une plaisanterie qui a cours là-bas donne une idée de l'état d'esprit de la population : « Que faut-il faire en cas d'attaque atomique ? » Réponse : « S'envelopper dans un drap et se diriger lentement vers le cimetière. Pourquoi lentement ? Pour ne pas créer la panique ! »

Bien sûr, il y a les SS-20 que l'auteur ne prend pas à la légère. Mais il voit moins dans leur installation le fruit d'une révision délibérée de la stratégie du Kremlin vis-à-vis de l'Ouest qu'un effet de l'échec des ingénieurs russes à mettre au point une fusée intercontinentale à carburant solide, le SS-16. Puisqu'on n'arrivait pas à utiliser ses trois étages, on a fait une fusée de portée plus courte avec les deux étages qui fonctionnaient, et c'est ainsi qu'on a eu le SS-20 qu'il était tentant de mettre quelque part.

On pourrait multiplier les exemples qui, pour la plupart, sont criants de vraisemblance. Reste que malheureusement les Soviétiques n'ont que trop réussi à faire peur à l'Amérique. Le complexe militaro-industriel jadis dénoncé par Eisenhower ne pouvait que s'en trouver encouragé à accélérer la course aux armements, ce qui ne pouvait qu'amener les Soviétiques à en faire autant.

Un tel livre est salutaire dans la mesure où il fait tout à coup surgir la lumière du bon sens dans un univers dont l'abstraction et l'irréalité glacent le sang des pékins invités à participer de temps à autre à ses débats et à ses ébats. Mais il aura sans doute peu de succès, dans la mesure où il ridiculise les militaristes des deux camps qui, en jouant à se faire peur, n'en finissent pas de se faire la courte échelle.*

ANDRÉ FONTAINE.

★ *La Menace – la Machine de guerre soviétique*, d'Andrew Cockburn, *Plon, 344 p., 95 F.*

Pologne

Devant 25 000 fidèles

UN PRÊTRE DEMANDE LA BÉATIFICATION DU PÈRE POPIELUSZKO

Varsovie *(AFP)*. — Un prêtre polonais a souhaité une *« rapide béatification »* du père Jerzy Popieluszko, devant une foule de 25 000 fidèles rassemblés le dimanche 30 décembre à Saint-Stanislaw, paroisse du prêtre assassiné, à Varsovie.

Malgré le froid très vif, la foule était venue entendre un ami du prêtre Popieluszko, le père Andrzej Przekazinski, célébrer en plein air la rituelle « messe pour la patrie » du dernier dimanche du mois. Le père Popieluszko avait décidé d'instituer ces messes juste après la proclamation de la loi martiale en décembre 1981.

Dans son homélie, le père Przekazinski a déclaré : *« Nous espérons une rapide béatification du père Jerzy et la création d'un nouveau sanctuaire national »*.

Le prêtre a parlé des quatre policiers inculpés dans le meurtre du père Popieluszko, dont le procès s'est ouvert jeudi dernier à Torun (nord), qualifiant cet assassinat *« d'incarnation du mal et des ténèbres »*. Il a aussi longuement évoqué les victimes de la répression en Pologne, *« celles de décembre 1970 sur le littoral de la baltique »*, le *« massacre des mineurs de Wujek »* le 16 décembre 1981, et *« le sacrifice de ceux qui ont défendu solidarité »*.

Sur le balcon de l'église où avait été dressé l'autel, le drapeau *« Solidarnosc »* des acieries de Varsovie flottait au vent. La messe a été célébrée avec un calice offert récemment par le Pape, sur lequel est gravé *« unis dans la prière pour le père Jerzy – Jean-Paul II »*.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

- CONDAMNATIONS A MORT. — Quatre Angolais accusés de *« crimes contre la sécurité de l'Etat »* ont été condamnés à mort, samedi 29 décembre, par le tribunal militaire de la province de Cuanza-Nord (est de Luanda), a annoncé dimanche l'agence angolaise de presse ANGOP. Ils ont été reconnus coupables de *« trahison à l'égard de la patrie, de rébellion armée et de sabotage économique »*. Le tribunal, a ajouté ANGOP, a condamné six autres Angolais à des peines de prison *ferme* allant de *dix-sept* à *vingt-deux* ans. Ces accusés ont été reconnus coupables d'appartenir à une *« organisation illégale appuyant l'UNITA »* (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola, opposition armée dirigée par M. Jonas Savimbi). Deux autres Angolais ont été acquittés. — *(AFP.)*

Djibouti

VISITE DE M. HERNU. — A l'issue de visites officielles à Madagascar *(le Monde* daté 30-31 décembre) et au Burundi, le ministre français de la défense est arrivé, dans la nuit de dimanche à lundi, à Djibouti, pour y passer les fêtes de fin d'année avec les unités françaises stationnées dans la petite république de la Corne de l'Afrique. Il doit être reçu, mardi 1er janvier, par le président Hassan Gouled, avant de regagner Paris pour assister au conseil des ministres de mercredi. — *(AFP.)*

Gabon

- TROIS PRISONNIERS POLITIQUES LIBÉRÉS. — Le président Bongo a ordonné, vendredi 28 décembre, la libération « conditionnelle » de trois prisonniers politiques condamnés, en novembre 1982, à vingt ans de travaux forcés pour *« atteinte à la sûreté de l'Etat »*. Le chef de l'Etat gabonais avait déjà, le 12 novembre, fait libérer six autres prisonniers politiques. Ces mesures réduisent à moins de dix, selon les chiffres officiels, le nombre de détenus « d'opinion » au Gabon. Ces derniers faisaient partie d'un groupe d'une quarantaine d'opposants présumés au régime de M. Bongo, qui avaient comparu, en novembre 1982, devant la Cour de sûreté de l'Etat à Libreville. Ils étaient notamment accusés d'appartenir au Mouvement de redressement national (MORENA, *formation interdite*) et d'outrage envers le président de la République. — *(AFP.)*

Mauritanie

- REMANIEMENT MINISTÉRIEL. — Le président mauritanien Mohamed Ould Taya a révoqué son ministre des affaires étrangères, le commandant Ould Babamine, moins de *trois* semaines après sa nomination à l'issue de la « révolution de palais » du 12 décembre. Selon un communiqué officiel qui ne fournit aucune explication à cette mesure, le portefeuille des affaires étrangères a été confié au lieutenant-colonel Ould Minnih. Ce dernier occupait ce poste au moment de l'éviction du président *Mohamed Khouna Ould* Haidalla et s'était vu aussitôt confier le ministère de la justice. Ce dernier portefeuille est attribué à M. Mahfo Ould Marabat. — *(Reuter.)*

République sud-africaine

- NÉGOCIATION DE DROITS D'ATTERRISSAGE. — Pretoria négocie avec *certains* pays africains, dont la Somalie, des droits d'atterrissage et de survol pour les avions de sa *compagnie* aérienne South African Airways (SAA), a indiqué, samedi 29 décembre, un porte-parole du ministère des affaires étrangères. Ce dernier a précisé que le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, s'était rendu la semaine dernière à Mogadiscio. Selon des sources diplomatiques, M. Botha aurait visité deux pays d'Afrique-Orientale, dont le Kenya. M. Botha, qui a refusé de préciser le nom et le nombre des pays visités, a toutefois affirmé qu'il s'était entretenu avec les chefs d'Etat de ces pays de questions concernant l'aviation civile, les liaisons aériennes, et les relations commerciales. Seuls deux *Etats membres de* l'Organisation de l'unité africaine, l'île Maurice et le Cap-Vert, ont *accordé des droits d'atterrissage* aux avions sud-africains. — *(AFP.)*



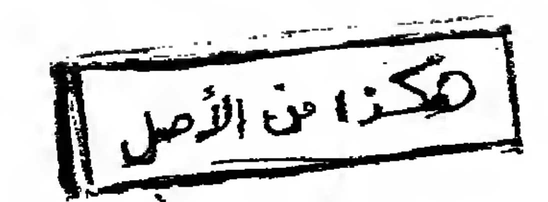


Grande-Bretagne

SYNDICALISTES MODÉRÉS SONT NOMMÉS PAIRS À VIE

FRANCIS CORNU.

République sud-africaine



PROCHE-ORIENT

L'ASSASSINAT A AMMAN DE M. FAHD KAWASMEH ANCIEN MAIRE PALESTINIEN D'HÉBRON

M. Arafat met en cause implicitement la Syrie

Fahd Kawasmeh, l'ancien maire palestinien de Hébron, expulsé de Cisjordanie en mai 1980 par les autorités israéliennes, ne reverra jamais sa ville. Il a été tué samedi 29 décembre à Amman, devant son domicile, par deux tueurs armés de revolvers munis de silencieux. Les deux hommes ont réussi à prendre la fuite à bord d'une voiture en blessant légèrement au passage un journaliste (et sa femme) qui tentait de les arrêter.

Les obsèques de M. Kawasmeh devaient avoir lieu ce lundi en présence de M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP, dont la victime était membre. A son arrivée à Amman, dimanche, M. Arafat a condamné le « lâche assassinat de M. Kawasmeh », mettant implicitement en cause la Syrie en affirmant : « Ceux qui ont voulu empêcher la tenue du Conseil national palestinien à Amman, en novembre dernier, sont ceux qui l'ont tué. »

Consternation en Cisjordanie

De notre correspondant

Jérusalem. — L'assassinat de M. Fahd Kawasmeh a jeté la consternation en Cisjordanie. Les Palestiniens des territoires occupés ont perdu l'un de leurs dirigeants les plus influents et les plus respectés.

Une lourde tristesse s'est abattue sur Hébron samedi 29 décembre dès l'annonce de la mort de son ancien maire. Les commerçants se sont mis spontanément en grève. Plusieurs milliers de personnes sont venues à l'hôtel Park, propriété de la famille Kawasmeh — dont le hall est orné d'un grand portrait du défunt — pour y présenter leurs condoléances à l'épouse du dirigeant assassiné et à ses cinq enfants. Le clan Kawasmeh est l'un des deux plus prestigieux de la « ville d'Abraham ». Cette puissante famille, originaire d'Irak, s'installa à Hébron il y a presque sept siècles.

Ingénieur agronome formé en Egypte, M. Kawasmeh fut l'un des responsables, au début des années 70, du développement rural en Cisjordanie. En 1976, alors que le maire sortant d'Hébron, M. Ali Jaabari, choisit de se retirer pour raisons de santé et que son principal adversaire communiste, M. Ahmed Hamzeh Natché, vient d'être déporté par les autorités israéliennes, M. Kawasmeh se porte candidat à la succession. Il sera maire d'Hébron pendant quatre ans.

En 1979, il fait partie du Comité d'orientation nationale. Cet organisme, qui regroupe une vingtaine d'élus et des personnalités proches de l'OLP, s'est fixé pour tâche de s'opposer au projet d'« autonomie administrative » prévu par les accords de Camp David. Première institution représentative en dehors des municipalités, le comité s'efforce de coordonner les activités nationalistes dans les territoires tout en consolidant l'autorité des maires.

Un homme modéré

1980 est l'année de l'exil. En janvier, le meurtre d'un colon juif fait monter la tension à Hébron. Surtout, le 2 mai, un commando assassine cinq étudiants juifs en pleine ville. Dans les heures suivant l'attentat, l'administration militaire expulse M. Kawasmeh, le maire de la ville voisine de Halhoul, M. Mohamed Milhem et le cadi Tamimi, chef religieux d'Hébron. Prise en vertu d'une loi d'exception héritée du mandat britannique, cette mesure, d'ailleurs entachée d'un vice de procédure, ne sera jamais rapportée. Quelques jours plus tard, les personnalités expulsées tenteront de franchir le pont Allenby sur le Jourdain mais seront refoulées.

Les autorités israéliennes justifièrent la triple expulsion en faisant valoir que les dirigeants déportés avaient par leurs déclarations créé un climat de haine propre à susciter des violences, ce que M. Kawasmeh a toujours nié. L'ancien maire de Hébron ne s'est jamais résigné à un exil d'autant plus pénible qu'il le vivait loin des siens. Il a multiplié en vain les démarches pour obtenir l'autorisation de rentrer au pays.

Malgré l'intransigeance du gouvernement israélien à son endroit, M. Kawasmeh était resté un homme modéré, toujours prêt à dialoguer avec l'adversaire. Hormis M. Freij, le maire chrétien de Bethléem, M. Kawasmeh était sans doute le dirigeant de Cisjordanie qui entretenait les contacts les plus étroits avec l'administration occupante. L'un des hommages les plus remarqués en Israël lui a été rendu par le général Ben Eliezer qui, en tant que gouverneur militaire, avait signé l'ordre de déportation de M. Kawasmeh. Il s'est déclaré « choqué et attristé ». Les deux hommes avaient toujours maintenu de bonnes relations personnelles. M. Ben Eliezer appartient aujourd'hui à la formation centriste de M. Weizman.

La plupart des dirigeants des territoires occupés ont salué la mémoire du disparu. Pour M. Freij, la mort de M. Kawasmeh marque un « jour noir dans l'histoire de notre peuple ». Son successeur à la mairie d'Hébron, destitué à son tour, M. Mustapha Natché a saisi l'occasion pour « lancer un appel à tous nos frères palestiniens afin qu'ils adoptent la voie du dialogue démocratique et stoppent l'engrenage de la violence ». Le dirigeant communiste israélien, M. Tewfik Toubi, voit dans ce meurtre « un coup sévère porté aux efforts d'unification de la révolution palestinienne ». Dimanche, dans les rédactions des journaux arabes de Jérusalem-Est, on ne cachait pas sa colère tout en montrant la Syrie d'un doigt accusateur.

Cette affaire a donné une nouvelle occasion au rabbin — et député — raciste Meir Kahane de se manifester. Il s'est rendu à Hébron pour s'y réjouir à sa façon de la mort de M. Kawasmeh. Les policiers l'ont sorti de force de sa voiture, où il s'était enfermé à double tour après avoir refusé de quitter la ville, puis l'ont ramené manu militari à Jérusalem.

J.-P. LANGELLIER.

Liban

Nouvel attentat antidruze : 4 tués, 7 blessés

Tandis que, pour la quatrième journée consécutive, des parents des personnes enlevées ou disparues depuis le début de la guerre civile entravaient la circulation entre Beyrouth-Ouest et Beyrouth-Est, quatre personnes ont été tuées et sept autres blessées par l'explosion d'une voiture piégée dans la localité druze de Choueifat.

La Résistance nationale druze, organisation jusque-là inconnue, a revendiqué l'attentat. « Nous voulons rendre à Choueifat son image druze libanaise et mettre fin à la mainmise joumblattiste », a affirmé un interlocuteur se prévalant de cette organisation dans un appel téléphonique à une agence de presse étrangère. L'interlocuteur, qui s'exprimait en français, a conclu : « D'autres opérations suivront. »

L'organisation des Rvolutionnaires yzbekis avait, rappelle-t-on, revendiqué deux attentats commis les 12 et 21 décembre contre des institutions druzes à Beyrouth-Ouest et dans la montagne, à l'est de la capitale. Ces deux attentats avaient fait sept tués et une cinquantaine de blessés.

En outre, trois journalistes — deux Américains, dont une femme, et un Canadien — ont été enlevés puis relâchés quelques heures plus tard par des éléments armés masqués samedi soir, dans le secteur ouest de Beyrouth. — (AFP.)

LA GUERRE DU GOLFE

Quatorze Iraniens tués au cours de deux raids irakiens

Quatorze personnes ont été tuées et au moins quatre-vingt-seize autres blessées dimanche 30 décembre au cours de plusieurs raids de l'aviation irakienne contre des localités du nord de la province du Khouzistan, dans le sud-ouest de l'Iran.

Selon la radio de Téhéran, un premier raid a eu pour cible le district de Bostan, dans la vallée de Dasht-E-Azadegan, tuant sept personnes et en blessant plusieurs autres. En début de soirée, les appareils irakiens sont revenus bombarder la même région, faisant sept autres morts et des blessés, a précisé la radio. Les blessés ont été conduits à l'hôpital de la ville voisine de Susangerd.

Par ailleurs, six autres personnes ont été blessées dimanche matin à la suite du bombardement par des appareils irakiens du village de Magasis-Ramleh, également situé dans la vallée de Dasht-E-Azadegan, a ajouté Radio-Téhéran.

Bagdad, pour sa part, a annoncé que deux avions de combat F-4 iraniens qui tentaient d'intercepter des escadrilles de l'armée de l'air irakienne ont été abattus samedi en fin de matinée dans le secteur sud du front.

Le porte-parole irakien a précisé que le combat aérien a eu lieu dans le secteur de Meissane, alors que les avions irakiens effectuaient des raids sur les positions iraniennes.

AMÉRIQUES

Cuba

Une sérénité nouvelle à propos de l'Angola

La Havane. — Un élément nouveau est apparu ces dernières semaines dans la diplomatie cubaine ; il concerne l'Angola, où vingt-cinq mille soldats castristes au moins sont stationnés.

Vers la mi-novembre, La Havane a pris l'initiative de donner une large publicité à la « plate-forme » de règlement du président angolais M. José Eduardo Dos Santos, dont les détails ne circulaient, jusqu'alors, que dans des cercles diplomatiques. L'élément novateur de ce plan était l'acceptation, jusque-là toujours refusée, d'une liaison entre le futur processus d'indépendance de la Namibie et un repli graduel de certaines troupes cubaines en position entre la frontière et le 13e parallèle, à 500 kilomètres au nord.

La concession est, au départ, des plus modestes : ce retrait serait, en effet, échelonné sur trois ans, et laisserait, in fine, un nombre indéterminé de soldats de La Havane prêts à défendre Luanda, la capitale, et la précieuse enclave pétrolifère de Cabinda contre les rebelles de l'UNITA aux ordres de M. Jonas Savimbi.

La « plate-forme » de M. Dos Santos est loin, en particulier, de satisfaire la République sud-africaine, protagoniste capital, qui exige un retrait cubain total dans les trois mois du début de la mise en œuvre de la résolution 435 des Nations unies relative à l'indépendance de la Namibie et du déploiement corrélatif dans ce pays de troupes internationales. Pour maintenir la pression sur Luanda, Pretoria a d'ailleurs interrompu, en août, son propre processus de retrait de l'Angola, décidé lors de la rencontre de Lusaka, en février dernier, entre les deux pays.

Mais, en matière diplomatique, chaque pas compte, si modeste soit-il. Quel élément peut donc expliquer la flexibilité nouvelle de M. Fidel Castro ? En dépit de la publicité donnée à La Havane au plan Dos Santos, on s'efforce d'y démontrer qu'il n'y a aucun changement dans l'attitude de Cuba : « Nous avons toujours dit que nous n'étions là-bas qu'à la demande des autorités légitimes du pays, et qu'il n'était donc pas question d'y rester une seconde contre leur volonté », nous explique ainsi M. Jorge Bolanos,

De notre envoyé spécial

secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Tout indique, pourtant, que les Cubains avaient été d'abord pris de court par la décision angolaise, en février, de rechercher un accord avec l'Afrique du Sud. De fait, si justifié soit-il par les épreuves subies en trois lustres de guerre, civile ou étrangère, un arrangement entre Luanda et le pays protagoniste de l'apartheid n'apparaissait pas spontanément dans l'ordre des choses — et moins encore qu'ailleurs à Cuba, où, somme toute, on ne badine pas avec certains grands principes. L'Angola, de surcroît, est certainement la « grande cause » du régime castriste — celle qui lui a permis de faire le bond le plus ample dans cette course à la notoriété internationale à laquelle il aspire si visiblement.

Que faire, dès lors, face à une lassitude si évidente de la part des protagonistes locaux ? S'accrocher — alors même que l'Union soviétique, pourvoyeuse des moyens, semblait peut-être moins avide que naguère de mener « une grande politique » africaine, à tout le moins dans le sud du continent ? La Havane ne paraît pas y avoir songé sérieusement. Mais, par ailleurs, pouvait-on risquer d'avoir à se replier dans la hâte, et, partant, de perdre crédit vis-à-vis de ce tiers-monde « progressiste » à qui l'aventure cubaine était, pourrait-on dire, dédiée ? Il en était d'autant moins question que les dirigeants angolais savaient avoir encore besoin de Cuba contre l'ennemi intérieur, c'est-à-dire contre les troupes de l'UNITA, nettement à l'offensive depuis 1983.

Un voyage de M. Dos Santos, en mars, à La Havane, permit aux Cubains de ressaisir quelque peu la situation, en soumettant avec netteté leurs propres préoccupations à leur partenaire. De sorte que, de l'avis presque général des observateurs de La Havane, le « plan angolais » de novembre doit beaucoup au souci de M. Fidel Castro de « sauver la face » : ainsi les longs délais qu'il envisage pour le repli des troupes cubaines.

Désormais, on voit avec sérénité, dans les cercles dirigeants de La Havane, l'évolution de la situation. On y tient pour assuré que Washington (une capitale soucieuse de lever cette « hypothèque namibienne » qui pèse sur toute sa politique africaine, et qui, pour ce faire, agit depuis 1981 en médiateur dans la région) fait pression sur Pretoria pour obtenir un assouplissement à propos du problème du sud-ouest du « continent noir ». A tout le moins, M. Carlo Rafael Rodriguez, vice-président cubain, jamais en retard d'une diatribe anti-américaine, a-t-il tenu à mettre en exergue devant nous les efforts des Etats-Unis en vue de rendre plausible le dialogue avec Pretoria : « Ils sont actifs ; ils ont des conversations avec l'Angola et peuvent avoir une influence sur l'Afrique du Sud », nous a-t-il déclaré.

Un certain optimisme est donc revenu à La Havane, où l'on affiche l'espoir que « l'indépendance de la Namibie est désormais inévitable », et ce dans un « délai pas trop lointain ». Le visiteur retire immanquablement l'impression que cet espoir est en partie fondé sur certaines convergences de vues... américano-cubaines, relatives non seulement à l'inéluctabilité de l'émancipation de la Namibie, mais, peut-être aussi, à de nécessaires redistributions des cartes entre les forces politiques au sein des pays protagonistes.

Vue d'ici, en tout cas, la thèse selon laquelle les Cubains auraient depuis le début de leur aventure angolaise, en 1975, agi en simples mercenaires de l'Union soviétique manque singulièrement de bases. M. Fidel Castro semble, tout au contraire, avoir saisi là une occasion de faire claquer le drapeau de son pays sous des longitudes inédites, de mener une action d'éclat susceptible de le classer à une place d'honneur parmi ses pairs du tiers-monde. Et, de fait, le choix en 1976, au sommet de Colombo, de La Havane comme future capitale des non-alignés pour le triennat 1979-1982 n'avait-il pas suivi de quelques mois seulement l'« opération Carlota » (l'envoi de milliers de soldats cubains au secours du MPLA assiégé dans Luanda par les rebelles anticommunistes) ? L'affaire, selon les chiffres qui circulent dans la capitale cubaine, aurait coûté la vie à près de deux mille jeunes insulaires tombés en accomplissant leur « devoir internationaliste ». Mais ce chiffre-là, dans ce pays-là, n'est pas près d'être confirmé !

JEAN-PIERRE CLERC.

AFRIQUE

Tunisie

LA COOPÉRATION AVEC LA LIBYE EST SENSIBLEMENT RENFORCÉE

(De notre correspondant.)

Tunis. — La grande commission mixte de coopération tuniso-libyenne s'est réunie les samedi 29 et dimanche 30 décembre à Tunis sous la présidence du premier ministre tunisien, M. Mohamed Mzali, et de M. Mohamed Ezzroug Rejeb, secrétaire du comité populaire général de la Jamahiriya. Au-delà des accords relativement limités, cette réunion, reportée à maintes reprises depuis un an, paraît avoir permis de dégager de part et d'autre une volonté politique de dépasser les divers problèmes de voisinage et tous les « malentendus » politiques qui s'étaient accumulés au cours de ces derniers mois.

Le communiqué commun publié au terme des conversations met principalement l'accent sur le souci des deux parties de renforcer leur coopération dans tous les domaines, en vue d'établir une complémentarité économique « dans le cadre du Grand Maghreb arabe sur la voie de l'unité arabe intégrale ». Outre une intensification des échanges commerciaux, favorisés par de nouveaux allégements douaniers, cette coopération, qui va faire l'objet d'autres rencontres doit se renforcer dans l'agriculture, l'industrie, les transports, les communications et l'infrastructure, grâce à des projets communs dont la réalisation sera facilitée par la banque tuniso-libyenne créée il y a quelques mois.

Il est également prévu que les échanges se développeront dans les domaines culturels, de l'enseignement et de la jeunesse et des sports. En matière sociale, alors qu'elle menaçait il y a peu de renvoyer les quelque quatre-vingt dix mille Tunisiens travaillant chez elle, la Libye a réaffirmé « le principe de l'octroi de la priorité à la main d'œuvre tunisienne ».

Si souvent perturbées, les relations entre Tunis et Tripoli entrent donc, une fois de plus, en période de détente. Cela ne peut que convenir au colonel Kadhafi, qui s'emploie depuis quelques temps à présenter sur la scène internationale une image rassurante. Et — alors qu'ils ne perdent pas espoir de pouvoir présider, dans un avenir plus ou moins proche, à une réconciliation générale dans la région en organisant un sommet maghrébin — c'était le vœu des Tunisiens. Toutefois, ainsi que l'a rappelé le journal le Temps, il faudra « que la bonne foi prévale et qu'aucune velléité d'hégémonie ne fasse encore une fois sombrer les espoirs de voir enfin régner la clarté dans les rapports tuniso-libyens ».

MICHEL DEURÉ.

Tchad

Tripoli estime qu'il n'y a plus de « malentendu » avec Paris sur la présence de troupes libyennes dans le Nord

Le « malentendu » entre Paris et Tripoli sur la présence de forces libyennes dans le Nord tchadien est réglé, a déclaré, vendredi 28 décembre à Tunis, M. Ali Triki, chef de la diplomatie libyenne, en invitant la France à œuvrer pour le retour à la paix au Tchad. « Je ne crois pas que les Français disent encore que des troupes libyennes sont toujours au Tchad, la situation est claire », a-t-il ajouté.

M. Triki, qui séjournait à Tunis à l'occasion de la réunion de la grande commission de coopération tuniso-libyenne, a également dit que la commission militaire d'observateurs franco-libyens, qui se trouve actuellement, selon lui, à Tripoli, « pouvait très facilement se rendre au Tchad pour vérifier la situation sur le terrain ». « Je crois, a-t-il ajouté, que les Français peuvent apporter leur concours en persuadant M. Habré, par le biais de pressions, d'accepter une réconciliation avec les autres factions tchadiennes. » « Même le gouvernement français sait que M. Habré est la cause des échecs des tentatives antérieures de réconciliation entre Tchadiens », a-t-il affirmé.

D'autre part, à N'Djamena, le conseil des ministres, réuni vendredi, a arrêté un budget dont le déficit est égal au montant des recettes prévues. L'estimation des dépenses militaires — dont le montant représenterait environ 50 % de l'ensemble des défenses — expliquerait ce déficit d'environ 15 milliards de francs CFA (1).

Enfin, à la suite d'une mission d'information effectuée du 3 au 11 décembre par deux responsables du secrétariat international du Parti socialiste, le bureau exécutif du PS a publié un communiqué indiquant notamment : « La mission a constaté les efforts menés par le gouvernement tchadien en faveur de la reconstruction de l'État et de la remise en route de l'administration. Dans le centre du pays, les initiatives prises en collaboration avec les organisations non gouvernementales en faveur des personnes déplacées victimes de la sécheresse ont paru largement positives. Cependant, le Parti socialiste reste sérieusement préoccupé par les atteintes répétées à la sécurité des personnes dans le sud du pays, et il souhaite que le gouvernement tchadien, garant de la légalité, puisse prendre des mesures d'apaisement, resserrer son contrôle sur ses organes de sécurité, donner des informations sur le sort des personnes portées disparues et faciliter ainsi le rétablissement de la paix dans cette région troublée par des exactions provenant de tous les bords. La mission a rappelé à ses interlocuteurs la position constante du Parti contre l'intervention libyenne et réaffirmé l'attachement des socialistes à la recherche d'une solution politique du problème tchadien (...). »

(1) 1 F CFA = 0,02 FF.

Ethiopie

APPEL DE L'OUA EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA FAMINE

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a lancé, vendredi 28 décembre, un appel aux pays africains pour qu'ils accroissent à la fois leur aide matérielle aux affamés des nations victimes de la sécheresse et pour qu'ils fournissent à ces pays des médecins et du personnel soignant. Le secrétaire général par intérim de l'OUA, M. Peter Onu, qui prenait la parole vendredi, à Addis-Abeba, à l'issue d'un voyage dans les provinces septentrionales éthiopiennes du Tigre et du Wollo (où la famine est la plus sévère), a également demandé à la communauté internationale un accroissement de l'aide d'urgence aux pays africains les plus touchés, l'Ethiopie en particulier. Le Fonds d'assistance d'urgence de l'OUA pour les vingt-sept pays victimes de la sécheresse, dont la population est de 150 millions d'habitants, a déjà approuvé des prêts de 751 000 dollars à l'Ethiopie, de 110 000 dollars aux pays du Sahel, de 50 000 dollars au Mozambique et de 50 000 dollars au Tchad.

De son côté, l'Union soviétique a envoyé en Ethiopie un hôpital mobile complet de cent lits et une équipe médicale de cent cinquante-sept personnes (dont vingt-neuf médecins) destinés aux victimes de la famine, a-t-on appris officiellement dimanche à Addis-Abeba. Enfin, Mère Teresa, prix Nobel de la paix 1979, a entrepris une tournée des centres de réfugiés en Ethiopie, où elle est arrivée le matin de Noël. — (AFP, Reuter.)

Le Monde

politique

Les opérations de maintien de l'ordre continuent en Nouvelle-Calédonie

Plusieurs opérations de maintien de l'ordre ont été menées, dimanche 30 et lundi 31 décembre, en Nouvelle-Calédonie par la gendarmerie nationale. A Lifou (archipel des îles Loyauté), où trente-trois mélanésiens s'étaient réfugiés à la gendarmerie de We en demandant à être « rapatriés » à Nouméa pour échapper à des « pressions » du FLNKS, la gendarmerie mobile est intervenue dimanche matin. Deux barrages indépendantistes ont été levés, *« sans heurt »* selon les autorités. Cinq personnes ont été interpellées au cours de cette opération. Des postes de contrôle ont été mis en place. Les « réfugiés » de We ont été évacués lundi 31 décembre vers Nouméa.

Quatre militants du FLNKS, originaires de Koné et Koniambo (côte ouest), ont été placés sous mandat de dépôt puis écroués à la prison de Nouméa. Ils ont été inculpés de *« vol, complicité de vol, destruction, dégradation, incendie volontaire et complicité d'incendie volontaire »* dans la région de Koné.

Les autorités ont aussi procédé à l'interpellation de six personnes à Moindou (côte ouest) dont deux seraient impliquées dans l'incendie de la maison de M. Hanou, perpétré le 25 novembre à Bourail, la capitale agricole du territoire.

Une « alliance » entre M. Flosse et M. Ukeiwé

Enfin, selon le haut commissariat, le FLNKS maintenait toujours deux barrages dimanche soir. A Ouegoa (nord-est) des militants indépendantistes contrôlaient l'accès de la tribu de Bonde, tandis qu'à Poya (côte ouest), un barrage du FLNKS était toujours en place devant la tribu de Kradji.

A Papeete (Polynésie française), où M. Gaston Flosse, président (RPR) du gouvernement de la Polynésie française, avait lancé le 28 décembre l'idée d'une organisation commune entre les trois territoires français du Pacifique (*le Monde* daté 30-31 décembre 1984), le projet a pris la forme, après l'arrivée de M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, du vœu commun d'instaurer entre ces deux territoires *« une alliance des territoires français du Pacifique, destinée à défendre leurs intérêts communs et à promouvoir des actions concertées en matière politique, administrative, économique, culturelle et sociale. »*

Dans un communiqué publié à Papeete, les deux présidents de gouvernement précisent qu' *« il a été convenu que, après concertation avec les autorités élues de Wallis-et-Futuna, cette « alliance » serait étendue à ce territoire »*.

Une conférence des présidents des gouvernements intéressés aurait lieu régulièrement et une commission permanente regrouperait des ministres et des élus de chacun des territoires.

M. Ukeiwé a donné son accord de principe pour que la communauté polynésienne restant en Nouvelle-Calédonie *« puisse organiser sa défense et sa protection »*. Dans leur communiqué commun, MM. Ukeiwé et Flosse précisent que *« cette organisation serait mise en place en cas de péril grave et imminent et si les forces de l'ordre n'intervenaient pas pour protéger efficacement, dans le cadre des lois de la République, les biens et les personnes menacés »*.

« Paix et tranquillité » à Kouaoua

De notre envoyé spécial

Kouaoua. – En plein cœur de la Calédonie insurgée, à deux pas de Thio pantelante, voici un paradis de tolérance multiraciale, un rêve de haut-commissaire. Depuis six semaines, la mine de nickel de Kouaoua, la première en importance de la SLN (société Le nickel, 60 % environ de la production contre 40 % pour Thio) n'a jamais cessé de tourner. Les excavateurs, comme si de rien n'était, continuent d'éventrer les montagnes rouges. Les Canaques cohabitent paisiblement avec les autres ethnies. Kouaoua, c'est un pied de nez à la dramatisation.

La petite ville entend bien continuer de vivre sa vie paisible de coron tropical. Tous les chefs coutumiers des tribus alentour, à la fin de la semaine dernière, ont fait le voyage de Nouméa pour le signifier à M. Edgard Pisani. En même temps qu'un morceau de corde symbolisant l'attachement à la France, ils lui ont très respectueusement remis une pétition pour *« la paix tranquille de notre région »*.

M. Pisani n'aura pas manqué de s'enquérir des recettes d'une telle harmonie. *« C'est simple. Le monde occidental s'est adapté ici à la civilisation mélanésienne »*, résume M. Michel Perret, directeur du centre minier de Kouaoua. *« Une question de respect mutuel »*, ajoute son adjoint, M. Claude Grimigni. La direction ferme les yeux sur les absences des salariés pour cause de participation aux fêtes coutumières. Le pouvoir d'embauche, de fait, appartient aux chefs coutumiers, qui peuvent choisir entre plusieurs candidats répondant aux conditions requises. Résultat : Kouaoua emploie 60 % de Canaques contre seulement 40 % à Thio.

Pas de revendications foncières : toutes les terres appartiennent à la SLN, qui, moyennant un loyer symbolique, les loue aux Canaques. Les tribus environnantes ont fondé quatre groupements d'intérêt économique (GIE) et s'adonnent à l'élevage avec, semble-t-il, au moins autant de succès que les caldoches. *« Et si un jour ils revendiquent la propriété de la terre, nous la leur donnerons »*, assure M. Perret. Cela dit, la société n'est évidemment pour rien dans la démarche auprès de M. Pisani des chefs coutumiers : *« Ils en ont pris l'initiative eux-mêmes »*, répète à trois reprises M. Perret.

Seule ombre à ce tableau idyllique : les risques de contagion de Thio toute proche. Eloi Machoro aurait été aperçu à Kouaoua la semaine dernière. *« Si quelqu'un veut venir foutre le bordel ici, ce n'est pas à nous à prendre les fusils »*, estime M. Nomela Nedenon, chef coutumier de la tribu de Mea-Mebara et chef de bureau à la SLN. *« C'est Pisani qui doit nous défendre. »*

Anti-indépendantiste, M. Nedenon ? Pas du tout : *« Je suis pour l'indépendance, mais à plus longue échéance. Ici nous commençons à la mettre en pratique en essayant de produire nous-mêmes ce que nous consommons. »* De toute façon, pour rien au monde M. Nedenon ne se rangerait derrière Jacques Lafleur, *« dont on sait pertinemment que les sous sont ailleurs qu'en Calédonie »*.

Mieux encore : ce chef en quête de tranquillité s'avoue proche de l'Union calédonienne (UC, premier mouvement autonomiste sur le territoire). Tout au moins de l'Union des débuts *« car aujourd'hui ils ne sont plus réalistes. Je connais bien Eloi. Il n'a pas les pieds sur terre. Ce sont des gens qui n'ont jamais planté un piquet. »* De toute façon, *« ici les étiquettes politiques s'effacent devant l'intérêt de la région »*.

Nul doute que M. Pisani en quête d'un impossible compromis ait été impressionné par ce tableau de *« la seule ville où toutes les ethnies peuvent se regarder en face »*. Hélas ! L'oasis pourrait bien être un mirage. La prospérité apportée par la mine, l'absence dans la région de tout colon européen sont autant de facteurs qui font de la tranquillité de Kouaoua un phénomène quelque peu artificiel et sans doute difficile à exporter.

En octobre dernier, M. Georges Lemoine était venu ici en visite. Accueilli par des colliers de fleurs et des danses folkloriques, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM était reparti plus confiant que jamais dans le rôle modérateur des chefs coutumiers. Quelques semaines plus tard, c'étaient les élections du 18 novembre. On connaît la suite.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

Point de vue

APRÈS LA PUBLICATION DES NOTES DE JEAN KANAPA

Le PCF et ses fantasmes

par LILLY MARCOU (*)

« NOUS avons toujours été solidaires de vos combats, de vos épreuves, de vos succès. Vous avez été, vous restez notre exemple, l'avant-garde expérimentée, attentive et fraternelle de tout le mouvement communiste international. » Ces propos de Maurice Thorez tenus à la tribune du vingt-deuxième Congrès du PCUS illustrent l'état d'esprit des dirigeants français en cette année 1961 qui marque le début des grandes ruptures du monolithisme communiste. Durant toute cette période de tempêtes, scandée de crises et de conflits, le PCF sera toujours inconditionnellement au côté des Soviétiques.

Soucieux de sauvegarder les mœurs du Komintern – principe du secret, ligne générale commune, centralisme démocratique à l'échelle mondiale, – le PCF, dans les années 60, se préoccupera davantage de rester le gardien de l'orthodoxie dans le cadre du mouvement communiste international que de s'insérer dans la société française. Et, sur ce plan, les notes de Jean Kanapa qui viennent d'être publiées ne font que confirmer cet attachement et le déchirement qu'il entraînera à l'heure des comptes (1).

Subissant de plein fouet le *« choc du vingtième congrès »* et refusant, pendant une longue période, de tirer les conséquences de ses révélations, les dirigeants communistes français s'appliquent à fustiger, dans le cadre du communisme mondial, toute tentative de « révisionnisme ». L'intervention de Jacques Duclos à la tribune de la conférence mondiale des partis communistes de 1957, à l'encontre de Togliatti, qu'il traite de révisionniste, fera date, et les critiques de Maurice Thorez contre les communistes yougoslaves formulées à la conférence mondiale des PC de 1960 sont restées dans les mémoires : *« Notre parti n'a pas cessé de dénoncer les théories du « communisme national », développées particulièrement par les Yougoslaves, en même temps qu'il démasquait leurs activités désagrégatrices »* (2).

Toujours dans l'intention de sauvegarder l'unité, le PCF joue à fond, durant cette période, le rôle de parti influent, de parti conciliateur, qui tente, tout en faisant siennes les thèses soviétiques, d'aplanir les différends, afin de redonner au communisme mondial son visage cohérent d'antan. C'est ainsi qu'en août 1960 Maurice Thorez va à Tirana pour « raccommoder » les Albanais avec les Soviétiques. Démarche qui sera reprise par Waldeck Rochet en août 1968, lorsque celui-ci essayera de rapprocher Dubcek des dirigeants du Kremlin.

Dans le conflit qui oppose la Chine à l'URSS, Maurice Thorez sera d'emblée et sans nuances du côté des Soviétiques et il élargira une crise bilatérale à l'ensemble du mouvement communiste. *« Il ne s'agit pas de divergence entre le Parti communiste chinois et le Parti communiste de l'Union soviétique, mais d'un désaccord profond des communistes chinois avec tout le mouvement communiste »* (3). En cette époque de morcellement du communisme mondial, les travaux du PCF sont calqués sur ceux des congrès soviétiques et des conférences mondiales des PC, considérés comme ayant force de loi.

Plaidant pour une « politique commune » du mouvement communiste et pour une « charte » valable pour tous les PC, Thorez défend avant tout le rôle dirigeant du PCUS : *« L'unité de notre mouvement ne peut se concevoir qu'associée à la reconnaissance, dans les actes comme dans les paroles, du rôle d'avant-garde joué par le Parti communiste de l'Union Soviétique. »* Ces mots furent appliqués sans faille. D'où la remarque des dirigeants chinois d'alors sur le *« revirement du PCF sous la baguette » : « Pour tout, et en tout, pas d'initiative. Ce qu'un autre dit, ils le répètent mot à mot. Si un autre fait un pas, ils suivent du même pas. Il y a vraiment là une trop grande capacité à faire le perroquet* et trop peu *de principes du marxisme-léninisme »* (4).

Les mœurs de l'Internationale

L'ancrage du PCF dans les mœurs de l'Internationale, sa rigidité face aux données nouvelles issues d'un contexte historique en pleine mutation permettent de mesurer l'ampleur de son retard, déploré par lui-même en 1977. L'analyse française de la *crise du mouvement communiste* et les solutions préconisées se placent dans la droite ligne du passé, dans la répétition de formes anciennes sans prendre en compte leur faible caractère opératoire. Les travaux du comité central d'Ivry (octobre 1964) – le rapport de Roland Leroy, surtout – témoignent de la volonté acharnée de refaire, coûte que coûte, l'unité de jadis conforme aux desseins des Soviétiques. *D'où les attaques contre* les thèses italiennes, contenues dans le *Mémorandum de Yalta*, qui venait d'être publié après la mort de Togliatti.

Il faut attendre octobre 1967 pour discerner quelques faibles convergences entre le PCF et le PCI. La reconstruction de l'unité est toujours *l'un des premiers objectifs du PCF*, mais elle devra se faire sur des bases nouvelles. Ce début d'assouplissement *des positions françaises* apparaît aussi à la conférence de Budapest de février 1968, destinée à *préparer la conférence mondiale* que les partis proches du PCUS tentent d'organiser depuis 1963. A travers les propositions avancées par Georges Marchais à ces assises, on saisit l'amorce d'un changement qui se cristallisera, en août 1968, dans la condamnation de l'intervention armée à Prague et, en décembre de la même année, par la publication du *Manifeste de Champigny*.

Tandis que, à Budapest, s'installe la *commission préparatoire* à la conférence mondiale, les bruits de bottes qui arrivent de la frontière *tchécoslovaque* remettent en cause la tenue, déjà précaire, de ladite conférence. C'est dans ce climat de tension montante que la délégation française avance l'idée de l'organisation *d'une conférence paneuropéenne* des PC consacrée à la Tchécoslovaquie, proposition dont maintenant, *nous connaissons mieux* la teneur, grâce aux notes de Jean Kanapa. Une quinzaine de partis donnent *leur accord, mais ils se heurtent* à l'opposition déterminée des Soviétiques, qui parlent aussi au nom des *quatre autres partis du pacte de Varsovie*. Quant aux Tchèques, ils refusent une assemblée qui se pencherait uniquement sur leur cas (5). C'est ainsi que toute solution négociée au niveau du mouvement communiste est écartée (6). Preuve supplémentaire, s'il en fallait encore, du caractère *de plus en plus fantasmatique* de ce mouvement devenu inopérant.

En septembre 1968, le PCF s'associe à la proposition du PC italien de suspendre la réunion préparatoire tant que le PC et l'Etat tchécoslovaque ne retrouveront pas leur autonomie *et leur souveraineté* (7). C'est durant cet automne que les communistes français font l'amer constat du *caractère irréversible de la « normalisation »* en cours. Bien que déchirés, ils finissent par l'accepter. Les limites de la fronde face au « grand frère » sont perceptibles dans le communiqué *franco-soviétique signé* à Moscou en novembre 1968 (8) : *« Le temps passera. Le socialisme triomphera en Tchécoslovaquie, les principes léninistes du parti prendront forme, ce qui signifiera la normalisation véritable. Nous aiderons le PCT à cette fin »*, affirme Leonid Brejnev *à la délégation française, conduite par* Waldeck Rochet, le 4 novembre 1968 (9).

Les *dirigeants soviétiques* tiendront leur promesse, et le drame du secrétaire général français ne fait que *commencer*. Le silence de Waldeck Rochet dans son intervention à la conférence de Moscou de juin 1969, sur tout sujet lié aux conflits qui traversent le mouvement communiste – et surtout ceux *liés à la Tchécoslovaquie*, – donne la mesure de l'attachement à l'URSS et des difficultés *des communistes français à rompre* les amarres avec l'héritage de l'Internationale communiste.

La « fenêtre d'opportunité »

Il va falloir attendre la milieu des années 70 pour qu'une évolution vers l'*aggiornamento* s'esquisse. Entre novembre 1975 et décembre 1978, le PCF prend *en marche* la mouvance eurocommuniste, dans le style qui lui est propre : déclarations fracassantes, retournements brusques, changements d'alliances. Nouvelle orientation à laquelle il semble tenir (10).

Le *discours de Georges Marchais* à la conférence de Berlin de juin 1976 constitue un échantillon idéal pour évaluer l'étendue du virage : *« Toute élaboration d'une stratégie commune à tous nos partis est absolument exclue (...). Cette coexistence pacifique ne peut en aucune façon être identifiée au* statu quo *social et politique dans notre pays, au partage du monde en sphères d'influence dominées par les Etats les plus puissants (...). Nous ne saurions pour autant admettre quelque démarche que ce soit qui, au nom de la coexistence pacifique entre Etats, porterait atteinte aux intérêts de la lutte que nous menons (...). Nous exprimons franchement notre point de vue sur ce qui nous paraît s'en écarter dans la pratique de tel ou tel pays socialiste. (...) Le socialisme dans notre pays doit s'identifier à la sauvegarde, à l'épanouissement et au développement des acquis démocratiques que des luttes longues et opiniâtres ont permis à notre peuple d'obtenir. »* (11).

Au tournant des années 80, la marche en zigzag du PCF se confirme encore une fois par un pas en arrière : la parti cautionne l'intervention soviétique en Afghanistan et signe avec le PCUS un communiqué où le mot « divergence », *inséré dans le document*, est censé sauvegarder les acquis de la période précédente. La lecture des passionnantes *notes* de Jean Kanapa éclaire cet aspect, qui, pour des non-initiés, relève de la sémantique. Ainsi, deux mots-clés expriment la mini-fronde du PCF face à l'URSS : reconnaissance de la « divergence » (mot banni dans les hautes sphères du Kremlin) et non-acceptation du *statu quo* social en Europe, selon les intérêts de la Realpolitik de l'Etat soviétique.

Mais le vent a tourné de nouveau, et le PCF cesse toute critique et soutient toute *action entreprise par* la diplomatie de l'URSS. Pourquoi ce revirement et cette incapacité à *prendre définitivement un tournant* politique plusieurs fois raté ?

A la fin de la décennie 70, l'URSS *semble avoir le vent en poupe* ; elle bénéficie, selon la formule de Georges Lavau, d'une *« fenêtre d'opportunité » ; « Le Parti communiste a modifié sa position parce que, selon son analyse, la situation internationale place aujourd'hui l'Union soviétique en position suffisamment favorable pour que le « socialisme » fasse de nouveaux progrès : il entend, lui aussi, profiter de la « fenêtre d'opportunité »* (12). D'où le slogan d'alors : *« Nous vivons l'époque des révolutions »* ; d'où un retour implicite au vieux *credo* du Komintern : l'URSS guide et pilier des révolutions.

A la veille de son vingt-cinquième congrès, le débat sur cette question semble, pour l'heure, *bloqué au sein* du PCF. Les analyses avancées dans le projet de résolution ne mettent pas en *cause – au contraire –* la politique suivie depuis 1979. Pourtant, c'est de l'approche de ce vaste problème, auquel toute son *histoire* est liée, que dépendront les potentialités de ses mises à jour.

A *quand la sortie du fantasmatique* mouvement commu*niste* ? Pour quand l'entrée dans la société *française réelle* ?

(1) *Kremlin-PCF. Conversations secrètes*, Olivier Orban Ed.

(2) Intervention de Maurice Thorez à la conférence des quatre-vingt-un partis communistes et ouvriers, Moscou, novembre 1960. *In : Problèmes du mouvement communiste international*, Paris, 1963.

(3) Résolution du comité central du PCF, Ivry, 1er juillet 1960. *In : Problèmes du mouvement communiste international, op. cit.*

(4) *« D'où proviennent les divergences ? Réponse à Maurice Thorez et d'autres camarades », Renmin Ribao*, 27 février 1963.

(5) Waldeck Rochet : *« Un problème commun d'une extrême gravité est posé à tous nos partis. Il faut lui trouver une solution profitable à tous. C'est dans cet esprit que je suis allé à Moscou au début de cette semaine et que je suis ici aujourd'hui. C'est dans le même esprit que nous avons fait la proposition d'une réunion de tous les partis communistes et ouvriers d'Europe (...). Il faut tout faire pour éviter d'aboutir à une rupture et à des extrémités dont les conséquences seraient terriblement graves pour tout le monde, pour tous nos partis. »*

Dubcek : *« Pour l'instant, notre opinion est qu'une conférence consacrée uniquement à la Tchécoslovaquie ne serait pas souhaitable. » Kremlin-PCF, conversations secrètes*, op. cit.

(6) Les Mémoires inédites de Ramon Mendezona Roldan, délégué du PC d'Espagne à la préparation de la conférence de Moscou, confirment cette affaire. *Cf.* Lilly Marcou, *l'Internationale après Staline*, Paris, Grasset, 1979, p. 247.

(7) *L'Unita*, 6 septembre 1968.

(8) *Kremlin-PCF. Conversations secrètes, op. cit.*, p. 213.

(9) *Kremlin-PCF. Conversations secrètes, op. cit.*, p. 197.

(10) Lilly Marcou : *l'Heure du bilan*, (*le Monde*, du 25 juillet).

(11) Intervention de Georges Marchais. *In : Conférence des partis communistes et ouvriers d'Europe, documents et allocutions*, Berlin, 1976.

(12) Georges Lavau, « l'URSS et eux. Le PCF et le socialisme existant, 1964-1981 ». In : *l'URSS vue de gauche*, Paris, PUF, 1982, pp. 208-209.

(*) Chercheur de la Fondation nationale des sciences politiques.

M. FERRARI (PR) REMPLACE M. GROSJEAN (RPR) COMME MAIRE D'AIX-LES-BAINS

M. Gratien Ferrari (PR) a été élu, le samedi 29 décembre, maire d'Aix-les-Bains (Savoie), en remplacement de M. André Grosjean (RPR), par 29 voix sur 35 conseillers municipaux (il y a eu 6 bulletins nuls).

M. Grosjean, conseiller général depuis mars 1963, maire d'Aix-les-Bains depuis mars 1969, avait dû renoncer à ces mandats en raison des condamnations prononcées contre lui à la suite d'un trafic de faux fromage de gorgonzola en 1979 (*le Monde* daté 25-26 novembre et du 21 décembre).

[Né le 27 mars 1935 à Aix-les-Bains, principal de collège, M. Gratien Ferrari est conseiller municipal de sa ville natale depuis 1971. Il avait été candidat (UDF-PR) aux élections législatives de mars 1978 et juin 1981 dans la première circonscription de la Savoie.]

La mort de Louis Héron de Villefosse

Louis Héron de Villefosse, écrivain et ancien sous-chef d'état-major des Forces navales françaises libres, est mort le mercredi 26 décembre 1984 à Londres. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Un marin non conformiste

Officier de marine non conformiste, ce qui dans sa génération n'était pas très fréquent, Louis Héron de Villefosse a, trois fois au cours de sa vie, abandonné avec éclat des causes qu'il ne croyait plus pouvoir soutenir.

Le 21 mai 1941, il quitte la *flotte* d'Alexandrie, condamnée par Vichy à demeurer neutre et par les Anglais *à rester à l'ancre. Il gagne* Londres et devient sous-chef d'état-major des Forces navales françaises libres, alors commandées par l'amiral Muselier, opposant « républicain » à de Gaulle et candidat à sa succession. Villefosse est à Saint-Pierre-et-Miquelon en mars 1942, lorsque intervient la rupture entre les deux hommes. Il se range aussitôt aux côtés de l'amiral et partage sa disgrâce. En 1943, toujours avec Muselier, il se rallie au général Giraud à Alger.

Le commandant de Villefosse reste dans la marine jusqu'en 1949. Comme son ancien chef, il se range parmi les « progressistes ».

Après sa démission, il met son talent polémique au service d'une extrême-gauche nuancée. Mais, en novembre 1956, la répression soviétique à Budapest l'amène à se séparer avec éclat de ses amis progressistes. Il combat *« toutes les oppressions »*, aux côtés, notamment, de Raymond Aron dans la revue *Contrepoint*. En 1976, il devient président de l'Association pour une lecture critique de la presse.

Outre ses souvenirs de la France libre et de Saint-Pierre-et-Miquelon (*Souvenirs d'un marin de la France libre*, réédités sous le titre *les Iles de la liberté*), *l'Œuf de Wjasma* et *Géographie de la liberté*. Louis Héron de Villefosse a publié jusqu'en 1982 de nombreux articles dans la rubrique « Libres opinions » du *Monde*.

L'ÉLYSÉE, MATIGNON ET LES MÉDIAS

Hugues Portelli, membre du PS, chroniqueur de *la Croix* écrit dans le numéro du 29 décembre de ce quotidien : *« C'est au sein de la presse écrite que se déroule* [à propos des médias] *la bataille la plus feutrée, sous la houlette directe de l'Élysée et Matignon. A travers l'introduction de capitaux en provenance du secteur nationalisé, c'est tout simplement la constitution d'un grand groupe de presse « de gauche » que l'on vise, qui fasse pendant à celui de Robert Hersant. La loi anti-Hersant n'ayant pu aboutir, l'objectif est à présent de faire comme lui (avec suffisamment de souplesse pour éviter de tomber sous le coup de la loi socialiste !). »*

Le Monde

société

Faits divers

Rififi chez les bijoutiers niçois

De notre correspondant régional

Nice. — Les tracts anonymes et les pots de peinture volent bas, ces derniers temps, dans le petit monde de la bijouterie d'un quartier populaire de l'est de Nice. Principale victime : un bijoutier-joaillier de cinquante-trois ans, M. Jacques Rieu, installé depuis trente ans avenue de la République, la grande artère commerçante de ce quartier. Au début de décembre, il a été la cible d'une campagne d'affichettes collées de nuit ou distribuées dans les boîtes aux lettres. Traité de *« trafiquant »* et de *« receleur »*, accusé d'utiliser des poinçons *« falsifiés »* et baptisé de *« crapule de JR »*, M. Rieu a déposé plainte pour diffamation publique.

En quelques mois son magasin a été maculé de peinture à une douzaine de reprises. *« Bientôt vous essuyerez du sang ! »*, l'a-t-on menacé au téléphone. Ses employés ont été l'objet d'intimidations. Les pneus de sa voiture ont été crevés... Avec lui, deux de ses confrères dans des rues voisines ont également été victimes des barbouilleurs anonymes. *« Un véritable saccage ! »*, s'indigne Mme Claudine Plantier dont le magasin, rue Jean-Jaurès, a été bombardé pendant les fêtes de Noël, quatre nuits de suite, avec des bouteilles remplies de peinture rose et grise...

La police niçoise a multiplié les patrouilles mais jusqu'à présent sans résultat. Il n'est guère douteux que ce rififi est la conséquence d'une rivalité commerciale exacerbée. A l'origine, en février dernier, M. Rieu et sept ou huit de ses confrères du quartier avaient dénoncé auprès du procureur de la République des activités à leur avis déloyales, sinon illégales, de certains de leurs concurrents pratiquant des ventes promotionnelles en tout genres. Ses concurrents s'étaient alors rebiffé en déposant plainte à leur tour pour *« dénigrement »*, tout en s'inquiétant d'une *« guerre des rabais »* préjudiciable à la profession. Le syndicat des bijoutiers de Nice s'est tenu pour le moment à l'écart de l'affaire.

GUY PORTE.

M. Hernu : la dissuasion nucléaire reste crédible pour vingt ans

« La dissuasion nucléaire globale reste, au moins encore pour vingt ans, la protection de la France et de l'Europe », affirme le ministre français de la défense, M. Charles Hernu, dans un entretien à *Valeurs actuelles* de cette semaine, en réponse à des questions sur la sécurité européenne et les prochains entretiens Shultz-Gromyko à Genève.

« Quand le président Reagan parle de ce qu'on appelle communément la guerre des étoiles, explique M. Hernu, *il se livre à de la prospective (...). Il y a quelques semaines, les Américains ont fait rentrer au port pour moi (j'ai été très sensible à ce geste car je suis le seul ministre occidental de la défense occidental pour qui ils aient fait cela) le tout dernier sous-marin nucléaire lance-engins à vingt-quatre missiles :* le Georgia. *Ce sous-marin n'est plus fabriqué comme les nôtres dans un bassin, mais assemblé sur le quai, lancé dans l'eau. Et ce type de sous-marin sort en série ! Or le dernier bâtiment de ce programme sera lancé en 2010.*

« Cela veut dire ceci : oui, le président Reagan parle de l'espace, mais jusqu'en 2010 au moins la seule protection, c'est le nucléaire. Et, croyez-moi, il n'y en a pas d'autre. Alors, on me dit qu'avec le futur bouclier spatial aucune arme ne pourra pénétrer sur le territoire américain ni sur le territoire soviétique : ils seront donc tous les deux sanctuarisés. Mais cela n'est pas vrai. Bien sûr, on peut empêcher un certain nombre d'armes, d'ogives, de pénétrer. Mais le nombre d'armes nucléaires, y compris celles de la France, est tel qu'il reste dissuasif en proportion des destructions encourues. »

M. Hernu conclut : *« Je vois donc le projet de M. Reagan comme un discours à l'intention des Russes ; il leur dit : attention, nous allons nous donner une autre stratégie, il vaudrait mieux négocier. Et je suis sûr qu'Américains et Russes vont discuter. Mais la dissuasion nucléaire reste pour la France et ses intérêts vitaux, comme pour l'Europe, la seule protection. »*

Réforme hospitalière : la dernière étape

(Suite de la première page.)

Trois collèges procèdent à ces élections. Ils sont constitués de praticiens disposant de la majorité des sièges, de personnels para-médicaux (infirmiers, laborantins, masseurs, pédicures, prothésistes, etc.) et des autres membres du personnel du département.

Une telle réforme a, certes, pour objet de mettre fin à deux siècles de monarchie absolue, mais aussi — mais surtout — à doter les hôpitaux d'une organisation moins parcellaire et plus cohérente, afin que puissent être mieux utilisées leurs ressources techniques et en personnel.

Les propositionds sur la composition des départements devront être faites, au plus tôt, par les praticiens et les personnels soignants ou non soignants, qui formeront, dans chaque hôpital, une « commission de départementalisation » chargée de proposer au conseil d'administration un plan de départementalisation, lequel fera l'objet, le cas échéant, de révisions et de modifications tous les deux ans.

Les partisans des structures nouvelles ainsi esquissées font valoir qu'elles servent, à l'évidence, l'intérêt des malades, qui bénéficieront d'une meilleure organisation et ne seront pls ballottés d'un service à un autre.

Pour nombre de jeunes médecins, l'ère de la participation, de la dissociation du titre et de la fonction, apparaît comme le seul remède au népotisme que favorisait, ici ou là, une certaine forme de mandarinat. Mais les responsables hospitaliers redoutent, à l'unanimité cette fois, de voir s'établir dans les hôpitaux un électoralisme permanent, la démagogie qu'entraîne l'ambition des candidatures, et les errements inhérents tant au régime d'assemblée qu'au mythe de la cogestion, ou de la cooptation.

Tel que le publie le *Journal officiel*, le décret sur la départementalisation ressemble beaucoup à l'avant-projet rendu public le 1er mars dernier (*le Monde* du 3 mars 1984). Les dispositions transitoires et l'action préparatoire des commissions de départementalisation devraient laisser aux uns et aux autres le temps de méditer sur l'adaptation d'un principe d'organisation que l'évolution technologique rendait, en toute hypothèse, nécessaire, et dont la forme (l'électoralisme, la cogestion) est plus sévèrement critiquée que le fond.

Dr ESCOFFIER LAMBIOTTE.

SPORTS

LE VIIe PARIS-ALGER-DAKAR

Porsche et BMW jouent les épouvantails

Cent cinquante motocyclettes, trois cent cinquante automobiles et cinquante camions prennent, mardi 1er janvier, place d'Armes à Versailles, le départ du septième Paris-Dakar pour un rallye de 14 000 kilomètres à travers cinq pays : l'Algérie, le Niger, le Mali, la Mauritanie, et le Sénégal. L'arrivée est prévue pour le 22 janvier à Dakar.

Au terme du prologue, long de sept kilomètres, organisé dimanche 30 décembre à Cergy-Pontoise, *Bernard Darniche sur Audi Quattro* et Gilles Lalay sur Honda se sont classés premiers de leur catégorie respective. Ils devraient partir en tête de la première épreuve spéciale dont le départ doit être donné le 4 janvier à Ouargla (Algérie).

Devenu le terrain d'affrontement des grands constructeurs automobiles, au même titre que les épreuves du championnat du monde des rallyes, Paris-Dakar réunit notamment des firmes comme Porsche (vainqueur en 1984 avec René Metge pour sa première apparition, et Jacky Ickx) Land Rover avec Henri Pescarolo, Mercedes avec *Jean-Pierre Jarier*, Lada avec Jean-Pierre Jabouille, Citroën avec Jean-Luc Thérier et Audi avec Bernard Darniche.

***Le Paris-Dakar* des motocyclistes donnera lieu à l'affrontement des BMW — avec le Belge Gaston Rahier, vainqueur en 1984, — des Honda, dont le leader, Cyril Neveu, a déjà gagné l'épreuve en trois occasions, des Yamaha conduites par Serge Bacou et Jean-Claude Ollivier, qui est le PDG de l'importateur français. *Ligier enfin*, constructeur des monoplaces de formule 1, s'est associé au motoriste italien Caviga et a confié l'un de ses engins à Hubert Auriol, vainqueur avec BMW en 1982 et 1983.**

Ecuries et têtes couronnées

Tous contre Porsche et son équipage vedette, le Belge Jacky Ickx et l'acteur français Claude Brasseur. Les constructeurs rivaux Land Rover, Lada, Audi, Mercedes et Mitsubishi, se sont engagés pour gagner dans un rallye qui s'est imposé comme la grande compétition du début de la saison.

Le Paris-Dakar n'est *toutefois pas* reconnu comme une véritable épreuve sportive. Ses « spéciales » n'ont rien de commun avec celles des rallyes du championnat du monde et son folklore ne lui permettra jamais, à moins d'un changement radical, d'être intégré à une compétition mondiale. Et pourtant, ce rallye bénéficie d'une popularité qui le classe parmi les événements — certains disent les non-événements — de la saison. Les publicitaires y voient un moyen de promouvoir leurs produits et les constructeurs une raison d'améliorer leur image de marque et de tester leurs engins.

Le milieu des sports mécaniques est un monde fermé. Constructeurs et conducteurs marchent la main dans la main au gré de leurs intérêts. La formule et les rallyes ont leurs pilotes. Paris-Dakar a aussi les siens. Qui connaîtrait autrement René Metge, Cyril Neveu, Véronique Anquetil, boulangère de Rouen qui, en 1982, a découvert l'épreuve grâce à un challenge organisé par une chaîne de télévision et l'armée de terre. Ce rallye a ainsi engendré une nouvelle génération de pilotes, souvent venus de la formule 1. Jacky Ickx, surnommé « Monsieur 24 heures du Mans » pour avoir gagné en six occasions l'épreuve d'endurance, fut le premier à s'y intéresser. Jean-Pierre Jabouille, éliminé des circuits à la suite d'un grave accident, et Jean-Pierre Jarier, remercié par Ligier, y ont vu un moyen de faire à nouveau parler d'eux.



Dessin de PLANTU.

Henri Pescarolo, vainqueur des dernières 24 Heures du Mans, et trois fois champions du monde d'endurance, se lance aujourd'hui dans l'opération avec la certitude de bien figurer. Et pour cause. Seuls des professionnels, même en fin de carrière, font la course sur le Paris-Dakar. Les autres suivent selon leurs moyens.

Show business

Les constructeurs, pour leur part, ne prennent pas les choses à la légère. *Porsche, par exemple*, n'a pas hésité à remiser au garage la 911 SC victorieuse l'an dernier. Le constructeur allemand prépare pour 1986 une voiture dont l'objectif est de rivaliser à terme avec la *205 Turbo 16 de Peugeot* dans le championnat du monde des rallyes. Ce sera le 959 à transmission intégrale pour lequel Paris-Dakar constituera un intéressant banc d'essai.

Ce rallye n'existerait pas cependant sans ses amateurs qui mettent toutes leurs économies dans l'opération ou font carrément appel au crédit. Qu'importe. On n'a pas battu seulement cette année les records du nombre d'engagés, mais celui aussi des droits d'inscription. En augmentation moyenne de 26 % en 1984, par rapport à l'année précédente, ils *s'élèvent en 1985 à 12 500 F* pour une moto, à 24 500 F pour une voiture et à 30 500 F pour un camion. Une augmentation moyenne de 25 %. Chaque concurrent a dû verser, de surcroît, le *forfait* nourriture-assurance de 6000 francs et le prix de la traversée en bateau Sète-Alger. Bref, à condition d'avoir un véhicule préparé à sa disposition, il en coûte environ 150 000 F à un amateur pour participer.

Devenu une affiche publicitaire, Paris-Dakar attire aujourd'hui de plus en plus les vedettes du show-business et les têtes couronnées. Claude Brasseur, qui forme équipe depuis cinq ans avec Jacky Ickx ; les chanteurs Daniel Balavoine et Michel Sardou. Après avoir accueilli le fils du premier ministre britannique, Mark Thatcher, qui s'était égaré en 1982 pendant plusieurs jours avec sa co-équipière Anne-Charlotte Vernet, le rallye s'était juré de ne plus accepter l'engagement des concurrents trop célèbres. *L'organisateur n'est pas à* une contradiction près. Caroline de Monaco et son mari, M. Stefano Casiraghi, le prince Albert de Monaco, conduiront des camions de plus de 10 tonnes. Pourquoi pas après tout ? Les responsables de la société italienne Astra Veicoli Industriali de *Piacenza* ont assuré que, après déduction des frais engagés, les gains seront versés à une œuvre de bienfaisance. Pour leur part, les organisateurs laisseront *sur le parcours* le *contenu* de trois camions (matériels hospitalier et agricole) ; des concurent allemands remettront à la Croix-Rouge sénégalaise un camion chargé de médicaments. *Ce* seront bien les rares gestes généreux de ce rallye.

GILLES MARTINEAU.

● *Blessé par une voiture.* — Un enfant âgé de dix ans, qui assistait avec ses parents au prologue de Cergy-Pontoise, a été fauché par la Visa-Citroën 196 de l'équipage Thérier-Vial. Victime d'une fracture de la jambe, il a été transporté à l'hôpital de Pontoise.

La caravane passe...

En dépit du succès populaire du Paris-Dakar, faut-il oublier que *le rallye sème trop souvent* la mort sur son passage ? Des concurrents, des journalistes, ont payé de leur vie *la participation* à l'épreuve de M. Thierry Sabine. Bert Oosteruis, un motard néerlandais ; *Ursula Zentsch*, journaliste à l'hebdomadaire *le Point*, Jean-Noël Pineau, un motard français, en 1983. On ne compte plus désormais les blessés, victimes du rallye : Jean-Paul Minguels, blessé à la tête en 1982, après un vol plané d'une quarantaine de mètres. Episode malheureux sans doute, mais comment accepterait-on que des Africains soient les victimes d'un rallye qu'ils n'ont pas voulu, contrairement *aux affirmations* de l'organisation. En 1982, un jeune Malien était mortellement blessé par un véhicule en traversant une piste de son village. En 1984, *une jeune femme* a été tuée et son enfant grièvement blessé par un autre véhicule devant les caméras de télévision.

Images insoutenables. *« Les chiens aboient, la caravane passe »*, rappelait récemment M. Sabine dans un document adressé à la presse.

G. M.

BASKET-BALL

Grand jeu du Stade

Le Stade Français a rejoint Limoges et Villeurbanne, leaders du championnat de France, *à l'occasion de la onzième journée* disputée le 29 décembre. L'équipe parisienne a battu Limoges 105 à 96 au Palais omnisports de Paris-Bercy ; Villeurbanne a été battue pour sa part à Challans 89 à 86. Deux résultats qui relancent l'intérêt du championnat.

A défaut de s'imposer dans les rencontres *internationales*, les basketteurs français donnent d'eux-mêmes une image plus sérieuse quand ils évoluent au sein de leur club. Entourés de joueurs américains, ils n'ont plus la qualité de jeu qu'on attend de véritables athlètes. Ni le Stade Français ni Limoges n'échappent à ce défaut. Victorieux, le Stade a, en effet, bénéficié du talent de l'Américain Alex Bradley et du Yougoslave Ratko Radovanovic pour s'imposer face aux champions de France.

Agé de vingt-cinq ans, Bradley, qui jouait précédemment dans le club espagnol de Valladolid, a remplacé dans l'équipe parisienne le Yougoslave Dragan Kicanovic, l'un des joueurs les plus remarquables du basket européen. Le Stade n'a pas vraiment perdu au change. Réalisateur de plus de vingt points par match, l'Américain utilise à merveille sa taille de 1,98 m. Et ce n'est pas vraiment un hasard s'il a fait contre Limoges une partie exemplaire. Avec le Yougoslave, d'une taille de 2,10 mètres, ils ont marqué à eux deux une quarantaine de points. Hervé Dubuisson (21 points), joueur français numéro un, a rendu la supériorité des Parisiens plus évidente encore en marquant d'une distance de 6,25 mètres des paniers à 3 points qui apportent désormais au jeu un intérêt supplémentaire.

Dans ces conditions, Limoges n'a pas su conserver l'avantage de 10 points qu'elle avait acquis au début de la rencontre, grâce à un jeu mobile, rapide et adroit.

Les champions de France bénéficiaient pourtant des services de Ed Murphy, une véritable machine à marquer des paniers. Cet Américain de vingt-huit ans ne semble pas ému outre mesure par les rumeurs qui courent actuellement, à *Limoges*, à propos du non-renouvellement de son contrat. Les 51 points qu'il a marqués contre le Stade feront peut-être *réfléchir* les dirigeants limougeauds. Pour un fois, ils n'ont pas permis à l'équipe de gagner le meilleur match de championnat qu'on ait vu depuis longtemps à Paris.

Résultats

Athlétisme

CORRIDA DE HOUILLES

Le Portugais Fernando Mamède a gagné, dimanche 30 décembre, la corrida de Houilles, devant les Britanniques David Clarke et Tim Hutchings. Le Français Jacky Boxberger a pris la quatrième place.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Onzième journée)

*Stade Français b. Limoges	105-96
*Challans b. Villeurbanne	89-86
*Saint-Etienne b. Orthez	89-82
*Antibes b. Tours	96-79
*Vichy b. Le Mans	110-97
Monaco b. *Avignon	85-84
*Caen b. Mulhouse	101-84

Classement. — 1. Limoges, Villeurbanne, Stade Français, 29 pts ; 4. Antibes, Challans, 27 ; 6. Orthez, 25 ; 7. Caen, 23 ; 8. Le Mans, Vichy, Avignon, 19 ; 11. Tours, Monaco, 16 ; 13. Mulhouse, Saint-Etienne, 15.

ANNÉE BOOMERANG

M. Jacques Sotty, lanceur de boomerang, veut réaliser *« la dernière action sportive de l'année 1984 et la toute première de 1985 »*. Il devait lancer son engin, lundi 31 décembre à 23 h 59 mn 50 s, autour de l'obélisque de la place de la *Concorde à Paris, et le rattraper* le mardi 1er janvier 1985 vers 0 h 0 mn 10 s.

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Quatorzième journée)

POULE 1

Tyrosse b. *Aire	9-3
*Narbonne b. Racing	30-7
*Carcassonne b. Montauban	14-12
*Aurillac-Toulouse	Reporté
*Tarbes b. Béziers	14-10

Classement. — 1. Toulouse, Béziers, 35 pts ; 3. Tarbes, Montauban, 30 ; 5. Tyrosse, 29 ; 6. Carcassonne, Narbonne, 26 ; 8. Aurillac, 25 ; 9. Racing, 24 ; 10. Aire, 16.

POULE 2

*La Rochelle et Bègles-Bordeaux	6-6
*Dax b. Oloron	43-24
Romans b. *Valence	6-3
Biarritz b. *Boucau	16-0
*Hyères b. Agen	19-13

Classement. — 1 Biarritz, Agen, 34 pts ; 3. Dax, 32 ; 4. Oloron, 29 ; 5. Boucau, 28 ; 6. Hyères, 27 ; 7. Bègles-B., Romans, 24 ; 9. La Rochelle, Valence, 22.

POULE 3

*Pau b. Brive	16-7
*Montferrand b. La Voulte	34-3
*Grenoble b. Le Creusot	16-9
*Lourdes b. Angoulême	23-10
*Bayonne et Bagnères	6-6

Classement. — 1. Montferrand, Lourdes, 37 pts ; 3. Bayonne, Pau, 28 ; 5. La Voulte, Brive, Grenoble, 27 ; 8. Le Creusot, Bagnères, 25 ; 10. Angoulême, 19.

POULE 4

Mont-de-Marsan b. Tulle	15-13
*Nîmes b. Bourgoin	16-6
*Castres b. Nice	24-12
Toulon b. *Albi	66-9
*Perpignan b. Graulhet	25-3

Classement. — 1. Toulon, 38 pts ; 2. Nice, 36 ; 3. Graulhet, 32 ; 4. Mont-de-Marsan, Bourgoin, 29 ; 6. Perpignan, 26 ; 7. Nîmes, Tulle, Castres, 24 ; 10. Albi, 18.

Le Monde

ÉCONOMIE

LES MARCHÉS FINANCIERS EN 1984

CONSOLIDATION

DIFFICILE de rééditer l'exploit de 1983, lorsque, avec un bel ensemble, toutes les places financières internationales s'étaient envolées pour gagner finalement 20 % à 60 %. *Aussi prévoyait-on plutôt une année 1984* de consolidation. Et comment aurait-il pu en être autrement quand ces mêmes marchés ont bondi de 60 % à 100 %, pour certains d'entre eux, en l'espace de deux ans, en fait depuis que Wall Street avait donné le signal de l'escapade, en août 1982 ?

Tout compte fait, le bilan mondial n'aura pas été *aussi négatif qu'on aurait pu le craindre dès* les premiers mois en constatant les efforts déployés – en vain – par New-York pour faire décoller son indice Dow-Jones de la barre des 1 200 points, à laquelle il est obstinément resté cramponné. Pas plus que la *reprise économique* américaine n'a tiré derrière elle les autres pays industrialisés, à commencer par les nations européennes, Wall Street n'a été en mesure de donner l'impulsion nécessaire aux autres places boursières. Si Tokyo, Londres et Paris ont progressé avec des écarts voisins de 16 % à 22 %, ils le doivent autant à *des facteurs domestiques* qu'au jugement de leurs gestionnaires, qui ont su faire la part des choses entre les incertitudes liées au niveau futur des taux d'intérêt et à la persistance de l'« effet dollar », pour retenir plutôt la phase d'assainissement général *via une réduction* des déficits à laquelle s'attellent aussi bien le président Reagan – remis en selle pour un nouveau mandat de quatre ans – que les autres pays occidentaux.

En dépit de quelques *sursauts*, l'*inflation*, sans être totalement maîtrisée, est restée en liberté surveillée, quand elle n'a pas fortement baissé. Du coup, le rendement réel (rémunération du loyer de l'argent diminuée du coût de la vie) des obligations a été *conforté*, et ce marché a *largement* profité de la désaffection qui a pu frapper certaines actions de sociétés *industrielles touchées* par la crise. Avec une capitalisation boursière (nombre de titres multiplié par la valeur de ces titres) de 1 310 milliards de francs à la fin de l'année (contre 1 032 milliards en décembre 1983), *Paris n'a pas été en reste sur ce chapitre, et* les deux « coups de tabac » successifs essuyés en novembre et à peine un mois plus tard n'ont pas effacé l'attrait de ce marché. En témoignent autant le volume des transactions – elles se sont gonflées de 74 % en un an – que la nouvelle et forte augmentation des émissions (25 %), alors que continuaient à *éclore* quantité de *fonds* communs de placement et de SICAV destinées à drainer aussi bien l'épargne des particuliers que celle des entreprises, à présent courtisées également par ces certificats de dépôt qui doivent voir le jour en 1985, de même que le *futur* marché à terme obligataire organisé par la place financière.

L'année 1984 aura également été marquée par une opération de modernisation importante (la dématérialisation des titres qui a pour effet de *substituer une simple écriture informatique* à la manutention du *« papier »*) et par la confirmation du succès du second marché, cette nouvelle structure mise en place en février 1983 à l'attention des PME françaises – et étrangères – qui ne souhaitent pas accéder directement à la cote officielle. Cette année, trente-deux introductions (vingt à *Paris* et *douze en province*) *de sociétés* françaises (et une étrangère, Scanvest Ring, de nationalité norvégienne) auront eu lieu, portant à soixante-douze entreprises le nombre d'actions inscrites à ce second marché. Pendant ce temps, la *cote* officielle aura accueilli deux sociétés françaises (VIA Banque et Louis Vuitton), cinq étrangères (*Banco de Santander, McDonald, Sharp,* Volvo et American Brands) tandis que Salomon, jusque-là cotée au second marché, basculait chez les « grands »...

Dossier établi par André Dessot
Serge Marti et François Renard.

PARIS

L'année des « espoirs »

« Sans atteindre les records enregistrés l'année dernière, on pourrait imaginer pour la Bourse de Paris une hausse de 10 % à 15 % en 1984. » Ainsi s'était exprimé M. Xavier Dupont, le nouveau syndic de la Compagnie des agents de change, *dans les tout premiers jours* du mois de janvier. Bien vu. L'indice CAC, le plus fiable de tous les instruments statistiques employés pour mesurer la température du marché, a très exactement monté de 16,3 %.

Après l'explosion de 1983, la performance peut apparaître assez médiocre. *En réalité*, elle témoigne d'une surprenante vitalité, illustrée tant par l'ampleur des affaires traitées, *dont le montant*, encore accru de 41 %, s'est élevé au niveau sans précédent de 501 milliards de francs, que par le volume inégalé des émissions et les introductions records sur le second marché. Surprenant, en effet, car obstacles et embûches n'ont pas manqué sur le parcours : scandale de l'affaire AMREP, qui éclaboussait le marché à la fin de l'hiver, menaces au début de l'été sur l'approvisionnement pétrolier en relation avec l'aggravation du conflit irano-irakien, remaniement gouvernemental en juillet avec le départ de M. J. Delors, enfant chéri de la Bourse, et la sortie des communistes, jugée dangereuse pour la paix sociale, déchirements de l'OPEP à l'automne, mauvais coup porté à l'emprunt Giscard, craquements sinistres entendus sur le *marché obligataire*.

Naturellement, les tribulations de Wall Street ont elles aussi profondément marqué de leur empreinte cette année boursière. Les fortes émotions ressenties par New-York devant *l'emballement* puis le ralentissement de l'expansion ont été partagées, prolongeant et/ou amplifiant *l'effet des événements* survenus de ce côté de l'Atlantique.

Ajoutons à cela le facteur technique. Si les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel, la Bourse non plus. Après la flambée des cours en 1983, les actions françaises étaient devenues chères, et leurs prix ont commencé à ne plus très bien correspondre à *leur* valeur marchande. Avec l'accumulation des nuages, des positions ont donc été allégées. Cela fait que la Bourse a dû abandonner la voie royale suivie jusqu'ici pour emprunter un chemin très accidenté, marqué par deux passages difficiles, l'un rencontré en février, avec une baisse de 9 % – celle-ci mit fin à la longue suite des liquidations gagnantes (encore 13 % de hausse en janvier), – l'autre dès le début mai et dont la Bourse n'aperçut le bout qu'en août, à l'issue d'une jolie glissade (– 15 %) *qui l'avait* conduite à son plus bas niveau de l'année.

La sévérité des coups reçus aurait pu amoindrir les facultés de récupération du marché. Mais, au contraire, loin d'être diminué par les épreuves, celui-ci en est sorti aguerri. A cela plusieurs raisons :

– L'abondance des liquidités : elles affluèrent au printemps avec les coupons servis par les SICAV, puis au creux de l'été, avec les dividendes distribués par les sociétés cotées ;

– Les résultats industriels : assez bons dans l'ensemble, malgré des anicroches, ils se révélèrent en ligne avec les prévisions ;

– La hausse du dollar : elle a conservé intacte la capacité bénéficiaire des entreprises à l'étranger ;

– La baisse des taux d'intérêt : anticipée malgré les craintes suscitées par les tensions enregistrées au cours des huit premiers mois, elle a fini par s'amorcer et se généraliser ;

– La rigueur : M. Laurent Fabius, le nouveau premier ministre, et M. Bérégovoy, le successeur de M. J. Delors, que l'on soupçonnait d'en vouloir atténuer les effets, ont maintenu le cap ;

– Wall Street : même au pire moment, la confiance à son égard ne s'est jamais complètement démentie. Résultat, fin novembre, la Bourse de Paris atteignait un nouveau sommet de *son histoire* à la cote 183 de l'indice CAC dont elle ne devait plus guère s'éloigner. En même temps, un autre record tombait : celui de la capitalisation boursière, qui, pour la première fois, dépassait le cap des 400 milliards de francs.

Que faut-il retenir de cette année ? Plusieurs constatations s'imposent. La première a trait au *marché obligataire*. Les valeurs à revenu fixe ont encore tenu le haut du pavé et se sont taillé la part du lion dans les transactions (80 % du total). Mais, après les deux violentes *secousses* enregistrées en *novembre* et décembre, déclenchées, l'une par la baisse trop rapide des taux d'intérêt, l'autre par M. Bérégovoy évoquant imprudemment la possibilité de créer un nouvel instrument de gestion collective (certificats de dépôt négociables) – le ministre parvint à grand-peine à restaurer le calme en promettant que rien ne serait décidé *sans concertation*, – *la* croissance de ce marché pourrait bien être terminée.

La deuxième constatation se rapporte au *choix des placements*. La roue tourne. En vedette l'année précédente, les « belles américaines », malgré l'enrichissement du dollar, sont rentrées dans le rang. Elles ont laissé la première place à la distribution (Nouvelles Galeries, BHV, Carrefour, Comptoirs modernes, Damart, Darty, Docks de France, Printemps), aux pétroles (CFP, Esso, BP, Elf), stimulés par les nouvelles *découvertes faites en* Ile-de-France (CFP, Esso) et dans le Sud-Ouest (Elf BP) – on en reparlera en 1985, dit-*on autour* de la corbeille, – et aux sociétés en voie de redressement comme CSF, Peugeot, Crouzet, Télémécanique, Matra. A bien des égards, 1984 peut être considérée comme l'année des « espoirs ».

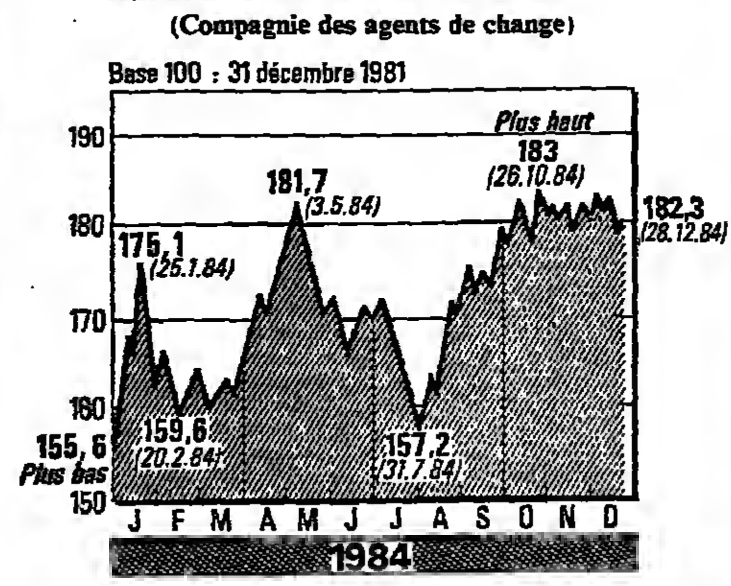
Troisième et dernière constatation : malgré sa vigueur, la Bourse de *Paris* n'a pas réussi à passer la vitesse supérieure et bute sur ses plus hauts niveaux. A tout le moins, *elle a manqué d'encouragement*. La rigueur, c'est bien, mais elle tarde à porter des fruits. L'inflation recule et le déficit de la balance extérieure diminue. Mais l'investissement ne reprend pas vraiment et la pression fiscale reste pesante. Les prévisions pour 1985 ne sont pas très encourageantes, qu'elles proviennent de l'INSEE ou de l'OCDE. Avec les niveaux de prix souvent très dissuasifs *atteints par les valeurs françaises*, les investisseurs guettent toutes les occasions de baisse. Les *chassés-croisés incessants observés* surtout au cours de la seconde partie de l'année témoignent de leur souci de payer leurs achats au juste prix.

L'année 1984 a marqué enfin l'achèvement d'une très vieille habitude : *les actions au fond d'un tiroir* ou sous une pile de linge, c'est fini. Depuis le 5 novembre, tous les titres ont *été dématérialisés*. Ils sont désormais inscrits sur des comptes clients.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS
(Institut national de la statistique)

COMPARTIMENTS	30 déc. 1983	Plus haut 1984	Plus bas 1984	21 déc. 1984	Diff. en %
Indices généraux de base 100 en 1949					
Valeurs françaises à revenu variable	1 316,7	1 552,3	1 337,5	1 547,5	+ 17,53
Valeurs étrangères	3 664,5	4 136,7	2 946,1	3 218,8	– 12,16
Base 100 : 29 décembre 1972					
Valeurs françaises à revenu variable	190	228,8	193	223,3	+ 157
Valeurs étrangères	495,8	559,7	396,6	435,5	– 12,16
Base 100 : 31 décembre 1981					
Indice des valeurs françaises à revenu variable (base 100 au 31-12-1981)	164,1	194,6	169,5	194	+ 18,22
Pétroles-Énergie	127,2	181,6	135,1	147,8	+ 16,19
Métallurgie	77,6	122,4	82,1	122,4	+ 57,73
Chimie	181,9	235	177,4	229,2	+ 26
Bât., mat. construc., trav. publics	115,3	130,6	102,2	114,4	– 0,78
Constructions mécaniques	114,2	151,8	115,1	151	+ 32,22
Matériel électrique	175,2	218,6	172,4	206	+ 17,58
Automobiles et accessoires	122,1	149,7	109,4	120,8	– 1,06
Industrie de consom. non alimentaire	261,4	319,7	254,9	308,2	+ 17,90
Agro-alimentaire	245,1	263,7	230,6	252,2	+ 2,90
Distribution	98,1	130,6	100,8	126	+ 28,44
Transports	145,3	199,9	145,6	199,9	+ 37,58
Services	206	226,2	198	220,6	+ 7,08
Assurances	156,7	257,6	157,3	254,6	+ 62,48
Banques	202,8	243,6	203,2	236,7	+ 16,72
Immobilier et foncier	158,5	190,7	153,4	190,5	+ 20,19
Investissement et portefeuille	185,5	230,6	184,6	230,6	+ 24,31
Base 100 : 26 décembre 1980					
Valeurs françaises à revenu fixe	104,4	113	104,7	109,8	+ 5,17
Emprunts d'État	104,9	114,8	105,4	109,9	+ 4,76
Emprunts garantis et assimilés	104,1	112,6	104,3	109,6	+ 5,28
Sociétés	105,1	112,1	105,2	111	+ 5,61
Base 100 : 31 décembre 1972					
Emprunts garantis et assimilés	91,5	99	91,7	96,3	+ 5,24
Sociétés	100	106,6	100	105,5	+ 5,50
Compagnie des agents de change – Base 100 : 31 décembre 1981					
Indice général	156,7	183	155,6	180,9	+ 15,44
Produits de base	132,6	184,1	133,8	164,9	+ 24,35
Construction	113,3	132	101,6	116,9	+ 3,18
Biens d'équipement	121,8	159,3	120	158,7	+ 30,29
Biens de consommation durables	167,3	196,3	151,7	170,9	+ 2,15
Biens de consomm. non durables	232,8	263,4	216,1	246,8	+ 6,01
Biens de consomm. alimentaires	242,4	262,7	225,6	240,8	– 0,66
Services	130,2	157,1	129,1	155,5	+ 19,43
Sociétés financières	190,1	231,3	186,2	231,4	+ 21,72
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	134,2	171,3	132,7	168,3	+ 25,41
Valeurs industrielles	158,9	186,8	157,9	178,7	+ 12,46
Bourses régionales – Base 100 : 31 décembre 1981					
Indice général	128,9	170,5	127,1	169,6	+ 31,57

VARIATIONS DE L'INDICE CAC
(Compagnie des agents de change)



OBLIGATIONS

Deux records battus

Incontestablement, *l'année* 1984 aura été celle des obligations, avec deux records *largement* battus, celui des transactions et celui des émissions. Le marché des actions, en revanche, a enregistré une diminution de 11 % des transactions, à 89 milliards contre 100 milliards, et un fléchissement des appels à l'épargne publique, ramenés de *8 milliards* de francs à 6,7 milliards de francs, bien au-dessus, toutefois, des 2,7 milliards de 1982.

Sur le marché des obligations, donc, le volume des transactions a fait un bond de 74 %, à 412 milliards de francs après celui de 55 % effectué en 1984, et a représenté, en 1984, 81 % du volume global, contre 70 % les deux années précédentes. C'est *dire l'activité intense qui a régné* pendant ces douze mois ; le marché, autrefois sous-développé, prenant une place considérable, comme l'ont fait, depuis longtemps, ses homologues étrangers, notamment anglo-saxons.

En ce qui concerne les émissions, l'ascension, amorcée depuis 1978, s'est *poursuivie* au rythme de 25 % dans l'année, contre 28 % en 1983.

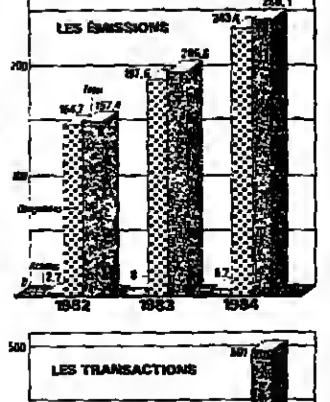
Le fait marquant aura le très *net gonflement des emprunts* d'État (+ 66 %), qui, avec 85 milliards de francs, ont *représenté* 35 % du total des émissions contre 26 % en 1983. L'essentiel de *l'augmentation* est dû à celle des obligations renouvelables du Trésor (ORT), dont le *montant est passé* de 1 *milliard* de francs à près de 31 milliards. Ce phénomène traduit la volonté de l'État *d'emprunter* davantage à long terme pour combler le déficit budgétaire, en évitant de trop recourir à *l'émission* de bons du Trésor à court terme, dont *l'effet peut être inflationniste*.

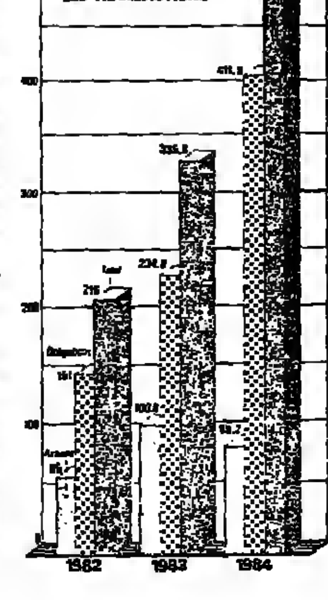
Parmi les principaux émetteurs, on a *noté* une légère régression (9 %) des établissements publics (EDF, Caisse nationale de l'énergie, SNCF, CNT) (*15,4 % du total*) au profit du secteur industriel et commercial, par le truchement d'organismes *emprunteurs et prêteurs* (Crédit national, CEPME, SDR), en augmentation de 29 %, pour atteindre 33,5 milliards de francs. Quant aux institutions financières (*banques plus Crédit* foncier), leurs émissions, utilisées pour financer des crédits *hors encadrement sur ressources* « longues », ont été supérieures de 28,5 %, leur part du marché passant de 30,5 % à 31,2 %.

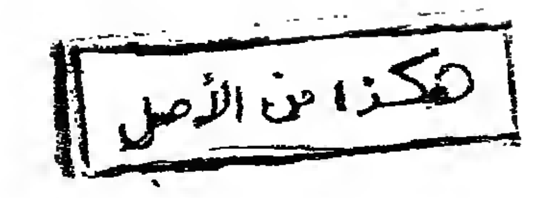
On a relevé une formidable augmentation des émissions *obligataires à taux variable* ou flottant, dont le montant a été multiplié par 3,8, passant de 27,3 milliards de francs à 103,6 milliards de francs. Ce phénomène est la conséquence de *l'autorisation donnée*, fin 1983, par le Trésor aux grands emprunteurs publics, d'émettre à *taux variable*, ce qui a *ouvert* les vannes.

Parmi les *nouveautés*, foisonnantes ces dernières années, la dernière en date a été l'emprunt Gaz de France à coupon unique, payable en une seule échéance au bout de douze ans : c'est la transposition française des émissions étrangères dites à « *coupon zéro* ». Sur le *plan statistique*, la capitalisation boursière des obligations françaises a augmenté de près de 30 % en 1984, passant de 1 032 milliards de francs à 1 310 milliards de francs.

D'une manière générale, le nouveau « boom » de l'année *sous revue a été provoqué par* deux facteurs, les mêmes qu'en 1983. La baisse des *rendements*, d'abord (*près de 2 %*), a entraîné une ruée des prêteurs, anxieux de placer leurs capitaux à des taux devenus très rémunérateurs par rapport à une inflation en nette *régression. Ensuite*, la nouvelle « explosion » des instruments de placement à court terme, Sicav et Fonds commun, a drainé vers le marché obligataire des liquidités *considérables*, 50 à 70 milliards de francs, dit-on, dont le caractère précaire, notamment pour le *trésorerie* des entreprises, a rendu ledit marché tout à fait vulnérable au moindre incident : *remontée des rendements* en novembre et annonce prématurée du lancement de certificats de dépôts négociable en décembre. Ces incidents ont été à l'origine d'*une semaine* et *d'un jeudi* « noirs » dont le souvenir hantera un certain temps les mémoires.







LE MARCHÉ DE PARIS EN 1984

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE

Le bond de Schneider

Mieux loti que l'indice général de la Bourse de Paris, ce compartiment a finalement gagné 24 % environ après les quelque 70 % engrangés en 1983. Avec une hausse de plus de 50 %, la Compagnie du Midi s'est particulièrement bien comportée, même si elle n'a pas atteint sa performance de l'année précédente lorsqu'elle avait bondi de 150 %. En 1984, la Compagnie du Midi a accru de 85 % sa capitalisation boursière (5,16 milliards de francs), ce qui la place au cinquième rang des grandes valeurs de la cote (après L'Air liquide, ELF-Aquitaine, BSN et Moët-Hennessy), a fait valoir son président, M. Bernard Pagezy, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à la mi-décembre.

Pour la Navigation mixte, autre holding présidée par M. Marc Fournier, la principale opération financière aura été la cession de sa filiale VIA-Assurances (Le Monde SA et VIA-Assurances IARD) au groupe d'assurances Victoire (compagnie L'Abeille et La Paix.

Schneider SA, une valeur dont la cotation était suspendue depuis le 13 juin 1984 dans le cadre de l'« affaire Creusot-Loire », a manifesté une grande vigueur lors de la reprise de cotation intervenue le 26 décembre. Réservée à la hausse ce jour-là, elle n'avait pu être cotée, et ce n'est finalement que le lendemain qu'un cours officiel de 120 F a pu être inscrit, soit une hausse de 35 % sur le précédent (88,50 F).

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
CFDE	78	104	73	92,10
Chargeurs SA (1)	239	385	237	383,10
CGIP	363	518	283	498,50
Eurafrance	810	1 180	760	1 061
La Hénin	349	383,40	299	371,10
Marine Wendel	68	120,40	67	116
Midi (Cie du) (2)	1 450	2 180	1 375	2 155
Navigation mixte	229,90	325	221	312,10
Revillon	479	470	340	353,60
Schneider	86,50	142	81,10	120

(1) *Augmentation de capital : 1 pour 4 à 220 F.*
(2) Attribution gratuite : 1 pour 20. Dernier cours : 80 F.

VALEURS A REVENU FIXE

Nouvelle hausse

En 1984 comme en 1983 et en 1982, le compartiment des valeurs à revenu fixe a enregistré une nette plus-value, de 5 % en moyenne, identique à celle de l'année précédente et, tout de même, un peu inférieure aux 8 % de 1982. A l'origine de ce phénomène, on trouve une nouvelle baisse des taux nominaux et des rendements, de l'ordre de 2 %, dont l'effet a été de revaloriser les cours des obligations déjà émises à des taux très bas, et d'accentuer la hausse de celles émises à des taux plus élevés. Ainsi, l'emprunt 9,80 % 1978 est passé de 89 F à 97 F (+ 9 %), et l'emprunt 16,20 % 1982 a pris 3,5 % à 114,70 F, sans tenir compte du coupon détaché. La conséquence est que le nombre des obligations cotées en-dessous du pair de 100 F, la totalité en juillet 1981, a sensiblement diminué.

Au chapitre des emprunts indexés, ceux qui ont l'or comme référence ont été particulièrement *défavorisés, en raison de la baisse* des cours du métal, que ce soit sur le lingot ou sur la pièce de 20 F. L'emprunt 7 % 1973 a perdu 13 %, et le 4 1/2 % 1973, 11 %. En revanche, l'obligation indemnitaire 3 % de la Caisse de l'énergie a progressé de 28 %, en raison des meilleures perspectives offertes par ce titre.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
4 1/2 % 1973	1 835	2 000	1 626	1 640
7 % 1973	9 620	10 020	7 999	8 400
C.N.E. 3 %	3 112	4 114	3 140	3 990
8,80 % 1977	112,30	121	111,99	116
9,80 % 1978	89	97,50	88,60	97,05
10,80 % 1979	*91,75*	*100,55*	*91,40*	99,38
12 % 1980	98,19	102,50	98,35	99,70
13,80 % 1980	101,80	109,80	101,90	105
16,75 % 1981	110,60	116,50	109,60	111,60
16,20 % 1982	110,70	120,60	110,40	114,99
15,75 % 1982	108,80	119,10	108,30	108,30
14,60 % 1983	104,75	116,60	104,75	105,25
12,90 % mars 1984	–	109	99,70	99,85

AUTOMOBILES ET ACCESSOIRES

Le roi Peugeot

Complaisante l'année précédente, car en *pleine euphorie, la* Bourse n'a pas eu les mêmes largesses en 1984 pour le compartiment « automobiles et *accessoires* ». Ce *dernier* s'en est quand même tiré de justesse avec un résultat à peu près nul. Cela aurait pu être pire.

Le redressement de Michelin s'est bien amorcé, mais les comptes de Bibendum seront encore dans le rouge (2 milliards de F à nouveau, dit-on). La situation s'améliore un peu chez Jaeger, mais là aussi des pertes sont encore prévisibles. Déficit également pour la Compagnie européenne d'accumulateurs. Motobécane a redémarré sous la houlette de ses nouveaux actionnaires, notamment Yamaha (Jap.), Fichtel und Sachs (RFA), SDR de Picardie et a pris la nouvelle raison sociale MBK Industries. Mais avec la crise régnant dans le deux-roues et les espoirs (déçus) mis dans le scooter, ses comptes seront probablement déficitaires. Mais ce sera maintenant l'affaire de ses nouveaux propriétaires de régler ce problème, tout comme il reviendra à la firme japonaise Sumitomo de restaurer la situation financière de Dunlop France. Les actions Motobécane et Dunlop ont été rayées de la cote.

Pour clore ce chapitre des pertes, les plus grosses, après celles de Michelin, seront produites par Peugeot. Mais le « Lion » a déjà tiré un trait sur le passé et ne songe qu'à l'avenir. Et l'avenir c'est la 205, mais aussi, selon le président Calvet, le retour aux bénéfices en 1985. Les investisseurs ont fait le pari de la réussite et du redressement rapide de la firme. Le titre a monté de 25 %.

Reste Valeo. Frappé par la récession dans l'industrie automobile, le fabricant d'accessoires ne fait pas recette. A cause des coûts sociaux correspondant à des départs supplémentaires, ses bénéfices seront réduits à la portion congrue.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Européenne d'accumulat.	30,90	36,20	26	28,65
Jaeger	34,50	150	108	147,50
Michelin	801	1 084	735	750
Peugeot	207	258	177	237
Valeo	304,90	363	205	236

BANQUES

Une baisse des taux providentielle

Dans ce compartiment, désormais occupé par les établissements de crédit spécialisés, la baisse des taux d'intérêt a agi comme un dopant, comme en 1983, dans la mesure où elle a, en partie, minoré le coût des ressources, tandis que les taux de crédits consentis antérieurement à des niveaux élevés, ne variait guère. *Ainsi, de très fortes avances ont été* enregistrées sur les sociétés du groupe de la Compagnie bancaire (maison mère, UCB, CETELEM).

Très favorisés ont été, également, les grands établissements comme le Crédit foncier de France et le Crédit national. Une mention particulière doit être faite pour la Parisienne de réescompte, dont le cours avait doublé en 1983, et qui a vigoureusement progressé en 1984.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Bail Investissement	570	658	545	645
Bancaire Cie	456	601	423	568
CETELEM	355	498	325	445
Comptoir Entrepreneurs	138	179	129	164
Crédit Foncier France	545	700	499	642
Crédit National	475	701	450	638
LOCINDUS	754	765	621	735
Parisienne Réescompte	625	880	580	810
Prêtabail Sic	909	1 080	861	1 041
SADE	156	200	140	85
U.C.B.	230	301	220	282
Via Banque		295	245	260

(1) Attribution gratuite : 1 pour 4 à 133 F.
(2) Attribution gratuite : 1 pour 4 à 95 F.
(3) Augmentation de capital : 1 pour 5 à 125 F.
(4) Attribution gratuite : 1 pour *15 à 143 F.*
(5) Attribution gratuite : 1 pour 10 à 170 F.
(6) Attribution gratuite : 1 pour 10 à 65 F.
(7) Attribution gratuite : 1 pour 13 à 82 F.

ASSURANCES

Une année record

Médiocrement traitées l'an dernier, les valeurs d'assurance ont enregistré le meilleur score global en 1984 : + 62 %. Les cours de certains titres ont doublé, tel celui de la Concorde, ou du GAN, compagnie nationalisée, après une quasi-stagnation l'an dernier. Sur d'autres titres déjà très favorisés en 1983, comme le groupe Victoire (Abeille-Paix), ou AGP Vie, la progression s'est vigoureusement poursuivie.

Les causes de ce phénomène ? Un rétablissement des marges dans le secteur automobile, qui a permis à cette branche d'enregistrer, en 1983, un bénéfice de 1,1 milliard de francs, le premier depuis cinq ans. Ajoutons-y la revalorisation des portefeuilles d'obligations et d'actions détenus par les compagnies au titre de leurs réserves techniques, et on aura l'explication de la *très forte avance* de 1984.

Valeurs	30/12/83	Plus haut	Plus bas	28/12/84
A.G.P. Vie	5 450	8 080	4 370	5 700
Concorde	266	561	249,50	318,50
France S.A.	684	1 030	650	801
GAN	700	1 890	645	664
Le Monde S.A.	352	800	305	668
Patrimoine part.	645	625	330	405
Providence IARD (1)	175	264,40	158,20	180,40
Réassurance (Fr. de) (2)	330	442	284	409
Secours	370	629	360	376
Victoire (Groupe) (3)	790	1 160	664	770,00

(1) Attribution gratuite : 1 pour 17. Cours : 33 F.
(2) Attribution gratuite : 1 pour 4. Cours : 83 F.
(3) Attribution gratuite : 1 pour 5. Cours : 195 F.

AGRO-ALIMENTAIRE

Calme plat

Calme plat *sur le valeurs de* ce secteur. En 1984, elles n'auront progressé que de 3 % environ après *avoir* pratiquement *doublé* l'*année* précédente. Une fois de plus, les valeurs à l'exportation se sont bien comportées, *notamment* les *firmes* du champagne (Moët-Hennessy, Veuve-Clicquot), exception faite de *Mumm, en repli.* La firme vient d'être reprise en totalité sous forme OPA par le canadien Seagram. A signaler d'autres titres, tels que Martell et Bénédictine qui poursuivent actuellement leur diversification.

Plus discutées, BSN et Pernod-Ricard ont subi les conséquences de conditions climatiques défavorables, qui ont eu pour effet de pénaliser leurs activités de boissons. Plutôt maussade tout au long de l'année, Perrier n'a guère tiré profit de son offensive lancée – et réussie – sur Sellier-Leblanc et qui vise en fait la source Volvic et les boissons Oasis. Dans un autre domaine, Lesieur a dû se battre sur deux fronts : sur celui des matières premières où les *coûts des corps gras* ont pratiquement doublé et, en Espagne, sur le plan juridique, pour obtenir de *haute lutte le contrôle de la firme* Koipe. Mais les résultats consolidés 1984 seront en baisse de 25 % environ par rapport à l'année précédente...

Autre déconvenue pour la Bourse, celle que suscite la Générale Biscuit dont le bénéfice net aura baissé de quelque 100 millions de francs cette année pour revenir à 161 millions alors que, là aussi, la firme a dû batailler *sur tous* les fronts, notamment aux Etats-Unis où elle s'est heurtée à un nouveau concurrent local de poids : *Procter and Gamble.*

La Banque Worms, qui détient déjà une participation dans Olida, a procédé à un reclassement interne de son portefeuille aux termes duquel la participation de la Société parisienne et Raveau Cartier dans le capital de Saupiquet vient de franchir le seuil des 10 % réglementaires conduisant à déclaration auprès des autorités boursières.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Béghin	265	321	250	303
Biscuit (Gén.) (1)	1 590	1 795	915	1 090
Bongrain	1 878	1 995	1 415	1 690
BSN - GD	2 680	2 885	2 375	2 400
Lesieur	1 375	1 420	842	875
Martell	1 800	2 075	1 568	1 739
Moët-Hennessy	1 402	1 927	1 313	1 870
Mumm	650	775	407	598
Olida	200	365	199	265
Pernod-Ricard (2)	779	850	660	721
Perrier	454	579	459,50	488
Saint-Louis B.	312	464	270	300
Vve-Clicquot	1 780	2 505	840	2 399
Nestlé	25 030	26 650	19 820	22 080

(1) Augmentation de capital : 1 pour 10 à 1 000 F.
(2) Attribution gratuite : 1 pour 12. Cours du droit : 420 F.

PÉTROLES

Un festival contrarié

1984 n'a pas été l'année des pétroles, comme les boursiers s'y attendaient. Mais il s'en est fallu de *peu. Durant le premier semestre,* l'évolution des cours avait soulevé bien des espoirs. Esso était monté à 754 F (+ 48 %), la Française des pétroles à 316 F (+ 83 %) et ELF-Aquitaine à 278,50 F (+ 63 %). Ces hausses avaient été rendues possibles par la rentabilité élevée des titres concernés. Tous les éléments propres à donner un beau festival étaient donc en place. Cependant, la crainte d'une fiscalité accrue, le délicat problème posé par la répercussion de la hausse du dollar, pénalisante pour le raffinage et la distribution, deux activités toujours lourdement déficitaires, l'allure très réservée des grandes valeurs pétrolières internationales allaient quelque peu rafraîchir l'ardeur des opérateurs.

Si le rebondissement de l'affaire des avions renifleurs n'eut pas de conséquence directe sur la tenue de l'action ELF-Aquitaine, en revanche, l'augmentation de capital (819 millions de francs) décidée par la Française *des pétroles en juin* ne fut pas bien reçue autour de la corbeille. « *L'opération est mal ficelée* », disaient les boursiers, qui d'autre part reprochaient à la compagnie de proposer ses actions à un prix trop élevé. Celles-ci se placèrent mal, et les banquiers furent obligés de constituer un syndicat chargé de ramasser le papier excédentaire. Tout cela fit que les pétrolières *perdirent de leur éclat au* cours du second semestre.

Il *reste* que, d'une année sur l'autre, les ténors de la cote (ELF, CFP, ESSO, BP) ont quand même fait un excellent parcours en alignant des hausses de 30 % à 40 %. La raison en est que les résultats de ces groupes pour 1984 seront, quoi qu'il arrive, très supérieurs aux précédents. Ainsi par exemple au 30 juin, ELF faisait déjà état d'un bénéfice record (4,58 milliards de francs). A la même date, le groupe Total avait presque doublé le sien (1,3 milliard) et Esso n'était plus déficitaire.

Mais il n'y eut pas que cela. Le Bassin parisien n'est pas encore le Texas, mais avec les nouvelles découvertes faites près de Melun (Triton-Total) la production espérée de pétrole dans la Brie devrait compter pour 1 % dans la consommation nationale. Le nouveau gisement (ELF-BP) de Lagrave, près de Pau, est prometteur. Il y avait donc de quoi entretenir une certaine spéculation. Et, à la condition que tous les espoirs fondés se confirment ou, pourquoi pas, soient dépassés, la fête des pétroles, remise en 1984, pourrait bien avoir lieu l'an prochain.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Applications des gaz	308	370	158,40	191
ELF-Aquitaine (1)	171	278,50	172	217
Esso	511	754	510	518
Française des pétroles (2)	172,40	316,50	170	246,50
Francarep	463	429	261	284
Pétroles BP (Française des)	88,90	142	73	120
Raffinage (Française de)	82	121	72,20	80
Sogerap	490	559	437	467
ELF-Gabon	910	1183	875	902

(1) Emission à 180 F. (1 pour 10). Droit : 6,80 F. Emission à 240 F. (1 pour 8). 2,50 F.

AMREP : un des plus grands scandales du siècle

L'année 1984 laissera pour le moins un goût amer aux investisseurs qui avaient cru reconnaître dans AMREP, numéro trois mondial *de l'industrie parapétrolière et spécialiste* incontesté des forages en mer profonde, la future étoile desti*née à briller au firmament de la* Bourse. C'est presque un euphémisme de dire que l'action de *l'entreprise fut choyée.*

Durant l'été 1983, la barre des 1 100 francs avait été franchie à la *corbeille. Si par la suite des ventes* bénéficiaires survinrent, les actionnaires ne rechignèrent pas trop quand la société leur demanda au mois de novembre suivant de souscrire à une émission d'obligations convertibles pour 115 millions de francs. La note visée par la COB à cette occasion était, il est vrai, plutôt favorable. Mais les nouvelles sur l'état de santé du groupe n'allaient pas tarder à susciter quelques inquiétudes.

La perspective d'un résultat consolidé nul ou légèrement déficitaire pour 1983 fut d'abord évoquée, *puis, début décembre, la* société annonçait la suppression de l'acompte sur dividendes. Toutes ces *informations péchaient encore* par excès d'optimisme. Les rumeurs allaient bon train. Mais il fallut *attendre le début mars* pour commencer à entrevoir la vérité.

Cette fois l'on apprit qu'il n'y aurait pas de dividendes du tout. Les résultats étaient franchement mauvais et la situation nette consolidée, de 500 millions de francs fin 1982, n'atteignait plus que 150 millions de francs après provi*sions. Le coupable désigné était la* filiale UIE, avec les grosses difficultés rencontrées sur ses chantiers *du Nigéria et du Brésil.* Aucun redressement n'était escompté avant 1987.

La Bourse se sentit prise de vertiges et l'on allait rapidement apprendre, grâce aux fins limiers de la COB, que les mésaventures d'AMREP étaient connues de ses dirigeants bien avant le lancement de *l'opération financière. Horreur !* L'on cria au scandale. La cotation de l'action, en chute libre (80 % en *deux mois), fut suspendue à plusieurs* reprises. Mais la Bourse n'était pas au bout de ses surprises.

Début mai, le voile était définitivement déchiré. Les conclusions de l'audit comptable étaient atté*rantes : 823 millions de francs* de déficit pour 1983, une perte inéluctable de 300 millions de francs pour 1994, une perte prévisible de 200 millions de francs pour 1985, et, pour faire bon poids, les experts désignés annonçaient qu'il faudrait 200 millions de francs encore pour restructurer, plus 100 millions de francs pour renflouer la filiale vénézuélienne. Le marché était anéanti. Entre-temps, le cours de l'action était tombé à moins de 100 F. C'était la fin d'un beau rêve.

Surtout, jamais depuis la fin des années 50, la Bourse n'avait été secouée par un tel scandale causé... par l'inconscience du président d'AMREP, M. André Millnr (*soixante-treize ans*), *qui jusqu'au* dernier moment avait obstinément nié la réalité de la crise dans les tra*vaux pétroliers et avait cru possible* de continuer de s'engager à contre-conjoncture. Ce dernier a été *inculpé.* AMREP a été mise en règlement judiciaire et son action a quitté la corbeille par une porte dérobée.

En attendant la mise en vente des actifs, Bouygues s'est porté acquéreur des filiales épargnées par le règlement judiciaire, mais a également repris en location-gérance pour six mois la majeure partie des autres activités y compris la participation de 34 % dans le capital de Doris (Compagnie générale pour les développements opérationnels des richesses sous-marines). Les actionnaires n'ont plus que leurs yeux pour pleurer. Ils ne reverront probablement jamais leur argent dispersé aux quatre vents, avec des actions dépréciées de 90 % (un triste record).

Les plus importantes variations de cours de l'année (en %)

(cours au 28 décembre 1984)

VALEURS FRANÇAISES - MARCHÉ A RÈGLEMENT MENSUEL

EN HAUSSE		EN BAISSE	
Roussel Uclaf	+ 130	Creusot-Loire	– 98
Nouvelles Galeries	+ 124	SGE-SB	– 51
Galeries Lafayette	+ 107	Radiotechnique	– 46
Arjomari Prioux	+ 94	Maisons Phénix	– 39
Institut Mérieux	+ 91	Application Gaz	– 38
Avions Dassault	+ 87	Francarep	– 37
UFB	+ 86	Lesieur	– 36
Intertechnique	+ 85	Biscuit Générale	– 29
Thomson-CSF	+ 84	Poclain	– 27
Carrefour	+ 83	Dumez	– 25

VALEURS FRANÇAISES - MARCHÉ AU COMPTANT

EN HAUSSE		EN BAISSE	
Usines Chausson	+ 996	Amrep	– 90
Usinor	+ 395	M.H. NV	– 82
UAP	+ 300	Hutchinson	– 70
Augedat Rey	+ 230	Mors	– 54
Rousselot	+ 193	Ateliers la Loire	– 53
Hôtels Deauville	+ 189	*Radar*	– 52
Fonc. Agache Willot	+ 185	Petersen NV	– 47
Tissmétal	+ 178	Fougerolle	– 46
Rochette Cenpa	+ 172	Gonfreville	– 46
Bergougnan	+ 170	Auer	– 44

VALEURS ÉTRANGÈRES - MARCHÉ A RÈGLEMENT MENSUEL

EN HAUSSE		EN BAISSE	
Union Phenix Espagn.	+ 80	Barlow Rand	– 54
Banco Popular Espa.	+ 56	Telegraph Nord	– 44
Asturienne Minel	+ 52	Union Carbide	– 43
Plant. Terre Rouge	+ 52	Noranda Mines	– 43
Fiat SPA	+ 51	Mineral Resources	– 42
Vieille Montagne	+ 44	Caterpillar	– 41
Cockerill Sambre	+ 43	Bowater Indust.	– 40
Arbed	+ 30	Stilfontein	– 39
Pirelli	+ 28	Allegheny Intern.	– 38
Hoogovens	+ 21	Blyvoo Gold Mining	– 37

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Pleins feux sur les « espoirs »

Les valeurs électriques n'ont pas été aussi dorlotées en 1984 que l'année précédente. Conséquence : elles ont seulement collé au résultat général. Et encore fut-ce surtout grâce à l'élan donné par les « espoirs ». Le meilleur score a été réalisé par Intertechnique (80 %). Les performances accomplies par la société dans l'informatique ont paru prometteuses et, comme preuve de ses talents, celle-ci a dégagé des résultats accrus.

CSF est arrivée dans la foulée. Le déficit du groupe se comprime à vue d'œil (plus de la moitié pour l'année sans doute) et le retour à une situation bénéficiaire est en vue. Crouzet est arrivé troisième. L'entreprise a surpris agréablement en renouant avec les profits. A la traîne en 1983, Merlin Gérin a profité des perspectives que lui ouvrent, à l'étranger, le rachat de la société italienne Magrini Galileo, dont les activités complètent les siennes. Télémécanique a constitué un autre centre d'intérêt. La situation de la société mère s'améliore (+ 30 % de bénéfices) et les filiales en difficultés (Brésil notamment) se redressent.

Matra aussi a bien redressé la barre. Cette fois, les prévisions de M. Lagardère ne seront pas loin de se vérifier. Les bénéfices du groupe augmenteraient de 34 % au moins.

En revanche, les déceptions ont été nombreuses. Elles ont concerné : Radiotechnique (baisse des résultats à l'exportation, déficit pour le premier semestre, chômage partiel) ; Leroy-Somer (effondrement du marché des pompes à chaleur, évolution peu favorable du matériel électrique, difficultés ou défaillances de gros clients comme Creusot-Loire); Moulinex (résultat en baisse, marché français stagnant); SAT (situation déficitaire); CIT-Alcatel (qui tarde à donner la preuve de sa capacité à passer la vitesse supérieure); PM-Labinal (ralentissement de l'activité aérospatiale); Legrand enfin dont la marge bénéficiaire s'est contractée. Mais cette dernière entreprise a quand même tiré une traite sur l'avenir en prenant le contrôle de la société Pass and Seymour, un des cinq fabricants américains d'appareillages électriques d'installations.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Alsthom-Atlantique	128	230	128,90	200
CIT-Alcatel	1 310	1 528	1 000	1 271
Crouzet	132,90	237	100	226
Intertechnique (1)	1 260	2 165	1 194	2 050
Legrand	1 940	2 390	1 777	1 860
Matra	1 300	2 050	1 240	1 744
Merlin-Gérin	849	1 489	820	1 378
Moteurs Leroy-Somer	518	553	297	441
Moulinex	105	115	89,70	90,10
P.M. Labinal	335	390	286	370
Radiotechnique	405	430	283	217
S.E.B.	490	525	315	340
Signaux	850	945	650	660
Télémécanique	1 410	2 245	1 410	2 300
Thomson-C.S.F.	219	405	217	402
T.R.T. (2)	2 060	2 350	1 870	2 065

(1) Attribution : 1 pour 7. Droit : 250 F.
(2) Emission à 1 400 F. Droit : 73,60 F.

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

En haut de l'affiche

Qui l'eût cru ? Alors que le contexte économique reste assez mauvais, les valeurs de la construction mécanique ont en 1984 eu la faveur des investisseurs et le compartiment a inscrit son nom en haut de l'affiche avec près de 40 % de hausse. Singulier ? D'une façon générale, la profession est en pleine restructuration, mais du chemin reste à faire pour parvenir à l'assainissement. Sera-ce pour l'année prochaine ? Certains le disent. Ou pour la suivante ? Le plus grand nombre le croit.

En attendant, la Bourse a joué la sélectivité et porté son choix en particulier sur Avions Marcel Dassault, à cause des succès remportés avec le Mirage-2000. Fives-Lille, à qui l'on reconnaît le mérite de n'avoir pas participé au naufrage meurtrier de Creusot-Loire, Facom (meilleure rentabilité de la branche), Luchaire (redressement en cours), Générale de Fonderie (en pleine réorganisation). Manurhin a même réussi à ne pas baisser. Le parrainage de Matra, il est vrai, constitue une garantie pour le marché. En revanche, Poclain a pâti de sa surproduction, Epéda-Bertrand Faure de la baisse de la consommation des ménages, Fichet-Bauche de la saturation de son marché. Ernault-Somua a déposé son bilan en novembre.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Av. M. Dassault	445	795	399	832
Crouzet	132,90	237	100	226
De Dietrich	325	440	317	382
Epéda-B. Faure (1)	1420	1465	935	1085
Facom	753	1053	751	1056
Fichet-Bauche	800	821	650	644
Fives-Lille	20	330	193	325
Gén. Fonderie	40,60	55,80	30	53
Manurhin	100,10	185	85	98,90
Poclain (1)	54	74,80	37,50	39,30
SAGEM	1400	1500	1 152	1399

(1) Emission à 50 F (11 pour 9). Droit NC.

Creusot-Loire : le démantèlement

Un sinistre industriel chasse l'autre. Après la déconfiture d'AMREP, c'était au tour de Creusot-Loire, le numéro un français de la construction mécanique lourde, d'aller au tapis cette année, quelques jours seulement avant que les pouvoirs publics referment (provisoirement ?) le dossier Boussac désormais confié au groupe immobilier Férinel.

Aboutissement d'une longue agonie qui durait depuis de nombreuses années, le tribunal de commerce de Paris prononçait le 28 juin 1984 la mise en règlement judiciaire de Creusot-Loire. Cette décision ne faisait que confirmer ce que tout le monde savait depuis le 13 juin lorsque le président de Creusot-Loire, M. Didier Pineau-Valencienne, avait indiqué qu'il allait demander la mise en règlement judiciaire de sa société. Une information qui allait entraîner le jour-même la suspension de cotation des actions de la firme et de l'autre société du même groupe, Schneider SA, toutes deux cotées au marché à règlement mensuel.

Il fallait bien en passer par là puisque les pouvoirs publics et les dirigeants du groupe Empain-Schneider n'avaient pu tomber d'accord sur les modalités d'un nouveau sauvetage qui, pour M. Laurent Fabius, alors ministre de l'industrie, consistait « à prendre en otage les trente mille salariés de l'entreprise, à vouloir refiler les pertes à l'Etat et à privatiser les gains, en refusant les ouvertures des investissements... », un comportement qu'il jugeait alors « tout à fait scandaleux ». De son côté, M. Pineau-Valencienne (qui devait par la suite trouver un nouveau fauteuil à la présidence de la Compagnie financière de développement des entreprises, une des holdings du groupe Empain-Schneider, outre son poste de président de Schneider SA, estimait « avoir fait tout ce que nous pouvions pour éviter un gâchis dont les pouvoirs publics ont délibérément pris la responsabilité ».

Résultat de cette dramatique partie de « ping-pong » : un démantèlement de l'entreprise entre Usinor pour la métallurgie, Framatome (division énergie et diverses filiales), SPIE-Batignolles (société d'ingénierie CLECIM), la société américaine Rockwell (machines d'imprimerie de Nantes), la firme allemande GEA (les aérofrigérants situés sur le même site) et la société suisse Bobst (machines à fabriquer du carton ondulé Martin SA) pour l'essentiel, Delattre-Levivier étant toujours à la recherche d'un nouvel actionnaire.

Pour les salariés de l'entreprise, la « casse » est importante sur le site industriel du Creusot puisque 1 576 d'entre eux vont perdre leur emploi sur les 7 366 que comptent les neuf établissements ou secteurs de Creusot-Loire repris par Framatome et Usinor. Ces départs, devenus effectifs le 27 décembre, comprennent, il est vrai, des dispositions spécifiques pour certains d'entre eux (aide au retour, préretraites, conventions spéciales...).

Reste « l'ardoise » pour les pouvoirs publics (2,5 milliards de francs selon eux mais au moins le double si l'on prend en compte la totalité de « l'ampleur du passif ») et pour le système bancaire (1,4 à 1,8 milliard de francs).

Les détenteurs d'actions et d'obligations Creusot-Loire auront été également les grands perdants de cette tragique affaire. Lors de la reprise de cotation de Creusot-Loire intervenue le 26 décembre, le titre, « réservé à la baisse », n'a pu être coté et il en allait de même le lendemain, une dernière tentative à 5 F (le titre en valait encore 25,50 F lors de la suspension de cotation le 13 juin 1984) ayant finalement échoué. Il est vrai que si l'on en croit la Commission des opérations de Bourse (COB), les actionnaires de la société « ne pourront prétendre ni à un boni de liquidation ni à un remboursement de leurs actions et que les porteurs d'obligations ordinaires et convertibles ne recevront aucune distribution ».

INDUSTRIE DE CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE

Le règlement du dossier Boussac

Vedette incontestée, l'année précédente, avec une hausse de 120 %, ce secteur aura encore progressé de près de 18 % en 1984 avec, il est vrai, des situations très contrastées selon les sociétés concernées. Ainsi, Bic, Essilor, Skis Rossignol ont grimpé en moyenne de 20 % à 30 % en douze mois tandis que Sommer-Allibert perdait près de 10 %.

Les valeurs de textile se sont à nouveau bien comportées avec, en tête, DMC (Dollfus Mieg et Cie) qui a gagné plus de 50 %, tandis que A. Roudière et Prouvost faisaient également preuve de bonnes dispositions. Le groupe Prouvost, qui a entrepris le redressement de ses filiales déficitaires (Pennel et Flipo et Subistatic), envisage d'accroître ses fonds propres afin de renforcer son assise financière, à hauteur de 200 millions de francs. De son côté, DMC ressent les bienfaits du dernier plan de redressement mis en place, en 1982, et veut poursuivre son recentrage sur ses métiers traditionnels en abandonnant nombre d'activités annexes.

Il faut croire que les dirigeants de DMC ont fait leurs preuves, puisqu'ils ont été choisis par le groupe immobilier Ferret-Savinel (FÉRINEL), les nouveaux repreneurs de Boussac pour fournir une assistance technique. De quoi donner une certaine crédibilité à l'opération finalement réussie par M. Bernard Arnault, le patron de FÉRINEL, qui a réussi à coiffer sur le poteau les groupes Bidermann et Tapie (tous deux appuyés par des organismes financiers divers) avec la bénédiction, il est vrai, des pouvoirs publics, trop contents de se débarrasser d'un dossier ô combien encombrant.

A la Bourse de Paris où l'intérêt pour cette affaire est resté limité, l'année 1984 s'est achevée sur la suspension de cotation des actions de la Société foncière et financière Agache-Willot et Bon Marché (à la cote officielle) et celles de la Belle Jardinière (marché hors cote de Paris) et de la Compagnie Boussac-Saint Frères (hors cote de Lille), à partir du 17 décembre et « jusqu'à nouvel avis » selon la formule consacrée. Enfin, il convient de signaler la performance des Skis Rossignol qui s'inscrivaient en décembre à leur meilleur niveau de l'année.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
A. Roudière	155	245	133	240
D.M.C.	83,50	127,50	81,60	127,90
Agache-Willot (fonc. et fin.)	94,80	325	80,40	271
Prouvost	38,90	95	38,90	91,50
Sommer-Allibert (1)	452	658	385	415
Didot-Bottin	320	685	315	611
Hachette	1 540	1 787	1 300	1 650
Presses de la Cité (2)	1 975	2 065	1 545	1 830
Bic	408	319	238	508
Comptoir Lyon-Alemand	212	267	205	240
Essilor	2 190	3 020	2 195	2 845
Skis Rossignol	1 300	1 750	1 180	1 830

(1) Augmentation du capital : 1 pour 5 à 300 F.
(2) Attribution gratuite : 1 pour 6. Cours du droit : 280 F.

BATIMENT

La crise, toujours

La crise s'est encore aggravée en 1984 dans le bâtiment et les travaux publics. La Bourse, qui, l'année précédente, s'était montrée assez bonne fille à l'égard de la plupart des firmes exerçant leurs activités dans ces secteurs, retenant surtout les bons résultats obtenus à l'étranger, a cette fois été beaucoup plus sévère, car même les contrats à l'exportation ont baissé. Elle a seulement sélectionné les producteurs de matériaux plus chanceux. Son choix s'est en particulier porté sur Ciments français, Lafarge-Coppée et Poliet. Ce n'est pas sans raison. Malgré une baisse des ventes sur le marché national, Ciments français devrait dégager des profits accrus. Sa filiale américaine Coplay, grossie maintenant de la société Louisville Cement, est redevenue bénéficiaire.

Lafarge aussi se porte mieux. Le groupe s'est débarrassé du boulet de ses produits réfractaires par association et poursuit sa diversification prometteuse dans les biotechnologies avec Orsan. Poliet résiste bien à la dépression. Son activité « grand public » se développe de façon satisfaisante.

La Bourse a également fait un sérieux tri parmi les valeurs d'entreprises intéressées à l'immobilier et aux travaux publics. Elle a lorgné vers Bouygues, entreprise solide également en pleine diversification dans l'industrie parapétrolière, avec les actifs d'AMREP, et, dans le tourisme, avec Havas, mais attend que le groupe fasse la preuve de son talent avant de lui accorder une bonne note.

Mais s'agissant de la SGE-SB, une affaire à problème, passée dans le giron de Saint-Gobain, de Maisons Phénix en proie à d'énormes difficultés, et de Dumez dont les résultats escomptés seront en baisse, la sanction est tombée. Dans le bâtiment proprement dit, il est vrai, pour la première fois depuis trente ans les mises en chantier de logements sont tombées à moins de 300 000. Quant aux travaux publics, leur activité a fléchi de 9 % encore.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Auxiliaire d'entreprises (1)	1 064	1 500	701	855
Bouygues	701	840	551	691
Ciments français	205,20	314	213	290,50
Colas	220	295	173,50	195
Dumez	868	948	592	630
G.T.M. Entrepose	295	329	205	225
Lafarge-Coppée	289,50	394	291,50	361
Maisons Phénix	320	357	140	190,50
Poliet (3)	324,50	440	290	410
S.C.R.E.G.	163,80	203	121,50	134,50
S.G.E.-S.B. (4)	97	106	47,20	47

(1) Attribution : 4 pour 9. Droit : 400 F.
(2) Emission à 190 F. (1 pour 5). Droit : 8 F.
(3) Emission à 290 F. (1 pour 5). Droit : 13 F.
(4) Emission à 50 F. (2 pour 5). Droit : 0,15 F.

CHIMIE

Roussel-Uclaf superstar

Très en forme l'an dernier, le compartiment de la chimie a beaucoup moins forcé l'allure en 1984. Il a eu seulement une bonne moyenne et n'a décroché qu'un accessit. La raison en est qu'à cause de la réorganisation en cours, l'expansion dans cette branche industrielle, essentiellement constituée de sociétés exerçant leurs activités dans la pharmacie et les cosmétiques, s'est ralentie.

Ce n'est évidemment pas vrai pour toutes les entreprises. Porté par ses deux produits vedettes, le Claforan (antibiotique à très large spectre thérapeutique) et le Decis (un insecticide hyperpuissant non toxique), Roussel-Uclaf a fait un malheur. La firme du boulevard des Invalides devrait doubler ses résultats et sur les premières indications fournies à mi-parcours, la Bourse lui a décerné la médaille d'or.

Le laboratoire Bellon et l'Institut Mérieux ont eu droit aussi de figurer au tableau d'honneur, le premier dans l'espoir, un peu déçu en fin d'année, de résultats sensiblement améliorés, le second en raison des perspectives d'avenir ouvertes par le rapprochement avec l'Institut Pasteur production.

En revanche, la Bourse s'est montrée beaucoup moins généreuse pour la distribution des autres prix. L'Oréal n'en a eu aucun. Le groupe ne connaît toujours pas la crise mais sa croissance plafonne. Les résultats dans les cosmétiques seront du même ordre de grandeur que pour 1983. L'Air liquide n'a pas été primé non plus. L'affaire croît lentement et se réorganise dans la pharmacie pour trouver un second souffle. La Sanofi n'a pas davantage inscrit son nom au palmarès. Le groupe continue à dégager de bons résultats mais les investisseurs veulent juger de ses capacités créatives.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Arjomari (1)	360	642	361	650
L'Air liquide (2)	526	578	497	570
Institut Mérieux	820	1 525	720	1 570
L'Oréal	2 219	2 630	2 100	2 240
Nobel-Bozel	10,85	15,70	4,55	6,70
Roussel-Uclaf	705	1 719	700	1 620
Sanofi	532	595	449	580

(1) Emission à 280 F (1 pour 5). Droit : 18,50 F.
(2) Attribution gratuite (1 pour 8). Droit : 68 F.

SERVICES

La Lyonnaise des eaux fait le ménage

Une hausse de 7 % pour l'ensemble de l'année, c'est bien peu pour ce secteur qui avait progressé de 73 % l'année précédente. Il est vrai qu'on y compte de nouveaux venus en phase d'acclimatation avec l'arrivée, depuis un an, d'Accor, l'une des valeurs « chouchoutes » de la Bourse en raison de la politique hôtelière volontariste que pratique cette chaîne hôtelière au-delà des mers, y compris en Asie où a été posée, le 17 octobre 1984, la première pierre du Yu Yang Novotel.

Pure coïncidence, c'est sur ce même marché à règlement mensuel que ACCOR a retrouvé cette année la SODEXHO, numéro un de la restauration collective en France, dont le Patron, M. Pierre Bellon, a mené la vie dure à ses dirigeants lors de la fameuse bataille boursière destinée à conquérir Jacques Borel. Aujourd'hui, SODEXHO affiche avec satisfaction un chiffre d'affaires pratiquement doublé en trois ans et des résultats multipliés par plus de cinq dans le même temps.

La Lyonnaise des eaux, qui continue à faire le ménage dans le groupe présidé par M. Jérôme Monod, s'est fermement attaquée à la fin de l'été au problème posé depuis plusieurs années par Degrémont, sa filiale numéro un mondial du traitement de l'eau qui subit de lourdes pertes pesant sur les comptes – et les cours boursiers – de la société-mère.

Un plan de redressement drastique a été annoncé au mois de décembre. « Frères-ennemis » dans le secteur de l'eau, la Générale et la Lyonnaise des eaux vont se retrouver côte à côte ou plutôt de part et d'autre des rives de la Seine, la droite étant confiée à la Générale des eaux dès le premier janvier prochain et la gauche à la Lyonnaise, pour exercer une activité effectuée là en régie par la Ville de Paris.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Accor	225	244	202	237,50
Bis	235	319	230	296
Club Méditerranée	772	1 145	755	1 059
Eaux (Générale des) (1)	560	602	487	530
Europe 1 (2)	600	873	592	759
Eaux (Lyonnaise des)	770	871	602	699
Havas	849	929	610	650
Publicis	1 210	1 550	1 100	1 480
Sodexho	2 750	3 578	2 784	2 840

(1) Attribution gratuite : 1 pour 4. Dernier cours : 133 F.
(2) Attribution gratuite : 1 pour 4. Dernier cours : 67 F.

DISTRIBUTION

Médaille de bronze

La baisse du pouvoir d'achat n'est plus un mythe. Elle est bien réelle et les Français en savent quelque chose. Pourtant, assez singulièrement, les valeurs de distribution sont montées cette année sur le podium et, en réalisant la troisième meilleure performance boursière, ont reçu la médaille de bronze.

Nouvelles Galeries, BHV, Galeries Lafayette, ont crevé tous les plafonds avec des cours très largement doublés. Comptoirs modernes, Damart, Darty, Docks de France, Printemps, Carrefour, Euromarché, ont fait également de très bons parcours. Quelques-uns, quand même, sont restés à la traîne comme Casino, dont les bénéfices devraient tout juste affleurer le niveau de 1983 et Guyenne et Gascogne avec une rentabilité en baisse à cause des abandons de créances consentis aux filiales en difficulté. S'agissant de Casino ce n'est peut être que partie remise. Le groupe a des atouts avec sa restauration et son bricolage.

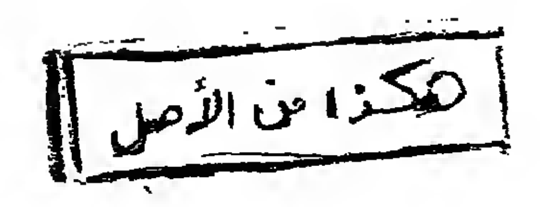
Pour Guyenne et Gascogne, c'est moins sûr. La chute des profits a surpris pour un exercice prétendument de rétablissement. Mais passons. La question se pose maintenant de savoir pourquoi la distribution, déprimée en 1983, a soudain retrouvé les faveurs des investisseurs. La consommation des ménages aurait-elle repris ? Ça se saurait. En fait, le premier élément de réponse se trouve dans le constat dressé pour 1983. Les valeurs intéressées étaient très dépréciées et, dans bien des cas, leurs cours étaient inférieurs à leur valeur marchande.

En quête de titres susceptibles d'étoffer leurs portefeuilles, lesdits investisseurs ont donc tout naturellement repris leurs achats. Si, en règle générale, les chiffres d'affaires ne progressent pas beaucoup, les résultats ne baissent pas. En outre, deuxième élément de réponse : la plupart des sociétés ont amélioré leur productivité, maîtrisant mieux le pincement de leurs marges et si, comme certains le disent peut-être un peu vite, le pouvoir d'achat s'améliore légèrement en 1985, les bénéfices suivront. CQFD.

Cette année aura en particulier été marquée par la sortie de Félix Potin de la distribution. Le groupe a vendu à des investisseurs étrangers sa participation dans Primistères (57,8 %), qui exploitait son enseigne. La holding Félix Potin ne possède plus qu'un domaine immobilier et 14 % d'intérêt dans le capital de Perrier. Elle a changé de nom pour prendre celui d'Exor. Radar a vendu ses hypermarchés à Cora-Revillon.

Valeurs	30-12 1983	Plus haut	Plus bas	28-12 1984
Alsacienne supermarchés (1)	414	724	398,60	680
BHV	113	215	108	189
Carrefour (2)	1 350	1 923	1 220	1 815
Casino	871	1 055	836	880
CEDIS	519	679	510	550
CFAO (3)	556	792	529	765
Comptoirs modernes	272	463	263	450
Damart	1 395	2 430	1 293	2 230
Darty	778	1 199	771	1 070
Docks de France	533	815	541	745
Euromarché	681	850	630	840
Galeries Lafayette	150	340	150	312
Guyenne et Gascogne	319	345	280	303
Nouvelles Galeries	67	160	66	151
Printemps (Au)	137,90	203	130	189
Promodès	1 275	1 800	1 225	1 662
Redoute (La)	1 030	1 326	995	1 200
SCOA	55	67,20	45,50	59
UIS	595	674	535	630
Viniprix	1 080	1 175	628	900

(1) Emission à 480 F (1 pour 5). Droit : 36 F.
(2) Attribution gratuite : 1 pour 3. Droit : 548 F.
(3) Emission à 470 F (1 pour 5). Droit : 25 F.



NEW-YORK

A la traîne

Tiraillé entre autant d'éléments positifs pour le marché new-yorkais (l'incontestable reprise de l'économie américaine, la chute de l'inflation et la réélection du président Reagan) que d'éléments défavorables (la persistance d'un déficit budgétaire fédéral colossal et une navigation à vue sur la vague des taux d'intérêt), Wall Street a fait preuve d'une continuelle hésitation tout au long de l'année. En dépit de quelques velléités de reprise aussitôt réduites à néant, le découragement s'est rapidement emparé des professionnels, et l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui avait commencé l'année en fanfare, devait rapidement baisser les bras pour évoluer en dents de scie tout au long du second semestre.

En fin de parcours, New-York, qui avait grimpé de plus de 20 % l'année précédcnte, aura reculé de 6 % en 1984, pour retomber en queue de peloton. Un sérieux revers pour le « grand frère » américain et que certains n'ont pas hésité à interpréter déjà comme l'annonce d'une « *récession douce* », d'autant plus préoccupante qu'elle interviendrait à l'issue d'un cycle de reprise particulièrement court et qui n'a pas eu le temps de s'étendre aux autres pays, notamment européens.

Situé à 1 258,63 points au début janvier, le Dow Jones atteignait quelques jours plus tard son plus haut niveau de l'année (1 287) alors que Wall Street battait le record des transactions quotidiennes : 160 millions de titres contre 143,9 millions le 4 novembre 1982. Mais, un mois *plus tard*, la Bourse de New-York avait déjà mangé son pain blanc, et le mouvement de baisse devait s'aecentuer en mars lorsque le « prime rate » fut porté de 11 % à 11 1/2 %.

Confirmant les prévisions peu optimistes de M. Henry Kaufman (le « *chouchou* » de Wall Street faisait le pari d'une nouvelle remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis), le taux d'escompte était relevé de 8 1/2 % à 9 % *début avril*.

Progressant par paliers, le taux de base bancaire devait d'ailleurs se bisser jusqu'à 13 % au mois de juin, soit 2 points de plus qu'en début d'année, alors que se confirmaient les signes d'un ralentissement de la croissance exprimée en termes de PNB. En progression de 5,7 % au second trimestre 1984 (ehiffre provisoire), celui-ci ne devait plus croître que de 3,6 % le trimestre suivant (avant d'être révisé à 1,6 %), un élément qui devait calmer ceux qui craignaient la « surchauffe ». Aussi, après avoir encaissé le mois précédent une baisse de 32 % d'ITT en quelques jours à l'annonce de résultats trimestriels très mauvais, l'indice Dow Jones repassait-il au mois d'août la barre des 1 200 avec laquelle il devait flirter jusqu'au mois de novembre, sans pouvoir s'en détacher.

Entre-temps, le « prime rate » avait commencé une désescalade qui devait le ramener à 12,5 % puis 12 % au moment de l'élection présidenticlle. Donné largement gagnant dès le débnt de l'année, le tandem Reagan-Bush devait effectivement l'emporter, mais, loin de réconforter Wall Street, cette victoire du Parti républicain allait entraîner une *baisse des cours. Il est vrai* que certains opérateurs sont passés maîtres dans l'art de prendre leur bénéfice d'un jour à l'autre quand l'irrégularité *prévaut à ce point, mais le sentiment* dominant était que les véritables difficultés allaient vraiment commencer pour la nouvelle administration Reagan.

C'est ce que devait sans doute lui signifier le baromètre numéro un du marché new-yorkais en restant obstinément collé sur la barre d'équilibre. A la veille du Jour de l'an, il terminait l'année à 1 205 points environ alors que se dégageait l'horizon en termes de taux, le « prime rate » ayant reculé de 11,25 % à 10,75 %. Huit jours plus tard, le taux d'escompte se voyait amputé de 0,50 % pour être ramené à 8 %, les taux des fonds fédéraux s'établissant finalement aux alentours de 7 3/4 %.

Inflation modérée, hausse des investissemcots et amélioration du pouvoir d'achat, voilà ce qui devrait caractériser l'économie américaine pour les prochains dix-huit mois, selon l'OCDE (*Organisation de coopération et de développement économique*). Mais, précise cette organisation internationale, le déficit extérieur (100 milliards de dollars environ en 1984) exercera encore une influence négative. Quant au taux de croissance, tombé de 8 % à 2 % environ entre le début et la fin de l'année 1984, il devrait se maintenir aux environs de 3 % d'ici à la mi-1986, estime l'OCDE.

Ce ralentissement prévisible se trouve d'ailleurs confirmé par les statistiques publiées par le département américain du commerce. Au cours du dernier trimestre 1984, le *PNB américain aura vraisemblablement* progressé de 2,8 %, soit à un taux nettement inférieur aux 10,1 % et 7,1 % du premier et second trimestre, mais tout de même au-dessus de 1,6 % (chiffre révisé en baisse) du troisième trimestre. C'est en considérant ce tableau que certains économistes américains ont estimé que la reprise de la consommation constatée en novembre et décembre à la veille de fêtes, alliée nu récent et net recul des taux d'intérêt, *devrait donner* un « *second souffle* » à l'économie américaine au cours des prochains mois.

	Cours fin 1983	Cours fin 1984
Alcoa	44 7/8	36 5/8
ATT	61 1/4	19 3/8
Boeing	43 3/4	56 1/4
Chase Man. Bank	45 1/2	47 3/4
Du Pont de Nemours	52	48 1/8
Eastman Kodak	76 3/8	72 1/8
Exxon	37 3/8	44 3/8
Ford	42 1/2	44 7/8
General Electric	58 5/8	56 1/2
General Foods	51 3/8	55 3/4
General Motors	74 3/8	77
Goodyear	30 1/2	25 5/8
IBM	122 3/8	123 1/8
ITT	44 3/4	29
Mobil Oil	28 3/4	28
Pfizer	35 3/4	41 3/4
Schlumberger	58 1/4	37
Texaco	36	34 1/4
UAL Inc.	36 3/4	44 1/8
Union Carbide	62 3/4	38
US Steel	30 1/2	25 3/4
Westinghouse	54 3/4	25 5/8
Xerox Corp	49 3/4	38 1/4

FRANCFORT

Une année blanche

Malgré l'aceroissement de la demande étrangère réduite par la perspective d'une baisse des taux d'intérêt mais aussi par les possibilités de gains de change, Francfort n'a pas réédité son exploit de 1983. L'année écoulée aura pour ainsi dire été blanche, et le marché aura occupé tout le second semestre à rétablir une situation passablement détériorée au cours des six premiers mois.

Détériorée est bien le *mot* puisque, entre le début de février et jusqu'à la mi-juillet, en moyenne les cours allaient baisser de 17 %. L'année avait pourtaot commencé eo fanfare. Convaincus que le deutschemark allait s'apprécier vis-à-vis du dollar et encouragés par les prévisions optimistes sur les béoéfices industriels, les investisseurs étrangers s'étaient à nouveau assez massivement portés acquéreurs de valeurs allemandes. Dans les premiers jours de février, l'indice de la Commerzbank avait ainsi culminé à 1.093,60.

Mais les inévitables ventes bénéficiaires, la fermeté persistante du dollar, enfin le recul inquiétant de Wall Street allaient clore cette phase de hausse.

Rien dès lors, même les très bons résultats publiés par les grands groupes chimiques (BASF, Hoeshst, Bayer) ne parvint à réehauffer le marché, littéralement douehé par les mouvements de grève déclenchés par les deux grandes fédérations syndicales, l'IG Metall et l'IG Druck. Ces fédérations réclamaient la semaine de 35 heures. De graves perturbations furent ainsi causées à l'industrie allemande, dans l'automobile en particulier. Dans l'ensemble l'économie de RFA fut contrainte de tourner au ralenti jusqu'au creux de l'été et le marché en fut contrarié. Autant le dire : la démission en juin de M. Otto Lambsdorff, ministre de l'économie impliqué dans l'affaire des pots-de-vin versés par le groupe Flick, fut assez mal ressentie dans les milieux financiers. Quand finalement, ce qui fut l'uo des plus grands conflits de l'histoire industrielle allemande (10 milliards de DM de pertes pour les seules entreprises métallurgiques) prit fin, avec l'accord signé le 28 juin à Stuttgart sur une réduction moyenne à 38 h 30 de la durée du travail bebdomadaire, le marché ne se releva pas immédiatement.

Avec les inquiétudes provoquées par l'évolution des taux d'intérêt mais aussi par la faiblesse de Wall Street, il y eut en juillet un passage à vide. La reprise ne s'amorça vraiment qu'en août à la faveur de la décision prise par la Réserve fédérale américaine de ne pas modifier ses objectifs de croissance monétaire pour 1984, ce qui, pour le moins, signifiait le maintien du loyer de l'argent à son niveau. D'autre part, jusqu'ici redoutée, la hausse du dollar fit office de levier, les opérateurs ne retenant que son aspect heureux sur les bénéfices réalisés par les firmes exportatrices.

Épaulé de temps à autre par les hausses fugitives de Wall Street, le mouvement de reprise allait ainsi se poursuivre sans accroc ou presque jusqu'à *la fin octobre*. *Après tout*, les prévisions étaient optimistes pour l'activité économique, et la détente sur le front des taux s'amorçait enfin.

C'est alors qu'ayant pratiquement regagné le terrain perdu en début d'année, le marché dut absorber des ventes bénéficiaires. De nouveau, il y eut un flottement entretenu par les nouvelles retombées de l'affaire Flick. La nouvelle victime était cette fois le président du Bundestag, M. Barzel. Mais ce dernier ayant à son tour démissionné, les investisseurs *se remirent à patrouiller* à la recbercbe de bonnes affaires, et la tendance à la fermeté persista presque jusqu'à la fin de l'année.

Une vingtaine d'introductions ont eu lieu en 1984 à la Bourse de Francfort, dont l'on retiendra surtout celles de Porsche en mai et de Nixdorf en juin.

Sur le marché obligataire, le fait saillant a été la suppression en août du Kuponsteuer, autrement dit de la taxe (25 %) frappant *les revenus* d'obligations détenues par les étrangers. C'était en quelque sorte la réponse du berger à la bergère. Fin juillet l'administration américaine avait pris une mesure identique, et la RFA entendait ainsi riposter pour *retenir* les capitaux attirés par les États-Unis.

	Cours fin 83	Cours fin 84
AEG	80,50	102,50
BASF	173	186,20
Bayer	172,50	192,50
Commerzbank	170,50	169,50
Deutschebank	338,30	383,10
Hoechst	181,30	191,20
Karstadt	284	242
Mannesman	144	150,30
Siemens	382,10	473,90
Volkswagen	218,30	204,40

Places	Fin 1983	Fin 1984	%	Plus haut 1984	Plus bas 1984
Hongkong	875	1 206	+ 38	1 206	746
Tokyo	731	891	+ 22	904,9	735,4
Londres	772	926	+ 19	942,6	755,3
Amsterdam	153	181	+ 18	182,3	146,8
Milan	192	218	+ 13	229,5	192
Francfort	1 044	1 093	+ 4	1 102	917,7
Zurich	316	319	+ 1	321,9	291
Bruxelles	341	340	–	364,3	311,9
New-York	1 283	1 208	– 6	1 286,6	1 086,7

LONDRES

L'année de l'oscar

Si une distribution d'oscars avait lieu, le London Stock Exchange mériterait bien d'être appelé cette année sur le podium pour recevoir le premier prix. Après la pluie de records tombée en 1983, il a réalisé une des meilleures performances de l'année en montant de 25 %. Un exploit ? C'en est un dans la mesure où cette avance a été entièrement acquise au cours des trois derniers mois et qu'elle s'est faite sur un fond de décor, certes plus pimpant, mais encore fait de grèves, de chômage accru et de taux d'intérêt récalcitrants. Une fois encore, de nouveaux records sont tombés, record d'activité (1) bien sûr, mais record d'émissions aussi (près de 6 milliards de livres contre 3,2 milliards) avec quatre opérations « leaders » : British Telecom (3,9 milliards de livres) à l'occasion de sa dénationalisation très réussie, Enterprise Oil (392 millions), Jaguar (297 millions) et Reuters (221 millions).

Bref, tous les indices se sont élevés à des niveaux historiques, l'indice des industrielles à 945,2 (+ 25,2 %), l'indice « All Shares » à 589,74 (+ 26 %) et le nouvel indice SE-100 à 1 225,6 (+ 22 %). Les grands gagnants de l'année ont été les « tabacs » (+ 74 %), les « assurances » (+ 59 %), la « pharmacie » et les « produits ménagers » (+ 43 %), enfin « l'équipement de bureau » (+ 40 %).

A divers titres, 1984 aura donc été un excellent cru, le troisième du genre à la suite, ce qui n'est pas courant. Tout prêtait à croire dès le départ que le marché ferait un bon parcours, mais nul n'aurait osé parier sur sa faculté à réaliser une nouvelle performance. La grève déclcocbée dans les charbonnages au début de l'année avait jeté un sérieux froid et plus que toute autre place, Londres était très sensibilisée par l'évolution des taux d'intérêt.

Ces deux handicaps n'ont cependant pas trop gêné la Bourse de Londres, du moins dans la seconde phase de *son* essor. L'*insistance* des achats domestiques, américains aussi, favorisés par le très bon rapport de l'OCDE sur les perspectives économiques de la Grande-Bretagne, surtout par le projet de budget 1984-1985, un des meilleurs depuis trente ans, disait-on dans la City, *allaient*, *dans* un premier temps, lui permettre de poursuivre son ascension jusqu'au début mai sans rencontrer trop de difficultés. *Un* nouveau record tombait, et l'indice des industrielles s'inscrivait à 922,8.

Mais le retour du spectre inflationniste, l'espoir déçu d'un règlement rapide du conflit des charbonnages, les craintes soulevées par la grève des dockers, enfin les turbulences enregistrées *sur le marché* pétrolier, mettaient un terme à cette période de relative euphorie. Lentement mais sûrement, les cours se mirent à refiner, *et*, le 23 juillet, le marché avait reperdu tous les gains accumulés depuis le début de l'année. A partir de ce moment-là, ce *furent* un peu les montagnes russes. Des signes de détente monétaire se manifestaient-ils ? Le marché remontait. Les nouvelles en provenance du front pétrolier laissaient-elles présager un éclatement de l'OPEP ?

Il rechutait. Les 17 et 18 octobre en particulier, il se produisit même un joli plongeon après la décision prise par la Norvège imitée par le Nigéria et la BNOC d'abaisser le prix du brut. Mais la guerre du pétrole n'ayant finalement pas eu lieu, le marché reprit ses esprits. Sur les très bons résultats d'ICI, premier groupe industriel privé du pays, mais aussi grâce à la désescalade des taux d'intérêt, les achats reprirent. Le véritable triomphe réservé à l'*émission British* Telecom à l'occasion de sa dénationalisation eut un effet amplificateur sur le mouvement que la promesse réitérée faite *par le chancelier* de l'Echiquier de réduire les impôts prolongea. Fin novembre, les divers indices culminaient de nouveau à leurs plus hauts niveaux. L'intensité de ce feu d'*artifice*, provoqué par la détente monétaire aux États-Unis, baissa toutefois les derniers jours de l'année avec les incertitudes suscitées par le ralentissement économique outre-Atlantique. Mais elle remonta brutalemcot le 28 décembre, la chute de la livre à son plus bas niveau de toujours ayant déclenché une ruée sur les valeurs exportatrices. Ce jour-là, de nouveaux records tombaient.

(1) Au moment où nous mettions sous presse, les statistiques n'étaient pas encore connues.

	Cours fin 1983	Cours fin 1984
Beecham	305	390
Bowater	265	214
Brit. Petroleum	406	485
Courtaulds	123	126
De Beers (*)	7,45	423
Dunlop	39	25
Free State Geduld	37 1/4	23
Glaxo	702	1 095
Gt. Univ. Stores	616	703
Imp. Chemical	636	736
Shell	568	636
Unilever	895	1 062
Vickers	136	211
War Loan	36 1/8	35 5/8

(*) En dollars.

TOKYO

Un test d'audience

Bis repetita placent. En hausse de 23 % en 1983, le Kabuto-Cho a reproduit cette année un score identique. Mais alors que le *précédent* mouvement de hausse s'était déroulé quasiment sans a-coups, le parcours suivi cette fois a été beaucoup plus *accidenté*. Une profonde *fracture* est même apparue dès le début mars après que la barre des 10 000 à l'indice Nikkei Dow Jones eut été franchi *pour la première fois* de l'histoire. La baisse survenue à ce moment-là, et qui allait durer trois mois, pour atteindre 12 %, devait reconduire la Bourse nippone virtuellement à son point de départ.

Les investisseurs étrangers, qui interviennent pour une part assez importante *dans les transactions* (globalement de 13 % à 15 % environ, mais bien davantage en réalité dans la mesure où leurs achats sont assez concentrés sur les « blue chips »), commencèrent d'abord par prendre leur bénéfice. Réaction technique normale. Mais leurs ventes allèrent se multiplier à mesure que les taux d'intérêt grimpaient aux Etat-Unis, que le dollar montait et que s'amenuisait donc l'espoir de voir le yen se réapprécier.

D'autre part, les prévisions économiques pour le Japon n'étaient pas très encourageantes, de sorte qu'un sentiment de méfiance se mit à grandir dans les rangs de la elientèle étrangère. Cette *méfiance* allait en quelque sorte empoisonner le marché jusqu'en août. De fait, durant cinq mois, l'étranger fut vendeur net de *valeurs mobilières japonaises*, ce qui n'est pas si fréquent. Il le fut même pour l'année entière et pour une valeur record de 1 800 milliards de yens, ce qui témoigne de ses réticences.

Quand même un mouvement de *hausse finit par s'amorcer au mois* d'août. Les nouvelles économiques étaient plus encourageantes. Grâce à la forte reprise américaine, à la dé*préciation* du yen *aussi, qui, économiquement* avait du bon, les exportations continuaient de croître, et les prévisions d'excédents pour 1984 *portaient* déjà sur un *chiffre record* de 40 milliards de dollars. Il s'avérait d'autre part que le taux de croissance du PNB serait au moins de *5 %, au lieu des 4,1 % attendus.* Bref, le Japon donnait tous les signes d'une bonne santé. Néanmoins, la hausse fut longue à prendre de la consistance. *La raison* en était que les opérateurs japonais au cours des premiers mois de l'année avaient pris de fortes positions à terme qu'il leur fallait progressivement dénouer. Et ces opérations prirent du temps, agissant comme un frein sur la reprise.

Toutefois, le Kabuto-Cho commença à trouver peu à peu son second souffle. Le réveil de Wall Street n'y fut pas étranger. Mais ce fut surtout l'espoir de voir le dollar se décider enfin à reculer après les élections américaines qui permit au marché de décoller à l'automne. A nouveau, les investisseurs se mirent à tabler sur des gains de change avec un yen plus fort. Jusqu'à la réélection de M. R. Reagan, le Kabuto-Cho fit preuve d'excellentes dispositions et salua au passage la reconduction le 4 novembre de M. Yasu Nakasone dans ses fonctions de premier ministre.

Par la suite, il devait maintenir le cap en mettant cependant jusqu'à la fin de l'année beaucoup moins d'entrain à monter. C'est que, dans le « quartier des guerriers », le petit jeu des spéculations s'est remis à faire fureur. L'on y joue depuis novembre à parier sur la capacité du Japon à faire front à la montée du protectionnisme en général, américain en particulier. Pour cause. Les exportations nippones vers les Etats-Unis progressent très rapidement, et c'est inquiétant, car elles vont compter pour 23 % environ dans le déficit commercial de ce pays pour 1984 (130 milliards de dollars).

La situation à laquelle le Japon est confronté n'est pas nouvelle, mais elle change de dimension. L'évolution des cours du Kabuto-Cho dépendra donc des facultés d'adaptation des entreprises nippones aux contraintes qui leur sont imposées. De l'avis des experts, l'année 1985 sera entièrement placée sous le double signe des possibilités d'ouverture économique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le marché aura donc tout loisir cette fois de mesurer son audience en vraie grandeur.

	Cours fin 1983	Cours fin 1984
Akai	609	455
Bridgestone	641	535
Canon	1 570	1 280
Fuji Bank	500	1 230
Honda Motors	1 110	1 240
Matsushita Electric	1 980	1 550
Mitsubishi Heavy	275	265
Sony Corp.	3 660	3 550
Toyota Motors	1 500	1 250

HONGKONG

Le retour à la Chine en 1997

Passablement perturbé depuis deux ans dans la perspective du prochain rattacbement à la Chine populaire de l'actuelle colonie britannique (convenu, sur le papier, au mois de septembre), Hongkong aura été fortement secoué fin mars 1984 lors de « l'affaire Jardine Matheson », avant de reprendre totalement ses esprits, jusqu'à s'inscrire fin décembre à son plus haut niveau de l'année, terminant en tête des Bourses mondiales.

Déjà, en août 1982, ce marché avait connu son « jeudi noir » sous l'effet de la publication de mauvais résultats semestriels, un prétexte qui cachait en fait les trop nombreuses incertitudes pesant sur l'avenir de Hongkong. En légère reprise en début d'année, le marché subissait tout à coup un véritable « typhon financier » fin mars lorsque fut annoncé le retrait de Hongkong de la firme de négoce des Bermudes au profit de Jardine Matheson, un conglomérat créé à Canton en 1832. Ce désengagement de la colonie britannique prend toute sa *signification* quand on sait que Jardine Matheson était, jusque-là, la plus ancienne et la plus importante société de commerce installée sur ce territoire.

Du coup, l'indice boursier Hang Seng, qui avait déjà reculé de 61,76 points au lendemain de cette nouvelle, en perdait pratiquement autant le lendemain, la décision de Jardine Matheson ayant eu le même effet sur la Bourse que « *si la reine d'Angleterre avait émigré en Australie* », constatait un professionnel. Cette « bombe » éclatait à quinze jours de l'arrivée à Pékin de Sir Geoffrey Howe, mais, le 26 septembre 1984, le secrétaire au Foreign Office signait avec son homologue chinois l'accord final (approuvé début décembre par le Parlement britannique) aux termes duquel Hongkong, à l'expiration d'un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, retournera le 1er juillet 1997 dans le giron chinois après avoir été pendant près d'un siècle une colonie britannique.

« *Le meilleur accord possible* », *selon l'expression* de Sir *Geoffrey*, avait-il définitivement rassuré la population (chinoise à 98 %) et surtout les milieux financiers ? Toujours est-il que l'indice Hang Seng devait amorcer une nette reprise à partir de ce moment-là, alors que devenaient de plus en plus confiants les commentaires formulés à l'égard de celle qui est est la troisième place financière mondiale, derrière New-York et Londres.

En 1984, Hongkong aura enregistré une croissance de 8 %, motivée, en partie, par la reprise américaine ; les faits marquants de l'année étant le retour à l'équilibre de la balance des paiements et le faible montant de la dette extérieure de la colonie. Par ailleurs, le dollar Hongkong a fait preuve de vigueur en fin d'année, et le commerce avec la Chine commence à se développer sérieusement, une grande partie du financement et des contacts commerciaux de l'Empire du Milieu passant à présent par Hongkong.

A *environ* 1 200 points *fin* décembre, l'indice Hang Seng se retrouve pratiquement à son plus haut niveau depuis le 29 juillet 1982. Loin der*rière le record* de 1 806 atteint en juillet 1981, il a toutefois nettement redressé le tir par rapport au 4 octobre 1983 lorsqu'il était tombé à 690, au plus mauvais *moment* de la *négociation* sur ce territoire appelé à devenir une « *zone administrative spéciale* » sous le nouveau nom de « Hongkong Chine ».

SOCIÉTÉ

EFFEUILLAGE

Les lauriers de 1985

« Oh ! j'aimerais tant que tu te souviennes... » : M. Lionel Jospin n'avait pas encore chanté *les Feuilles mortes* sur TF 1 que déjà il apparaissait aux yeux des Français sondés par l'IFOP pour le *Journal du dimanche* (1) comme l'une des *« jeunes personnalités du monde politique dont on parlera le plus en 1985 »*. Succès relatif pour le premier secrétaire du PS, qui ne recueille que 20 % des réponses, mais devance cependant les cinq autres *« jeunes personnalités »* proposées, dont l'entrée sur la scène politique à un haut niveau est plus récente : M. François Léotard, secrétaire général du PR (18 %), M. Alain Calmat, ministre délégué, chargé de la jeunesse et des sports (12 %), M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR (11 %), M. Dominique Baudis, maire de Toulouse (9 %) et Mme Georgina Dufoix, porte-parole du gouvernement (7 %).

On ne sait le score qu'aurait obtenu M. Jospin après sa prestation sur TF 1, mais peut-être aurait-il dû préférer les chansons de Jean-Jacques Goldman, auteur-compositeur-interprète qui, dans ce même sondage, obtient 38 % et arrive en tête des six jeunes personnalités de la chanson. S'il avait joué au football et non au basket, M. Jospin aurait pu espérer égaler le score de Josè Touré, en tête des jeunes espoirs sportifs avec 22 %. En revanche, il n'est pas utile qu'il sache *« déshabiller son corps avec naturel »* – pratiquer l'« effeuillage » en quelque sorte, – puisque Agnès Soral, qui, dit-on, le fait si bien, n'obtient pas plus (20 %) que le dirigeant du PS dans la catégorie des jeunes actrices qui ont un avenir.

« Oh ! j'aimerais tant que tu te souviennes... » Ces souvenirs, *le Quotidien de Paris*, dans son édition du 31 décembre, les a égrenés avec la complicité de l'IFRES (2). Dans sa moisson de « feuilles mortes » ou, pour respecter l'intitulé choisi par l'institut de sondage, sa moisson *« de personnalités françaises de la vie politique culturelle, artistique ou sportive qui font l'actualité et ont le plus marqué l'année 1984 »*, M. Jospin est passé au travers des dents du rateau. Sans doute lui aurait-il été nécessaire d'être retenu prisonnier par les Afghans comme Jacques Abouchar (27 %), ou de porter la barbe de l'abbé Pierre (27 %), pour connaître un plus grand succès...

C. F.-M.

(1) Ce sondage sur les « vainqueurs de 1985 » publié dans le *Journal du dimanche* daté du 30 décembre a été réalisé par l'IFOP du 14 au 20 décembre auprès d'un échantillon national représentatif de 960 personnes âgées de quinze ans et plus.

(2) Ce sondage IFRES a été réalisé du 26 au 28 décembre auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes âgées de dix-huit ans et plus.

Admissions à l'Ecole nationale de la magistrature

Premier concours

Mmes et MM. Dominique Guihal, Jean-Marc Baissus, Vincent Turbeaux, Jérôme Betoulle, Francine Poirot, Thierry Ghera, Frédéric Pansier, Hervé Locu, Isabelle Oudot, Philippe Courroye, Florence Peybernes, Dominique Ponsot, Frédérique Agostini, Agnès Sabassier, Catherine Samet, Charlotte Trabut, Thierry Phelippeau, Henri de Larosière de Champfeu, Pascale Loue, Jean-Christophe Bruyère, Philippe Modat, Myriam Quemener, Xavier Pavageau, Claude Oesinger, Humbert Michaux, Eric Segny, Eric Negron, Jean-Luc Sauron, Philippe Roux, Isabelle Moec, Dominique Orsini, Jean-François Beynel, Chantal Fontaine, Valéry Turcey, Yves Le Bideau, Pascal Pedron, Thierry Pocquet du Haut-Jussé, Caroline Odier, Bruno Revel, Anne Stouff, Olivier Raynaud, Jean-Yves Martorano, Eric Lallement, Jean-Michel Peltier, Bruno Blanc, Marie-Hélène Tombrel, Hugues Weremme, Frédéric Benet, Fabienne Rey, Marie-Christine Leprince (épouse Lecluse), Isabelle Subra, Rémi Landais, Claire Girard, François Tainturier, Eliane Nespoulet, Monique Taffin, Sylvie Hylaire, Bernard Beffy, Claire Quintallet, Jean-Marc Lavergne, Françoise Roques, André Tour, Bertrand Balas, Marie-Luce Grandemange, Claude Pascot, Ghislaine Jaillon, Isabelle Siry, Isabelle Person, Joëlle Roubertou, Tristan Gervais de Lafond, Michèle Lefèvre, Antoine Brugère, Jean-Charles Garrigues, Valérie Gérard, Jean-Luc Mercier, Eric Tuffery, Marie-Laure Mas, Véronique Rouillon, Frédéric Fèvre.

Mmes et MM. Pascale Heijmeijer, Bruno Poupet, Véronique Escolano, Philippe Melia, Geneviève Alaux, Jean-Baptiste Parlos, Michel Ficagna, Catherine Paroln (épouse Duhn), Odile Sdenne, Daniel Warin, Philippe Renzi, Sylvie Mottes, Isabelle Fabreguettes, Florence Poudens, Catherine Sargenti, Isabelle Legras, Christine Paris, Nathalie Fevre, Bernard Schmeltz, Arnaud Le Brishoual, Hélène Durand, Régine Grenappin, Josée Toubout (épouse Nicolas), Valérie Borcovici, Anna Manes, Sylvie Rebe, Marc Bourragué, Anne Chaussier, Laurence Angot, Lucile Jaillon, Rémi Chaise, Martine Imberton, Catherine Juvy, Cécile Leingre, Christine Blanc, Marie-Pierre Guenot, François Genicon, Isabelle Louvis, Isabelle Poncet, Jérôme Latil, Thierry Froment, Jean-Michel Aldebert, Caroline Pottin, Isabelle Alis, Mireille Pouzin, Marie-Christine Tarrare, Eric de Bernil, Marie-Ange Schall, Monique Richard, Danièle Marc, Pierre-Louis Pugnet, Muriel Bischoff, Yolande Fromenteau, Anne Meissirel, Régine Nirde, Jean-Philippe Mescle, Clarisse Taron, Bernard Chevalier, Maryse Régnier, Françoise Carracha, Marie-Christine Sorlin, Pascale Lechartier (épouse Kaladji), Sophie Bouttier, Elisabeth Chappert, Patricia Gonzalès, Corinne Moreau, Christian Pasta, Nathalie Ronchewski, Danièle Puydebat, Rémi Marchaud, Régis Molat, Joëlle Doat, Domitille Malcor Deydier de Pierrefeu, Bénédicte Scelle, Luc-André Lenormand, Marie-Hélène Montes, Jeanne Mercuri, Claudette Ruiz, Véronique Imbert, Blandine Frossard, Pascale Pochic.

Mmes et MM. Pascale Michel, Jean-Luc Gadaud, Marie-Dominique Paolini, Pascale Dotte-Charvy, Bruno Dieudonné, Marc Papin, Franck Rastoul, Thierry Villardo, Liliane Le Merlus, Eric Commeignes, Pierre Vignolles, Magali Mulin, Philippe Delarbre, Madeleine Kovalevsky (épouse Tissot), Pascale Buchet, Florence-Hélène Buivan, Jean Seither, Christine Toillon (épouse Teixido), Sylvie Thevenoux, Isabelle Pitou, Marie-Hélène Gisquet, Claire Counet, Didier Forton, Marie-Claude Pena, Sylvie Schlanger, Marielle Pollet, Pierre Revardel, Christine Foltzer, Michel Ponsard, Evelyne Thomassin, Anne Rivière, Catherine Gadret, Pascale Gabrelle, Fabienne Weber.

Deuxième concours

Mmes et MM. Isabelle Poidevin (épouse Mouchard), Claude Engelhard, Guilaine Grasset (épouse Gonzalez), Pascal Lemoine, Jacques Doremieux, Guy Lafite, Michèle Colin, François Plas, Jean-Louis Sire, Elisabeth Herbaut (épouse Boigeol), Daniel Depoulon, Paul Hollinger, Claude Boulanger, Dominique Ferrière, Lionel Bounan, Christian Kulyk, Robert Adam, Maryse Lesault, Loïc Chauty, Marc Fricoteaux, Anne-Marie Vigot (épouse Morice), Jean-Marie D'huy, Michel Libes, Yves Chevallier, Danièle Piquion (épouse Bah), Marielle Thuau (épouse Kaiser), Gérard Caddeo, Marie Cacheux, Thierry Fourdrignier, Jean-Paul Moretti, Patrick Quincy, Katherine Richetti (épouse Cornier), Elisabeth Boyer, Serge Mackowiak, Christian Gueho, Claude Choquet.

Violent séisme dans les Vosges

L'inquiétude reste vive dans les Vosges après le tremblement de terre qui a secoué, samedi 29 décembre, la ville de Remiremont et les communes environnantes. L'inquiétude est entretenue par les multiples petites secousses qui ont continué à se produire après le tremblement de midi, de magnitude 4,4 sur l'échelle de Richter (graduée jusqu'à 9).

La plus forte secousse enregistrée samedi *n'a provoqué que des* dégâts mineurs : quelques cloisons et plafonds fissurés. Un habitant, de Remiremont, victime d'une crise cardiaque, a dû être transporté à l'hôpital. A Saint-Amé, une commune de deux mille cent habitants, située à 7 kilomètres au sud-est de Remiremont, la population s'est réunie sur la place, près de la mairie, très émue par les grondements du sol et les vibrations qui ébranlaient murs et mobilier.

Les Vosges et le fossé rhénan sont la troisième région de France pour la sismicité, après les Pyrénées et la Provence. Parmi les séismes les plus importants en termes de magnitude enregistrés ce dernier siècle en France, on note la secousse du 29 février 1980 à Arudy (Pyrénées-Atlantiques), celle du 13 août 1967 à Arette (Pyrénées-Atlantiques), qui a tué une personne, celle du 25 avril 1962 dans le massif du Vercors et, enfin, celle du 11 juin 1909 près de Salon-de-Provence, qui a provoqué la mort de cinquante personnes

Peurs et tremblements

La terre a violemment tremblé à Remiremont et dans les environs immédiats de cette petite ville des Vosges, le samedi 29 décembre à 12 h 02. La secousse avait une *magnitude* d'au *moins* 4,4, ce qui est déjà assez considérable. Mais le foyer, l'endroit où s'est *déclenché le* séisme, était probablement à une dizaine de kilomètres de profondeur, si bien que les dégâts ont été quasiment nuls bien que l'épicentre – la projection du foyer sur la surface de la terre – n'ait été qu'à une dizaine de kilomètres au nord de Remiremont. L'émotion parmi la popula*tion a cependant été considérable.*

Le Centre sismologique euro-méditerranéen (CSEM) – Bureau central français de sismologie (BCFS) de Strasbourg, – où la secousse a été ressentie, a été submergé d'appels téléphoniques, mais il est impossible dans l'état actuel des connaissances de savoir si la secousse du 29 décembre marquait ou *non le maximum* de l'actuel tremblement de terre de Remiremont qui *se trouve dans une zone activement* sismique. Le 12 mai 1682, un très violent séisme avait provoqué d'importants dégâts dans cette ville, sans faire de victimes, semble-t-il. Et la secousse avait été ressentie dans une très vaste région, allant de Paris à Francfort, de Cologne à Bourges, d'Orléans à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).

Le regain de l'activité sismique est notable dans la région de Remiremont depuis 1973. En 1974, un séisme y a atteint la magnitude 4, et la terre a tremblé plusieurs fois depuis le 22 décembre dernier, en particulier le 22 décembre vers 3 heures et le 24 décembre vers 18 heures, les deux secousses ayant eu une magnitude de 3,2 à 3,3. Dans l'après-midi du 29 décembre, après la secousse principale, et au cours de la nuit du 29 au 30 décembre, plusieurs petits séismes se sont produits, dont trois avaient une magnitude égale ou supérieure à 3.

Le système de surveillance et d'alerte qui est opérationnel depuis deux ans à l'Institut de physique du Globe (IPG) de Strasbourg, où sont « logés » le CSEM et le BCFS, a parfaitement fonctionné. Les sonnettes d'alarme ont retenti dans l'IPG dès que les ondes sismiques ont ébranlé les *sismographes* du réseau rhénan. Notons que ce réseau a été complété depuis un an par une station installée à Vittel, pour mieux surveiller la région de Remiremont.

Dans les heures qui ont suivi le séisme du 29 décembre, une équipe de sismologues de l'IPG est partie pour la région de Remiremont avec une demi-douzaine de sismographes, *de façon à mieux* étudier la crise actuelle.

Les spécialistes ne savent pas trop *pourquoi la terre tremble* à Remiremont. Mais cette sismicité, comme celle du fossé rhénan, est sans nul doute liée aux déformations qui se produisent au milieu de la plaque Eurasie sous la poussée de la plaque Afrique qui « monte » inexorablement vers le nord.

YVONNE REBEYROL.

BIBLIOGRAPHIE

« La protection des réfugiés en France » de Frédéric Tiberghien

Avant le livre que vient de publier M. Frédéric Tiberghien, maître des requêtes au Conseil d'Etat, sur la situation des réfugiés politiques en France, il n'existait pas d'ouvrage juridique récent faisant le point sur la question. M. Tiberghien, qui est aujourd'hui conseiller technique au cabinet du ministre de la défense, fut de 1979 à 1981 rapporteur auprès de la Commission de recours des réfugiés. Il en a examiné à la loupe toutes les décisions. Il les a classées et les commente. Il en résulte un tableau très complet de l'attitude qui a été celle de la France pendant trente ans à l'égard des réfugiés politiques.

Selon la convention de Genève de 1951, le statut de réfugié, qui vaut droit de séjour et droit au travail, est réservé à ceux qui justifient d'une « persécution » dans leur pays. Lorsque l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) refuse de reconnaître ce statut à un *étranger*, celui-ci peut saisir la Commission de recours, un organisme juridictionnel qui fixe les règles de droit applicables à ceux qui sollicitent la protection de la France et dont le rôle est par conséquent essentiel, même si ses décisions sont soumises à la cassation du Conseil d'Etat.

Dans sa préface, M. André Jacomet, qui fut président de cette commission, constate que celle-ci a dû *constamment* s'adapter aux évolutions politiques qui se sont produites dans le monde, les « persécutions » dont parle la convention de Genève prenant sans cesse de nouvelles formes. Il serait, à cet égard, très instructif d'établir une carte de ces persécutions à partir *des décisions* de la commission. Tel n'est pas le propos de M. Tiberghien, qui, en juriste s'adressant à des juristes, insiste plutôt sur les principes qui guident la commission. Son analyse minutieuse de la jurisprudence montre dans quelles conditions le statut de réfugié peut être accordé et pourquoi il arrive qu'il soit retiré à ses bénéficiaires.

Les spécialistes trouveront dans ce livre des informations jusqu'à présent difficilement accessibles sur l'autre *rôle de la commission*, qui est de donner un avis au ministre de l'intérieur lorsqu'il décide d'assigner un réfugié à résidence ou de l'expulser. Ils trouveront surtout, en plus des textes de référence indispensables comme la convention de Genève ou le statut de l'OFPRA, des tables analytiques de la jurisprudence de la commission. Pour avoir examiné de près. Cette jurisprudence, M. Tiberghien en tire une conclusion somme toute réconfortante : *« Même si la France n'accueille qu'environ 1 % des réfugiés recensés officiellement dans le monde, le dispositif qu'elle a mis en place en 1952 a incontestablement permis d'y porter la protection des réfugiés à un degré que l'on peut juger satisfaisant »*.

BERTRAND LE GENDRE.

★ Frédéric Tiberghien, *la Protection des réfugiés en France*. Editions Economica, 1984, 317 p., 195 F.

RELIGION

DÉCÈS DE Mgr RIGAUD ARCHEVÊQUE D'AUCH

Mgr Maurice Rigaud, archevêque d'Auch (Gers), est mort, samedi 29 décembre, des suites d'une longue maladie. Le prélat, âgé de soixante-douze ans, était hospitalisé depuis le 10 septembre 1984. Depuis sa nomination, en 1968, à l'archevêché d'Auch, Mgr Rigaud s'était appliqué à mettre en œuvre dans le diocèse les orientations du concile Vatican II.

Il avait appartenu à plusieurs commissions épiscopales nationales, notamment la commission d'enseignement religieux, celle du monde scolaire et universitaire, et celle de la famille.

Musicien et grand amateur de concerts, il était également membre de la commission de la liturgie et président au sein de cette commission du comité de musique sacrée. Métropolitain de Lourdes, il avait accueilli, le 15 août 1983, le pape en pèlerinage dans cette ville.

[Mgr Maurice Rigaud est né à Avignon le 15 octobre 1912. Après avoir fait ses études au séminaire universitaire de Lyon, il a été ordonné le 15 juin 1935. D'abord vicaire à Cavaillon, puis à Avignon, il a été fait prisonnier pendant la guerre de 1939-1945. A son retour d'Allemagne, il a occupé divers postes d'aumônerie, puis a été de 1950 à 1961 curé à Bollène et à Carpentras. Mgr Rigaud a été nommé évêque de Pamiers le 23 octobre 1961.]

ÉCHECS

Le championnat du monde

EN ROUTE POUR 1985...

Comme prévu, la trente-sixième partie du Championnat du monde, ajournée le vendredi 28 décembre, s'est terminée par la nullité (*le Monde* daté 29-30 décembre). Karpov et Kasparov se sont mis d'accord sur cette issue, samedi, sans même reprendre la partie. Le quarante et unième coup, mis sous enveloppe par le champion du *monde*, était le suivant : : Dç6+. La position à l'ajournement était la suivante : Blancs (Kasparov) : Rg2, Dd1, Fé2, Pb3, é3, f2, g3 et h3 ; Noirs (Karpov) : Rg7, Dç5, Fé7, Pé6, f5, f7 et b6.

Trentième partie nulle, score inchangé (5-1 en faveur de Karpov), l'année s'achève ce lundi où, aurait dû *en principe, devait se jouer* la trente-septième partie de ce match insensé. Mais Kasparov a demandé le report de la partie au mercredi 2 janvier 1985, prenant ainsi *son cinquième time-out* (jour de repos) depuis le début du match, le 10 septembre 1984. Karpov lui, a usé quatre fois de ce droit.

PAR CRAINTE D'UN ATTENTAT DE L'ASALA

Sécurité renforcée dans les aéroports et dans les gares

Des mesures exceptionnelles de sécurité ont été prises, dès *vendredi* soir 28 décembre, dans des gares, dans certains trains et dans des aéroports parisiens à la suite de rumeurs, à Beyrouth, faisant état de l'imminence d'un attentat de l'(ASALA) Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie contre des intérêts français et, notamment, contre un avion d'Air France en vol, pour protester contre l'incarcération de cinq Arméniens en France (*le Monde* daté 23-24 décembre).

Le 21 décembre dernier, cinq Arméniens ont été condamnés à des peines de prison par le tribunal de Créteil (Val-de-Marne), qui les avait jugés complices de l'attentat, revendiqué par l'ASALA, contre des installations de la compagnie Turkish Air Lines à l'aéroport d'Orly en juillet 1983. Huit per*sonnes* avaient *trouvé la mort*, et une cinquantaine d'autres avaient été blessées.

Vendredi soir 28 décembre, un correspondant anonyme, se réclamant de l'ASALA, avait indiqué, dans un appel à une agence de presse étrangère à Beyrouth, que son organisation avait décidé de faire sauter un *avion* de la *compagnie* Air France, avec tous ses passagers, et que cette *décision* serait bientôt mise à exécution. Dimanche 30 décembre, un journal de Beyrouth publiait la même information, en faisant état de la même source.

Aussitôt, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle notamment, la police de l'air et des frontières (PAF) décidait de fouiller les avions et les passagers d'Air France, grâce à l'aide d'une centaine de CRS venus en renfort. Les mêmes mesures ont été appliquées à l'aéroport d'Orly, *mais il semble*, à ce jour, que ces fouilles n'aient *donné aucun résultat*.

De son côté, la SNCF choisissait d'intensifier la surveillance de ses trains, avec l'assistance, dans les gares parisiennes, d'une centaine de CRS. La surveillance a été particulièrement renforcée sur les lignes du TGV entre Marseille et la capitale, chacun gardant en mémoire le double attentat de la Saint-Sylvestre 1983 à la gare Saint-Charles, à Marseille (deux *morts* et trente-quatre blessés) et dans le TGV Marseille-Lyon (trois *morts* et trois blessés). Ce double attentat du 31 décembre 1983 avait été revendiqué, plusieurs jours plus tard, par l'Organisation de la lutte armée arabe, et le nom de « Carlos » avait même été avancé par certains informateurs.

A la SNCF, on assure que ces mesures discrètes de sécurité portent essenti*ellement sur* les lignes Paris-Lyon-Marseille-Toulon-Nice, et qu'elles sont bien accueillies.

EN BREF

Mille pneus crevés dans la banlieue de Bordeaux

Des vandales, dans la nuit de samedi 29 décembre, ont crevé les pneus de plusieurs centaines de voitures stationnées dans les rues de Lormont, dans la banlieue de Bordeaux.

Au total, environ mille pneus ont été crevés à coups de poinçon. Trois cents automobilistes ont déposé plainte au commissariat. Ce n'est pas la première fois que de tels actes de vandalisme se produisent dans cette cité-dortoir, sur la rive droite de la *Garonne*, mais *jamais* cela n'avait atteint une telle ampleur. Les vandales ont agi, chaque fois, au moment des fêtes. – *(Corresp.)*

BEAUBOURG EN PANNE... D'ÉLECTRICITÉ

Un incendie au poste Beaubourg du central EDF, rue des Archives, à Paris-3e, a provoqué une panne d'électricité, le 29 décembre, de 1 h 30 à 21 h 33. Soixante-dix mille lignes électriques ont ainsi été coupées dans cinq arrondissements de la capitale. Le Centre Georges-Pompidou, à Beaubourg, est resté fermé au public.

● *Moins d'attentats, plus de hold-up en Corse en 1984.* – Les statistiques 1984 de la criminalité en Corse font apparaître une diminution des attentats à l'explosif (468), soit 21 % de moins qu'en 1983, et des homicides (27 contre 45). En revanche, les attaques à main armée sont en augmentation générale (133 contre 102). Mais il faut différencier la Corse-du-Sud, où elles sont en *régression*, de la *Haute-Corse*, *où* elles se sont accrues de 50 %.

● *Aide aux anciens détenus et faux papiers.* – Le directeur d'une association d'aide aux personnes en difficulté et aux anciens détenus a été inculpé et écroué, vendredi 28 décembre à Lyon, pour trafic de faux papiers. M. Robert Jeuris, cinquante-quatre ans, directeur de l'association Régis, qui travaille à *Oullins* (Rhône) et dans la région lyonnaise à la réinsertion sociale des délinquants et des détenus, est accusé d'avoir fourni de fausses pièces d'identité à un homme recherché par la police à la suite d'un cambriolage. Son adjoint, M. Guy Goepfert, a été écroué pour complicité.

● *Accident d'avion à Bali.* – Dix personnes ont été blessées, le dimanche 30 décembre, dans l'accident d'un DC 9 indonésien qui s'est *écrasé puis* a pris feu sur la piste de l'aéroport de Denpajar, dans l'île de Bali. – *(Reuter)*.

MORT DE GAYELORD HAUSER DIÉTÉTICIEN DE L'ALIMENTATION NATURELLE

Le nutritionniste américain Gayelord Hauser, *qui* fut un ardent défenseur de l'alimentation naturelle et fut le pionnier de la naturophatie, est mort en Californie, mercredi 26 décembre, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, des suites d'une pneumonie.

C'est d'une façon tout à fait empirique que G. Hauser découvrit les vertus des produits *naturels*. *Alors* qu'il venait de subir une opération de la hanche, qui le mit dans un état de grande faiblesse, il entreprit de se soigner à l'aide de médications anciennes et d'une alimentation uniquement composée de salades, de légumes et de jus de fruits. Ce traitement lui ayant réussi, G. Hauser *décida* d'en *faire bénéficier* ses concitoyens. Il écrivit de nombreux ouvrages vantant les bienfaits de l'alimentation naturelle, qui furent traduits en vingt-sept langues. La réputation du nutritionniste fit bientôt le tour du monde, allant jusqu'à Kyoto où les japonais érigèrent une statue à son image. Diététicien reconnu, G. Hauser sut aussi tirer profit de ses théories. Il créa une gamme de produits diététiques qui porte son nom et fit des produits naturels non seulement un nouveau mode d'alimentation, mais aussi une véritable industrie.

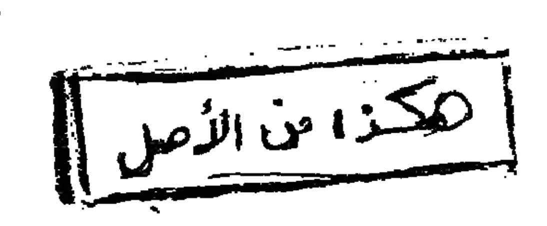
[Né le 17 mai 1895 à Tubingen en Allemagne, Gayelord Hauser émigra aux Etats-Unis en 1912 et obtint la nationalité américaine en 1938. Docteur en naturopathie du Collège de Chicago et de l'école de naturopathie américaine de New-York, il fut directeur honoraire à l'université philotechnique de Bruxelles et à l'école des sciences de la nutrition de Buenos-Aires, en Argentine.]

MORT DU PHYSICIEN ATOMISTE SOVIÉTIQUE ISAAC KIKOINE

L'académicien soviétique Isaac Kikoïne est mort, vendredi 28 décembre, à l'âge de soixante-seize ans. Sa notice nécrologique, signée par Constantin Tchernenko et par de hauts responsables scientifiques soviétiques, précise qu'il a figuré parmi les physiciens qui sont à l'origine du développement de la science et de la technologie atomiques en URSS.

[Né le 28 mars 1908, Isaac Kikoïne est connu pour ses travaux sur les semi-conducteurs et pour avoir découvert, en 1933, l'effet photomagnétique dans ces matériaux. En 1943, il a participé à la fondation de l'Institut de l'énergie atomique Kourtchatov, à Moscou, où ont été mis au point le premier réacteur nucléaire en 1946 et, trois ans plus tard, la première bombe atomique soviétique.

Membre de l'Académie des sciences de l'URSS, Isaac Kikoïne a reçu le prix Lénine en 1959 et a été, à cinq reprises, titulaire de l'ordre de Lénine.]



INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps prévu en France entre le lundi 31 décembre à 0 heure et le mardi 1er janvier à 24 heures.

Une perturbation traversera la France au cours de la journée, du nord au sud, et sera suivie d'une traîne modérée.

Demain matin, le ciel sera couvert au nord d'une ligne Cognac-Metz avec des faibles pluies ou bruines localement verglaçantes. Sur tout le reste de la France, à l'exception du pourtour méditerranéen, nombreux brouillards givrants. En fin de matinée, les pluies ou bruines seront très souvent verglaçantes en arrivant sur les régions allant du Poitou au Centre et à la Champagne. L'après-midi, le temps couvert et pluvieux gagnera la moitié sud de la France. Seuls le pourtour méditerranéen et l'extrême sud-est du pays garderont un ciel dégagé avec du mistral et de la tramontane. En Corse, le temps sera nuageux. Les pluies ou bruines se transformeront en chutes de neige à partir de 300 à 500 mètres d'altitude.

L'après-midi, un temps variable s'établira sur toutes les régions, au nord d'une ligne Bordeaux-Nancy, avec un ciel toutefois le plus souvent chargé et des giboulées de neige dans l'Est, de pluie près des côtes bretonnes, de pluie et neige mêlée ailleurs.

Il fera 0 à – 2 degrés près de la Méditerranée, le matin, et au nord d'une ligne Coguac-Metz, mais – 5 à – 10 degrés ailleurs.

L'après-midi, le thermomètre marquera 3 à 5 degrés sur la moitié nord, 0 à 3 degrés sur la moitié sud, sauf près de la Méditerranée, où il fera 10 degrés.

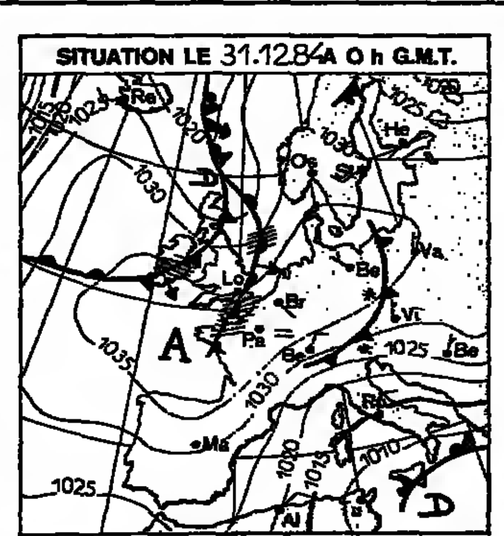
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 31 décembre, à 7 heures, de 1035,1 millibars, soit 776,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 décembre; le second, le minimum de la nuit du 30 au 31 décembre) : Ajaccio, 15 et 8 degrés; Biarritz, 6 et – 1; Bordeaux, 4 et 1; Bourges, 2 et – 5; Brest, 12 et 10; Caen, 4 et 3; Cherbourg, 4 et 3; Clermont-Ferrand, 0 et – 9; Dijon, 2 et – 3; Grenoble-St-M.-H., 3 et – 2; Grenoble-St-Geoirs, – 2 et – 6; Lille, 3 et 1; Lyon, 1 et – 3; Marseille-Marignane, 6 et 0; Nancy, 1 et – 7; Nantes, 4 et 2; Nice-Côte d'Azur, 13 et 3; Paris-Montsouris, 5 et 1; Paris-Orly, 4 et – 2; Pau, 3 et – 4; Perpignan, 8 et 3; Rennes, 3 et 2; Strasbourg, 1 et – 5; Tours, 1 et 1; Toulouse, 2 et – 3; Pointe-à-Pitre, 28 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 11 et 8; Amsterdam, 2 et 0; Athènes, 12 et 9; Berlin, – 1 et – 4; Bonn, 2 et – 7; Bruxelles, 4 et 0; Le Caire, 24 et 12; îles Canaries, 21 et 15; Copenhague, – 2 et – 5; Dakar, 32 et 18; Djerba, 14 et 12; Genève, 0 et – 3; Istanbul, 8 et 6; Jérusalem, 15 et 4; Lisbonne, 15 et 7; Londres, 7 et 6; Luxembourg, 1 et – 7; Madrid, 12 et – 2; Montréal, – 8 et – 13; Moscou, – 14 et – 16; Nairobi, 26 et 11; New-York, 12 et 2; Palma-de-Majorque, 11 et 0; Rio-de-Janeiro, 28 et 21; Rome, 14 et 5; Stockholm, – 3 et – 6; Tozeur, 15 et 7; Tunis, 15 et 9.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

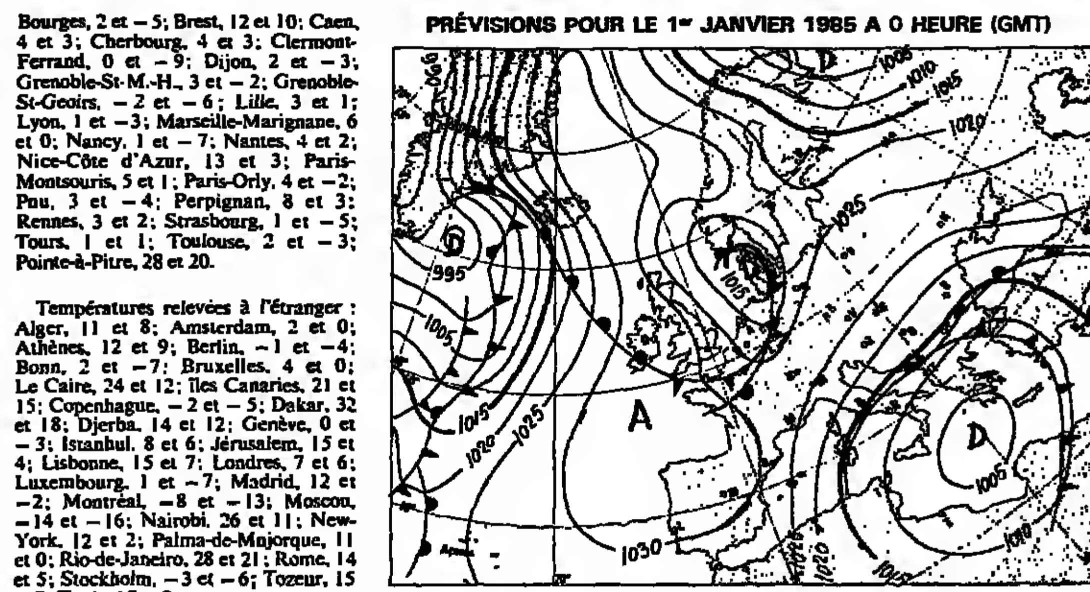
SITUATION LE 31.12.84 A 0 h G.M.T.

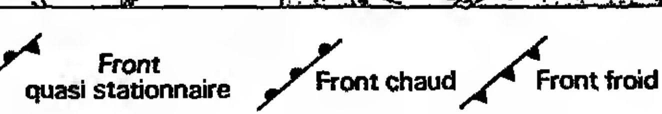


PRÉVISIONS POUR LE 1.1.85 DÉBUT DE MATINÉE

A
× 1033
Brouillard givrant
Brouillard
Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 1er JANVIER 1985 A 0 HEURE (GMT)





JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 29 décembre :

DES DÉCRETS

- Relatif aux modalités de répartition entre les communes membres d'une agglomération nouvelle de la dotation globale de fonctionnement calculée au titre du syndicat communautaire d'aménagement.
- Fixant le montant de participation des étudiants aux dépenses de médecine préventive.
- Relatif aux départements hospitaliers.
- Portant fixation, à compter du 1er janvier 1985, du plafond de la sécurité sociale.
- Modifiant le décret n° 80-549 du 11 juillet 1980 portant fixation des cotisations à l'assurance personnelle.
- Modifiant le décret du 19 octobre 1967 et le décret du 21 septembre 1950 relatifs à la participation des assurés sociaux aux tarifs servant de base au calcul des prestations en nature de l'assurance-maladie.

DES ARRÊTÉS

- Modifiaot l'arrêté du 28 décembre 1983 pris en application de l'article 2 (3e) du décret du 22 mars 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines.
- Modifiant l'arrêté du 18 août 1983 portant création d'une commission des maladies mentales.

UNE CIRCULAIRE

- Relative à la généralisation des dispositifs d'aide aux familles en difficulté temporaire pour faire face à leurs dépenses de logement, au développement de dispositifs d'accueil, d'insertion et de garantie dans le logement et à l'utilisation des pouvoirs de réservation des logements sociaux.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 2 JANVIER

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux (Caisse nationale des monuments historiques).

« Watteau », 19 h 30, Grand Palais (Arts et curiosités de Paris).

« Montmartre », 15 heures, 16, rue Chaptal (Mme Hager).

« Le Palais de Justice », 15 heures, grille (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

EN BREF

CALENDRIERS

PAR LE PETIT BOUT DE LA LORGNETTE. – Le calendrier astronomique de l'Association française d'astronomie (AFA) suit l'évolution du Soleil depuis la Lune : un voyage de dix milliards d'années. Il est l'œuvre d'un astronome, Jean-Louis Heudier, et d'un peintre, Jean-Michel Joly. On y trouve les dates et heures des phénomènes à observer ainsi que le rappel des grands anniversaires et découvertes. Ce calendrier, le premier du genre en Europe, est en vente à l'AFA, 17, rue Emile-Deutsch-de-la-Meurthe, 75014 Paris. Tél. : (1) 589-81-44 (l'après-midi).

Un calendrier occitan, illustré de cinq dessins en quadrichromie de Michèle Lafon, est réalisé par l'Institut d'études occitanes. Il est en vente au prix de 35 F (+ port 3 F) à l'Institut, section du Tarn, 13, rue de la République, 81000 Albi.

COLLOQUES

LES CHARTES INTERCOMMUNALES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT. – Le Centre d'études supérieures d'aménagement de l'université de Tours organise, le vendredi 1er février, une journée d'études sur les chartes intercommunales de développement et d'aménagement.

Les expériences sont déjà nombreuses et très diverses. Peut-on en tirer certains enseignements ? Trois tables-rondes, animées par des élus, des représentants de l'Etat, des universitaires seront consacrées à ces questions.

★ *Renseignements* : Mme Pascaline Desiré, secrétariat du CESA, parc de Grandmont, 37200 Tours. Tél. : (47) 25-14-76.

Coût d'inscription : 260 F (comprenant déjeuner plus envoi ultérieur des actes).

EXPOSITIONS

ET VIVE LE CHAT, ET VIVE LE CHAT ! – Le Cercle félin d'Ile-de-France organise les 5 et 6 janvier à l'Espace Austerlitz une exposition féline internationale. Un concours de beauté réunira quatre cents félins venus des pays les plus divers. Mais à côté des « aristochats », les clochards cherchant un maître ne seront pas oubliés puisque la SPA, Assistance aux animaux et l'École du chat tiendront des stands d'information et d'adoption. Un salon de peinture consacré au chat complètera l'exposition (1).

Les 26 et 27 janvier, l'Association nationale féline présentera au Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne le IVe Salon du chat. Dix-huit mille visiteurs sont attendus en deux jours à cette manifestation qui réunira sept cents félins de toutes races. Une exposition présentera les œuvres de peintres animaliers, créateurs de BD, décorateurs de théâtre, modélistes, compositeurs etc. (2).

★ Espace Austerlitz 24-30, quai d'Austerlitz 75003 Paris.

(1) Ouvert de 10 heures à 18 h 30, tous les jours. Entrée 25 F pour les adultes, 10 F pour les enfants de moins de dix ans. Carte vermeille 15 F. *Renseignements* : (1) 878-43-54.

(2) De 10 heures à 18 h 30. Tél. : (1) 500-41-79.

SILENCE SVP ! – La mairie de Rueil présentera du 24 janvier au 12 février 1985 une exposition sur le thème « Le bruit, de la réalité au rêve ». Organisée dans le cadre de la campagne nationale de la lutte contre le bruit par le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine, cette exposition se propose d'offrir au public une vue d'ensemble des nuisances dues au bruit dans les agglomérations urbaines, et des moyens pour les combattre. Tous les problèmes y sont abordés dans des documents sur panneaux, des animations audio-visuelles, et un concours de dessin d'enfants en travail de groupe.

★ Mairie de Rueil tous les jours de 10 heures à 19 heures, 13, boulevard Foch 92501 Rueil-Malmaison Cedex. Entrée libre.

INFORMATIQUE

ORDO-CADEAU. – Vous voulez offrir un ordinateur familial, mais lequel choisir ? *Science et Vie Micro* propose, dans son numéro de décembre, une sélection de cinquante ordinateurs familiaux selon votre « profil ». Sept portraits d'acheteurs potentiels vous permettront de choisir en connaissance de cause le logiciel idéal pour vous et votre famille.

★ *Science et Vie Micro* n° 12, décembre 1984 ; en vente dans tous les kiosques.

SÉMINAIRE

L'EUTHANASIE. – Le Centre documentation recherche organise à Paris les 26 et 27 janvier une rencontre sur le thème : « L'euthanasie : une revendication, une pratique, un risque ». Parmi les intervenants, le professeur Louis-Vincent Thomas, le docteur Emile Raimbault, le docteur Monique Tavernier.

★ CDR, 108 *bis*, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : (1) 222-07-48.

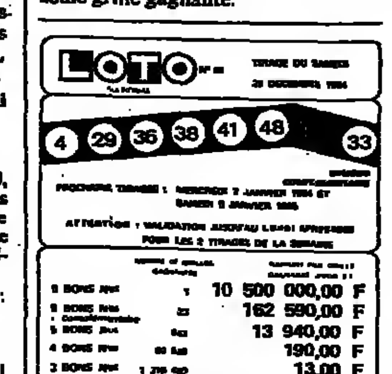
SOLIDARITÉ

DES BIBERONS POUR LA POLOGNE. – L'association Enfants des hommes organise une opération « 10 000 biberons pour la Pologne ». Pour répondre à une demande de biberons avec tétines pour les enfants polonais, elle édite un autocollant vendu 10 F que l'on peut se procurer sur simple courrier ou appel.

★ Enfants des hommes, 88, rue du Pont-du-Matz. 60150 Machemont. Tél. (4) 476-37-66.

LOTO : RECETTE RECORD DU « PÈRE NOËL »

Le « Père Noël » du Loto – la recette exceptionnelle de Noël – a battu un record le 29 décembre 1984 avec un gain de 10 500 000 francs. Depuis la création de ce jeu en 1976, une soixantaine de personnes ont touché plus de 5 millions de francs avec une seule grille gagnante.



CARNET DU Monde

Naissances

– Serban et Colette IONESCU-JOURDAN

ont la joie d'annoncer la naissance de

Julia-Marie-Anaïs,

le 27 décembre 1984.

Trois-Rivières (Québec).

– Colette et Laurent PIERMONT sont heureux de faire part de la naissance de leur fils

Camille,

à Paris, le 28 décembre 1984.

Décès

– Mme Roger Charpentier,
Mlle Christiane Charpentier,
Les familles Dumalanède, Boursier et Jeanne,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger CHARPENTIER.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 janvier 1985, à 8 h 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, Paris-15e, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière parisien de Bagneux.

10, rue Fourcade,
75015 Paris.
51, rue d'Alleray,
75015 Paris.

– Mme Pierre Landron,
Sœur Marie-Bénédicte O.S.C.,
M. et Mme Jérôme Yeatman
et leurs enfants,
M. et Mme Claude Landron
et leurs enfants,
M. Philippe Landron,
M. et Mme François Menage,
font part du décès de

M. Pierre LANDRON,
conseiller d'Etat honoraire,
président honoraire
du tribunal administratif de Paris,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
grand officier de l'ordre équestre
du Saint-Sépulcre de Jérusalem,
croix de guerre 1939-1945,

pieusement endormi dans la paix du Seigneur le 29 décembre 1984.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 janvier 1985, à 8 h 30, en l'église Saint-Augustin, Paris-8e, suivie d'une bénédiction en l'église d'Henrichemont (Cher) le même jour à 14 h 30.

62, rue de Monceau,
75008 Paris.

[Né le 8 septembre 1908 à Henrichemont (Cher) et ancien ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Pierre Landron est entré au Conseil d'Etat en 1933. Directeur général de la Caisse générale de garantie des assurances sociales en 1943, il est, en 1946, secrétaire général du gouvernement militaire de Rhénanie-Hesse-Nassau, puis secrétaire général du gouvernement militaire de l'Etat rhéno-palatin. Conseiller d'Etat en 1956, il est nommé président du tribunal administratif de Paris en 1958.]

– M. et Mme Paul Chouchan
et leur fils,
M. et Mme Richard Gordon,
Mlle Françoise Lazard,
Mme Lucile Lazard-Wilmart,
Les familles Kahn, Haymann, Chagneau, Lazard, Picard et Salomon,
ont la grande douleur d'annoncer le décès de

Mme Renée LAZARD,

survenu le 28 décembre 1984, dans sa quatre-vingt-neuvième année. L'inhumation aura lieu le mercredi 2 janvier 1985, à 11 heures, au cimetière du Père-Lachaise (porte principale).
Ni fleurs ni couronnes.

226 *bis*, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

– Mme Raphaël Levy,
Mme Rica Levy,
M. et Mme Sylvain Levy,
M. et Mme Robert Levy,
son épouse, sa sœur, ses enfants
Et les familles Liche et Met,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raphaël LEVY.

Les obsèques auront lieu le mercredi 2 janvier 1985.
On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.
Cette annonce tient lieu de faire-part.

32, rue Jouvenet,
75016 Paris.

– La direction et le personnel des établissements Cofintex Caroll
ont la douleur de faire part du décès de leur PDG,

M. Raphaël LEVY.

Les obsèques auront lieu le mercredi 2 janvier 1985.

Anniversaires

– A l'occasion du troisième anniversaire du décès de

M. Joseph HAJDENBERG,

son épouse, ses enfants et petits-enfants prient que ceux qui l'ont connu aient une pensée à sa mémoire.

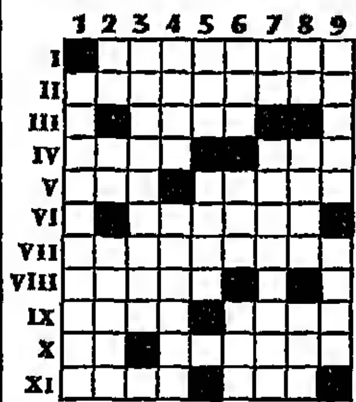
Communications diverses

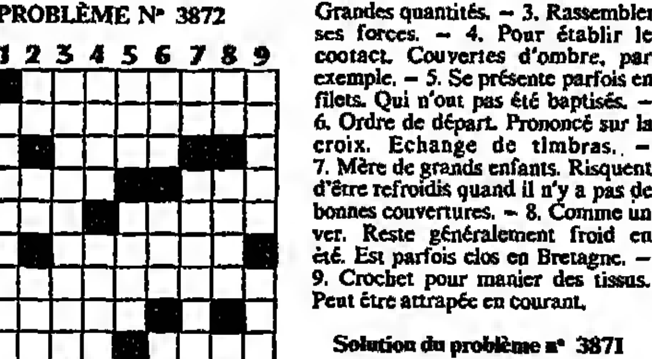
– Le Cercle d'études généalogiques et héraldiques de l'Ile-de-France organise, le 5 janvier à 14 h 30, une réunion dans les nouveaux locaux des archives départementales de Seine-Saint-Denis, 18, avenue Salvador-Allende, à Bobigny. Une visite de ce bâtiment, sous la conduite de Mme Arnaud, directrice, est prévue à l'issue de la réunion.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3872





HORIZONTALEMENT

I. Solide quand on a une bonne mule. – II. Utile pour que le jus ne se répande pas. – III. Pour mettre des gens dans le bain. – IV. Indique la sortie. Peut marquer le coup. – V. Ne trompe personne quand il est blanc. Parfois accompagnée de fracas. – VI. Faire des « bi » et des « ho ». – VII. Couchées sur des feuilles. – VIII. Une ville où l'on trouve des huiles. – IX. Mis au courant. Au pied du pape. – X. Démonstratif. Endroit où les montures sont à l'abri. – XI. Dieu gaulois. Direction.

VERTICALEMENT

1. Qui ne brille donc pas par sa vertu. – 2. Préposition. Grecque. Grandes quantités. – 3. Rassembler ses forces. – 4. Pour établir le contact. Couvertes d'ombre, par exemple. – 5. Se présente parfois en filets. Qui n'ont pas été baptisés. – 6. Ordre de départ. Prononcé sur la croix. Echange de timbres. – 7. Mère de grands enfants. Risquent d'être refroidis quand il n'y a pas de bonnes couvertures. – 8. Comme un ver. Reste généralement froid en été. Est parfois clos en Bretagne. – 9. Crochet pour manier des tissus. Peut être attrapée en courant.

Solution du problème n° 3871

Horizontalement

I. Remboursement. – II. Odorat. Tetouée. – III. Uélé. Ma. Est. – IV. Falsificateur. – V. Ut. Erreurs. Lu. – VI. Assommoir. Sucer. – VII. Q.I. Midou. Erin. – VIII. Urus. Eristale. – IX. Enée. Et. Blé. – X. Dernière. Ré. – XI. Ta. Vite. Epi. – XII. Ebriété. Robinet. – XIII. Su. Eté. Quota. – XIV. Sole. Férus. Est. – XV. Pèse. Carie. Arta.

Verticalement

1. Rouflaquettes. – 2. Edéa. R. N. Abuse. – 3. Mollusques. Os. – 4. Brestoise. Vièle. – 5. Oa. Diète. – 6. Ut. Femmelette. – 7. Miroir. Rée. Fa. – 8. Acridien. Mer. – 9. Et. Aérostier. Ri. – 10. Ma. Tu. Ut. Epoque. – 11. Etiers. Abribus. – 12. No. Usuelle. Io. – 13. Tuer. Crée. Ioter. – 14. Es. Lei. East. – 15. Détournement. Ta.

GUY BROUTY.

PATRIMOINE

Gondoles en toc

Les défenseurs de Venise se mobilisent contre ce qu'ils considèrent être la plus grande menace pour les traditions de la cité des Doges : les gondoles en plastique.

Pour éviter une telle décadence qui remplit d'effroi les vieilles *Procuraties* et le palais Farsetti, l'Association des gondoliers a l'intention d'ouvrir au début de l'année prochaine une école d'apprentissage pour la construction des gondoles sur l'île de la Giudecca.

Mais ainsi que le souligne l'Associated Press : *« Si des dizaines de jeunes Vénitiens souhaitent devenir gondoliers, il n'y a pratiquement aucun volontaire pour passer de longues heures éreintantes à fabriquer ces bateaux aux formes allongées et minces. »* Un travail d'orfèvre. Alors, la solution est-elle la gondole en plastique plus simple à construire ? Tourisme oblige. Mais du côté de la place Saint-Marc, on déclare : *« Une gondole en plastique, ce n'est plus une gondole. »*

Il ne resta plus que quatre fabricants de ces embarcations faites avec huit variétés de bois. Trois d'entre ces bois doivent avoir plus de soixante-dix ans.

Cinq cents seulement

Environ cinq cents gondoles sillonnent aujourd'hui les canaux de la Sérénissime. Au seizième et dix-septième siècle, elles étaient plus de dix mille. Beaucoup d'entre elles sont endommagées à la suite de collisions avec des bateaux à moteur ainsi que par les vagues provoquées par le passage de ces derniers. Oublié donc l'édit de la République, qui proclamait au seizième siècle *« quiconque trouble les eaux publiques sera déclaré ennemi de la Patrie »*.

Les gondoles en plastique résisteront-elles mieux aux *vaporetti* ? Peut-être. Triste fin pour la « Reine des Mers ».

JEAN PERRIN.

Le Monde

culture

DANSE

NOUVELLE ÉTOILE A L'OPÉRA DE PARIS

L'irrésistible ascension de Sylvie Guillem

A peine promue première danseuse (*le Monde* du 28 décembre), Sylvie Guillem a été nommée étoile du ballet de l'Opéra de Paris le 29 décembre. Elle a reçu son titre à l'issue de sa prise de rôle dans *le Lac des cygnes*.

Au milieu de ce ballet de l'Opéra de Paris où les talents se bousculent, on a vu, comme dans un film hollywoodien, une frêle adolescente, Sylvie Guillem, remonter tout le peloton de tête dans une irrésistible ascension.

Lorsqu'elle est primée à Varna en 1983, elle n'est que sujet. En novembre 1984, elle reçoit le prix du Cercle Carpeaux ; au récent concours annuel du ballet, elle est nommée première danseuse, juste le temps de créer, le 29 décembre, le rôle d'Odette-Odile dans *le Lac des cygnes*, qui lui vaut sa nomination de danseuse étoile. Elle a dix-neuf ans ; c'est la surdouée, la future danseuse de rang international dont rêve chaque génération.

L'idée aurait fait pouffer de rire voici encore peu de temps cette fille un peu « braque » aux allures de Mickey, passée par hasard de la gymnastique à la danse. La gymnastique d'abord, parce que maman est professeur et l'emmène partout avec elle. A onze ans, Sylvie est élève de l'Institut national des sports et d'éducation physique (INSEP) ; émule de Nadia Comaneci, elle se retrouve à l'issue d'un stage chez Claude Bessy, à l'école de danse de l'Opéra. Sa souplesse, la force de ses jambes, y font merveille mais il va falloir travailler l'« en dehors » et les ports de bras. Qu'importe, la vocation s'affirme.

En 1981, Sylvie Guillem entre comme quadrille dans le corps de ballet. La médaille d'or de Varna précipite tout. Elle est distribuée dans le rôle de la Reine des dryades de *Don Quichotte*. Un vrai rêve ! Petite tête, regard intériorisé, des jambes qui n'en finissent pas, une cambrure de pied inouïe, elle enflamme le public par sa ligne balanchinienne. On cherche des comparaisons : Tanaquil Leclerc pour l'amplitude des « dégagés », Suzanne Farrell pour l'harmonie des traits et le rayonnement.

L'année suivante, dans la création du ballet de William Forsythe, *France Danse*, elle bouleverse par sa féminité et son mystère ; elle a ce don, rare, de transcender la technique.

Sylvie Guillem peut tout danser : les variations de *la Bayadère*, les acrobaties sèches de *No man's Land* ou les épures mathématiques de Lucinda Childs. Elle entre dans chaque chorégraphie avec des mines de chatte gourmande. Mais elle possède, par rapport aux autres, un atout supplémentaire qui tient du paradoxe : cette douceur calme qui la voue à des rôles élégiaques comme le Cygne blanc du *Lac* et son attirance manifeste pour les situations fortes comme le personnage maléfique du Cygne noir, qu'elle contrôle d'un bout à l'autre en comédienne avertie. 1985 ouvre pour elle, et pour le public, d'agréables perspectives.

MARCELLE MICHEL.

★ La nomination de Sylvie Guillem a libéré un poste à chaque niveau hiérarchique du ballet : Isabelle Guérin devient première danseuse, Sylvie Guillaumin sujet et Laurence Janot coryphée.

MUSIQUE

« NINE BELLS », de Tom Johnson

Cérémonie logique pour cloches savantes

Comme le titre l'indique, *Nine Bells* (« Neuf Cloches »), qui vient d'être présenté au Théâtre de la Bastille, se joue avec neuf cloches. Ce ne sont pas de précieuses cloches dérobées à un temple bouddhique, mais de simples cloches d'alarme, plates et rouges, achetées d'occasion par un compositeur new-yorkais, Tom Johnson (1939), dont l'esprit spéculatif a bientôt trouvé le parti qu'on pouvait en tirer avec un maximum de rigueur.

Il les a donc suspendues à de longues cordelettes descendant du plafond de manière à former un carré : une cloche en centre, la plus grave, huit autour, constituant une sorte de carillon aérien. Armé d'une baguette de vibraphone, le compositeur-interprète circule sans cesse entre ses cloches, frappant tantôt l'une, tantôt l'autre.

Comme tout carillon qui se respecte, celui-ci possède une gamme particulière : de la tonique à la médiante chromatiquement, puis la dominante, la sensible et l'octave de la tonique ; en outre, deux cloches émettent le même son. Mais la disposition dans l'espace autour de la tonique, placée au centre, obéit à une hiérarchie si curieuse qu'il faut un certain temps avant d'en découvrir la logique sous-jacente.

Mais peut-être suffit-il d'écouter et de regarder, car Tom Johnson effectue, parmi les cloches suspendues, des parcours compliqués dont on saisit peu à peu la régularité, passant et repassant par un point fixe, comme s'il s'agissait d'une danse rituelle dont un pas sur quatre (ou sur huit), sur trois (ou sur six), s'accompagne du tintement de la cloche la plus proche.

L'œuvre, qui dure un peu moins d'une heure, est divisée en neuf séquences, dont chacune prend une cloche particulière pour point de départ, et élabore un parcours particulier jalonné par la résonance des diverses cloches « visitées » en nombre variable et dans un ordre spécifique à cette séquence. La pulsation est fournie par le bruit régulier des pas entre chaque son ; la quantité, la rapidité ou la nuance des pas change d'un mouvement à l'autre, et s'il n'y a jamais qu'une cloche frappée à la fois, elle peut l'être avec le manche dur ou le bout feutré de la baguette, selon une règle qui se superpose à celles présidant aux déplacements dans l'espace ou au choix des cloches.

De cet enchevêtrement de règles naît une partie du plaisir qu'on éprouve à assister à cette cérémonie logique : comme on se rend vite compte que le musicien ne déambule pas au hasard et que si, d'un passage sur l'autre, il choisit de frapper telle cloche plutôt que sa voisine, ce n'est pas pour tromper systématiquement notre attente, mais pour obéir à un ordre plus complexe, on n'a de cesse de le percer à jour ; il faut jouir rapidement de cette découverte, car, à ce moment, le jeu est près de finir, et l'on passe au suivant.

La question de savoir si cette œuvre, composée en 1979 (et présentée cette année-là à Paris par le Festival d'automne à l'American Center), s'adresse plutôt à l'esprit par l'intermédiaire des oreilles, ou si on peut l'écouter sans chercher à découvrir ce qui se cache derrière les sons, reste entière. On pourrait imaginer une chorégraphie plus attrayante, utiliser des cloches aux résonances multiples, faire des jeux de lumière, etc., mais Tom Johnson aime pousser l'austérité jusque dans ses ultimes retranchements et, mettant les choses à nu, il se plaît à démontrer qu'une complexité nouvelle surgit là où l'on croit toucher le fond ; en cela, *Nine Bells* est une illustration assez séduisante du courant qu'on a appelé minimaliste, auquel appartient en partie seulement ce compositeur, puisqu'il déclare : « *Mes pièces ne sont pas aussi simples que 1, 2, 3, mais elles sont parfois aussi simples que 1, 22, 333 ou 1, 12, 123 ou, peut-être, 1, 22, 333, 22, 1.* »

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il invite les gens curieux à venir « compter ensemble », le 8 janvier 1985, lors d'un concert-conférence du GERM à la Porte de la Suisse (1). D'ici là, on peut tenter de se procurer ses disques : *Nine Bells*, édité par India Navigation, ou *An hour for piano*, édité par Lovely Music.

GÉRARD CONDÉ.

(1) 11 *bis*, rue Scribe, Paris (9e).

« LAISSE COULER MES LARMES », par Hélène Seydoux

Catalogue de la féminité à l'Opéra

L'Opéra, les Compositeurs et la Féminité : le sous-titre du livre *Laisse couler mes larmes* est explicite et la thèse affirmée d'emblée : « *l'opéra privilégie les femmes. Il chante un monde où les femmes sont constamment exaltées et magnifiées* ». La conclusion est tout aussi ferme : l'opéra offre pour « *l'un de ses aspects le plus émouvant, le plus poétique et le plus réel, un monde qui admet la bisexualité des hommes et des femmes sans craindre qu'elle rejoigne l'ambiguïté sexuelle, c'est-à-dire la transgression amoureuse* ».

D'un point à l'autre, Hélène Seydoux convoque pour témoins l'histoire des œuvres et de leurs livrets, la psychologie des compositeurs et des rôles comme celle du public.

Enumérer les rôles féminins de l'art lyrique, détailler leur importance dramatique, musicale et symbolique (le pouvoir « *d'utopie et de subversion* » qu'assigne Hélène Seydoux au « *discours féminin* »), leur opposer la faible consistance des personnages masculins, rend compte certes des rapports privilégiés qu'entretiennent la voix, le théâtre lyrique et son imaginaire avec la féminité ; mais il s'agit là d'une œuvre strictement descriptive, d'un catalogue en somme, tel que Leporello l'établit pour son maître.

Autre paraît être la question de l'ambiguïté fondamentale qui habite et soutient l'art du chant. Laquelle, si elle passe aussi par la distinction du féminin et du masculin, est loin, comme semble le supposer Hélène Seydoux, de s'y épuiser.

Cela dit, l'ouvrage d'Hélène Seydoux, s'il limite son champ d'analyse et le force à entrer dans le cadre donné d'avance de sa thèse, apporte de précieuses indications sur cette bâtardise, cette ambivalence qui sont, pour l'opéra, tout à la fois les conditions de son émergence et les fondements de la fascination et du plaisir qu'il procure.

ALAIN ARNAUD.

★ *Laisse couler mes larmes. L'Opéra, les Compositeurs et la Féminité*, par Hélène Seydoux, éditions Ramsay, 354 p., 135 F.

Vol d'un tableau du Caravage à Malte

Une toile du peintre italien le Caravage, représentant saint Jérôme (1608), a été volée, le 29 décembre, au musée de la cathédrale Saint-Jean de La Valette, capitale de Malte. Les cambrioleurs ont découpé la toile (157 × 117 cm). C'est le dernier en date d'une série de vols qui a affecté les chapelles et les églises de l'île, dont ce *Saint Jérôme*, avec un autre tableau du Caravage, était l'une des plus belles possessions.

Les meilleurs ensembles musicaux d'Ile-de-France

Destinés à mettre en lumière quelques-uns des meilleurs ensembles de la région, les Forums musicaux d'Ile-de-France, organisés par le conseil régional et le ministère de la culture, ont décerné leurs grands prix (35 000 F et 40 000 F) à sept chorales ou ensembles vocaux (Ensembles Stéphane-Caillat, Gérard-George, Sotto Voce et Audite Nova, Chœurs de Paris-Sorbonne et National, Chorale Vittoria d'Argenteuil) et deux formations de chambre (Ensembles instrumentaux Jean-Walter-Audoli et Alexandre-Stajic), ainsi que des prix à dix chanteurs solistes.

Neuf mille professionnels et amateurs (cent cinquante chorales, trente orchestres de chambre, deux cents solistes) avaient participé à ces Forums, dont les lauréats (prix et accessits) sont présentés dans une plaquette détaillée qui sera envoyée aux organisateurs de manifestations musicales de la région.

★ Délégation de la musique en Ile-de-France, 9, rue La Bruyère, 75009 Paris.

Contrats pour le théâtre en Aquitaine

Huit troupes de théâtre professionnelles doivent signer avec le conseil régional d'Aquitaine des contrats régionaux de création, sur trois ans. Il s'agit en Gironde, de Fartov et Belcher et de Théâtrivore. En Dordogne, de la Vache cruelle et de Temps fort. Dans les Landes, du Théâtre de feu. En Lot-et-Garonne, des Baladins en Agenais. Dans les Pyrénées-Atlantiques, du Théâtre des Chimères et du Théâtre de Cuisine. Chaque troupe recevra chaque année une subvention qui varie entre 100 000 et 350 000 F et qui s'ajoute aux aides versées par le ministère de la culture.

Le contrat comporte un cahier des charges, imposant la création d'un spectacle par an, qui devra être diffusé vers des secteurs privés de théâtre, notamment en milieu rural.

■ BAINS DOUCHES. – Le club de rock parisien les Bains-Douches change de direction. MM. Jonathan Amar et Hubert Boukobza succèdent à M. Fabrice Coat et son équipe, qui continuent à organiser des concerts en gardant le label de la maison.

■ FILM D'AVENTURES VÉCUES. – Le Grand Prix du huitième Festival international du film d'aventures vécues de la Plagne (Savoie) a été décerné le 15 décembre à *la Traversée du Pacifique à la rame*, de Peter Bird (Nouvelle-Zélande).

CINÉMA

« PARTENAIRES », de Claude d'Anna

En un combat d'amour

La voix d'Elisabeth Schwarzkopf, chantant – à ravir – un air d'opérette viennoise de Richard Heuberger, accompagne le lent mouvement de caméra explorant, au générique, deux loges contiguës, dans les coulisses d'un théâtre.

Avant même de voir les occupants de ces loges, on a senti, à la décoration, à l'emplacement des meubles, des bibelots, des objets, deux personnalités différentes et antagonistes. Claude d'Anna aime la théâtralité des comportements. Son film précédent, *le Cercle des passions*, était délibérément placé sous le signe de l'opéra italien. Ici, Elisabeth Schwarzkopf, cantatrice invisible, ouvre et clôt par le même motif musical les scènes conjugales de l'actrice Marion Wormser et de son mari et partenaire Gabriel Gallien : elle est la vedette d'une pièce de boulevard à succès où lui ne tient qu'un rôle de second plan.

Pendant les entractes, le couple règle ses comptes, mais on n'a pas, malgré les pauses, le passage rapide d'autres personnages, l'impression de coupures dans cet affrontement. Il s'esquisse, il s'amplifie, il déborde, chacun prenant tour à tour l'avantage. Les dialogues de Laure Bonin s'amusent à l'ironie, au persiflage, puis cinglent, font mal, et laissent éclater le drame intérieur qui, depuis des années, ronge ce couple.

Le théâtre c'est la vie, la vie c'est le théâtre. On a connu cela avec Jean Renoir. Laure Bonin et Claude d'Anna, eux, se réfèrent au théâtre lyrique : vérisme pour la situation, préciosité viennoise conduisant de l'opérette à Arthur Schnitzler et aux ombres de la psychanalyse. La loge de Marion est un rempart de frivolité, un décor de représentation permanente ; celle de Gabriel est un lieu de désordre, de renoncement. Filmer dans ces huis clos a été, pour Claude d'Anna, prendre l'affût de la vérité cachée derrière les artifices, l'habitude de la scène. On attend avec lui le moment où le jeu exacerbé de la parole laissera jaillir la souffrance, l'amertume, la lucidité, le secret qui a déchiré l'amour – pourtant toujours vivant – de Marion et de Gabriel.

Partenaires est un film douloureux et tendre dont le metteur en scène agit comme le guérisseur des âmes d'un couple enfermé volontairement dans la névrose. Il est fascinant, émouvant au plus haut point, de voir Nicole Garcia accepter la douleur de Marion, après les détours de l'agression verbale, du faux semblant, en un combat d'amour meurtri. Elle a bien les égarements et la sensibilité d'une héroïne de Schnitzler. Jean-Pierre Marielle dépasse magnifiquement ce que l'alcoolisme donne d'un peu conventionnel à son rôle. Ces « partenaires », deux fois comédiens, les voilà devenus des êtres humains.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

« PAROLES ET MUSIQUE », d'Elie Chouraqui

La chanson des copains

Elie Chouraqui aime les histoires sentimentales et son film, *Paroles et musique* raconte avec humour et mélancolie l'histoire d'un amour et d'une amitié incompatibles.

Jérémy (Christophe Lambert) et Michel (Richard Anconina), musiciens, paroliers et chanteurs vivant et travaillant toujours ensemble vont-ils, au moment où le succès leur tend les bras, être séparés, à cause de la passion qui attache le premier à Margaux (Catherine Deneuve), organisatrice de concerts ? Cette incertitude traîne en route car, psychologiquement, le rôle de Margaux, femme de quarante ans énergique en son métier, blessée par le départ de son mari, est le seul intéressant.

Catherine Deneuve, qui pleure, lutte, se laisse séduite – mais non enchaîner – par Jérémy, est constamment formidable. Christophe Lambert a quelques bonnes scènes avec elle. Lorsqu'il se retrouve en face d'Anconina, tous deux jouent, d'une manière artificielle, les grands gosses. On se dit que, si ces copains avaient été homosexuels, il y aurait eu pour leur amitié un vrai danger, et, pour le film, un vrai conflit accordé au personnage majeur, ardent, et bien réel de Margaux.

Chouraqui a fait simplement de Jérémy et de Michel les prototypes d'une jeunesse « battante », vouée à la musique et à la mythologie du show-biz. La comédie n'est pas déplaisante, mais se situe très en deçà de ce que le scénario pouvait apporter avec des personnages masculins plus complexes.

J. S.

★ Voir les exclusivités.

AU THÉATRE DE LA BASTILLE

Trois chefs-d'œuvre américains pour un réveillon

Revenant, l'espace d'un long réveillon de fin d'année, à sa vocation première de cinéma, le Théâtre de la Bastille propose du lundi 31 décembre, à partir de 20 heures, jusqu'au petit jour, le 1er janvier à 7 h 30, un choix de sept films entrecoupés de champagne et couronnés par un petit déjeuner maison, après la projection de la dernière œuvre au programme, *Elle et lui*, de Leo McCarey. Une dizaine d'heures filmées hautement stimulantes, car signées, outre Leo McCarey, par ordre alphabétique, Jacques Demy, Ernst Lubitsch (mais un Lubitsch allemand, des tout débuts, *la Poupée*, 1919), Max Ophuls, Josef von Sternberg. En revanche, le film américain qui inaugure la manifestation, *Doomed Love*, d'Andrew Horn (1983), est inconnu, et le titre du film de Russ Meyer qui ouvre 1985 sera également une surprise.

Lola (1961), de Jacques Demy, appartient à l'histoire du cinéma et à la petite histoire de Nantes. Demy y tourne un peu son *Marius*, une romance de quatre sous portée par l'appel du large, avec tel bar à marins depuis lors célèbre à cause d'un long monologue d'Anouk Aimée, mais hélas disparu au gré de la modernisation de la ville. Nous retrouverons *Lola*, ou son double, bien plus tard, en Californie (toujours Jacques Demy, toujours Anouk Aimée) : *Model Shop*.

Anathan de Sternberg (1952-1953) reste à découvrir. Est-ce le très grand film qu'ont célébré certains ? Sans Hollywood et sa boîte à mirages l'auteur de *l'Impératrice rouge* est-il encore plus fort ? *Lettre d'une inconnue*, d'Ophuls (1948), est un peu, entre *Liebelei* (1932) et *la Ronde* (1950), le second volet d'une trilogie viennoise, une Vienne fin de siècle entièrement recréée à Berlin, Paris ou Hollywood, mais nourrie des mêmes préoccupations fondamentales : fragilité de l'amour, sens de la fuite du temps, un parfum de mort qui va progressivement tout envahir. Après Lang, Sternberg, Strohnim, Ophuls fut le quatrième Viennois illustre du cinéma, resté toujours fidèle à son inspiration, bien que né en Sarre.

Elle et lui est le remake, comme on dit, du premier film du même titre paru à la veille de la guerre et déjà signé Leo McCarey. Cary Grant et Deborah Kerr ont succédé à Charles Boyer et Irene Dunne, la couleur et le cinémascope ont relayé, en 1957, le noir et blanc de 1939. Au moment même où le vieil Hollywood agonise, Leo McCarey imperturbable exalte jusqu'aux limites du délire l'émotion pure. Il porte à la perfection le génie hollywoodien du sentimentalisme transcendé qu'illustrèrent, aussi bien, un Frank Borzage, un John Stahl, un Douglas Sirk. Avec une réserve de taille : McCarey a également dirigé les meilleurs Laurel et Hardy, à l'époque muette, et ce chef-d'œuvre absolu de la *crazy comedy*, *Cette sacrée vérité* (1937). Rien n'arrive par hasard.

LOUIS MARCORELLES.

★ *Nuit d'amour à la Bastille*, Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, 75011 Paris. Prix global : 150 F.

THÉATRE

« KIDNAPPING », de Catherine Rihoit

Les midinettes de la psychanalyse

Kidnapping est la première pièce de l'écrivain Catherine Rihoit. Trois actes qui racontent l'histoire de trois femmes, des ratées, des piquées, des foldingues. Un jour du mois d'août, elles décident d'enlever Edmond, leur analyste, afin de n'être pas privées de son oreille attentive durant les vacances. Elles le conduisent dans une maison de campagne, mais les petits oiseaux et le lait de vache encore chaud ont des effets contraires sur ces déprimées de l'existence. L'analyse ne marche pas.

Catherine Rihoit aime à placer ses personnages en situation de crise. Elle peut ainsi gratter le vernis qui les recouvre et décortiquer leurs états d'âme. Solitude, dérision, désenchantement sont des thèmes qui reviennent fréquemment dans ses romans. On les retrouve dans *Kidnapping*.

Drusilla (Nathalie Courval) et Claudine (Myriam Mézières) traquent sans succès l'amour ; le grand, le bel amour, celui qui les ferait frémir et se pâmer. Leurs misères sont dérisoires, mais, comme elles n'ont rien d'autre à se mettre sous la dent, elles en font une névrose dont elles recherchent l'origine dans leur passé. Drusilla a mal vécu le départ de son père avec une jeune fille au pair. Claudine n'a aimé qu'un chat dont elle porte la dépouille en toque de fourrure.

Le troisième personnage féminin est plus obscur. Colomba (Claire Fayolle) se tord les mains, suce une mèche de ses cheveux et pleure, tout en hoquetant qu'elle a des problèmes d'essuie-glace. Sous ses habits de veuve corse, elle porte une guêpière, un porte-jarretelles et des bas à résille noir.

Catherine Rihoit plaisante. Avec une certaine impertinence, elle se moque de Freud et de Lacan. Edmond, l'analyste, muet d'un bout à l'autre du spectacle, a toutes les caractéristiques du charlatan. Elle se gausse de ces femmes qui vont s'allonger sur un divan comme d'autres vont au cinéma, à la fois ridicules et touchantes tant leurs aspirations sont naïves.

Et pourtant, *Kidnapping*, mis en scène par Etienne Bierry, bat de l'aile. Il manque à cette pièce quelques coups de crayon qui supprimeraient dans la première partie, des scènes inutiles et un peu plus d'expérience théâtrale afin d'éviter que le troisième acte ne ressemble trop au second. *Kidnapping* : un brouillon de qualité.

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ Théâtre de Poche, 21 heures.

هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), 20 h : le Lac des cygnes.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), *20 h 30 : Le Misanthrope.*

ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 20 h 30 : l'Illusion.

BEAUBOURG (277-12-33), Concerts : Forum des percussions : à 15 h : John Cage (Credo in US) : L. Harrisson (Concerto pour violon et ensemble de percussions), W. Russell (Trois mouvements de danse), G. Antheil (2e Sonate pour violon et piano), Ballet mécanique (Version 53), G.-H. Green (Ragtime Music) ; Cinéma : 14 h 30 : l'Eventail de jeune dame, de L. Pingquian ; 17 h 30 : la Nuit close, de Z. Shichuan.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : la Chauve-Souris.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 18 h 30 : les Mummenschanz.

Les autres salles

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), 20 h 30 : le Sablier.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 15 h : Donogoo.

ATELIER (606-49-24), 21 h : la Danse de mort.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 21 h : J'ai deux mots à vous dire.

BOURVIL ex-Potinière (373-47-84), 20 h : Elles nous parlaient d'amour.

BOUVARD ex-POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : Théâtre de Bouvard.

CARTOUCHERIE, Epée de Bois (808-39-74), 20 h : Paradoxe sur le comédien.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Léocadia.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 45 : Messieurs les ronds-de-cuir.

DAUNOU (261-69-14) 21 h : Le canard à l'orange.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 21 h : Et si je mettais un peu de musique.

DIX HEURES (606-07-48), 20 h : Quasimodo (dern.) ; 21 h : Repas de famille.

EDEN-THEATRE (356-64-37), 21 h : Architruc.

EDOUARD-VII (742-57-49), 20 h 30 : Désiré.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : K. Ko.

ESPACE GAITE (327-95-94), 20 h 30 : Morpioni's Palace.

ESPACE MARAIS (271-10-19), 20 h : le Misanthrope.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45h : Grand-père.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : la Dispute.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

LA BRUYÈRE (874-76-99), 20 h 30 : *Guérison américaine.*

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : le Prophète ; 22 h : Bréviaire d'amour d'un haltérophile. – II. 18 h 00 : La gazelle après minuit ; 20 h 15 : Pour Thomas ; 22 h 15 : Hiroshima mon amour. Petite salle, 18 h 30 : Parlons français, nº 2 ; 20 h : M. Lourie ; 21 h 30 : Cocktail Bloody M.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : Un otage.

MARIGNY (256-04-41), 20 h 30 : Napoléon. – Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : la Berlue.

MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : *Meli-Meloman II.* – *Petite salle* 21 h : Louki que quoi dont où.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.

MOGADOR (285-28-80), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac (dern.).

MONTPARNASSE (320-89-90), Grande salle 21 h : Duo pour une soliste.

NOUVEAU THEATRE MOUFFETARD (331-11-99), 20 h 45 : l'Ile de Tulipatan.

NOUVEAUTES (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), 21 h : la Chasse aux dragons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Giovanni (dern.).

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h : *Kidnapping.*

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

RENAISSANCE (208-18-50), 21 h : Une *clé pour deux.*

SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : On m'appelle Emilie.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), 20 h 45 : De si tendres liens.

TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : la Vie d'artiste.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), I. 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) 20 h 15 : les Babas-cadres. 22 h. Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (633-48-65), 21 h : les Bâtisseurs d'Empire.

THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Androcles et le lion.

THEATRE DU MUSEE GREVIN (246-84-47), 20 h 30 : Il était trois fois (dern.).

THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : l'Archipel Papou.

THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h 45 : le Malentendu.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : Ubu Président.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), *20 h 30 : les Voisins ; 22 h 30 :* Ça.

TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Calamity Jane ; 22 h 30 : Carmen cru.

VARIÉTÉS (233-09-92), *20 h 30 :* les Temps difficiles.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 15 : Rhinocéros ; 21 h 30 : Baby or not baby ; 22 h 45 : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. II. 20 h 15 : Super Locette ; 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

BOURVIL (373-47-84), 20 h : Elles nous parlaient d'amour.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 21 h : Impasse des morts.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I. 20 h 15 : *Tiens voilà deux boudins* ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 ; Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : *Elles nous veulent toutes.*

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Il n'y a pas d'avion à Orly ; 22 h 15 : Bonjour les ordures.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Bonjour les clips.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : *Chansons françaises.*

CINQ DIAMANTS (rés. : 570-84-29), 21 h : Ph. Val.

GYMNASE (246-79-79), 21 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : M. Leeb.

SPLENDID (208-21-93), 21 h : M. Boujenah.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : Le gauche mal à droite.

DEUX ANES (606-10-26), 21 h : Les zéros sont fatigués.

Le Monde Informations Spectacles
281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Lundi 31 décembre

Opérettes

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), 20 h 30 : les Mille et Une Nuits.

Opéra

CIRQUE D'HIVER (338-24-19), 21 h : l'Arlésienne.

SALLE GAVEAU (563-20-30), 15 h et 20 h 30 : l'Arlésienne.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77) 20 h 30 : la Périchole.

Les concerts

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h : V. Radu, S. McIntosh (Bach, Mendelssohn, Vivaldi...).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), 20 h 30 : Sun Glasses.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : J. Caroff Dixieland.

DUNOIS (584-72-00), 21 h : Orwell Bye Bye (Djoa, L.C. Ewande, Salsa y Control).

GIBUS (700-78-88), 22 h : Dogs d'amour.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Mattew et Tao ; 0 h 30 : M. Silva.

MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.

NEW MORNING (523-51-41), 22 h 30 : La Manigua.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : J.-C. Longnon, M. Graillier, M. Michel, T. Chauvet.

PHIL'ONE (776-44-26), 22 h : T. Ashanti, M. Bamina, T. Knuda...

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Jazz Phonolite.

Festival d'automne

(296-12-27)

SAINT-DENIS, Théâtre *Gérard-Philipe* (243-00-59), 20 h 30 : Akla (dern.).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : La vie en rose, d'I. Cummings ; 17 h : *le Jugement dernier*, de V. de Sica ; 19 h : Relâche.

Les exclusivités

AIDA (It., v.o.) : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Boîte à Films, 17e (622-44-21).

ALSINO EL CONDOR (Nicaragua, v.o.), Républic-Cinéma, 11e (805-51-33).

AMADEUS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; *Saint-Germain Huchette*, 5e (633-63-20) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V. f. Rex, 2e (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; *Athéna*, 12e (343-00-65) ; *Montparnos*, 14e (327-52-37) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC-Marbeuf, 8e (561-94-95).

L'ANNEE DES MEDUSES (Fr.) : Gaîté-Boulevard, 2e (233-67-06) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

L'ARBALETE (Fr.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Gaîté-Boulevard, 2e (233-67-06) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

ATTENTION LES DÉGATS (It., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Ermitage, 8e (563-16-16) ; Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 9e (241-77-99).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

BAYAN KO (Phil., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (562-20-40) ; Olympic-Entrepot, 14e (544-43-14).

BÉBÉ SCHTROUMPF (Belg.) : Forum, 1er (233-42-26) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (561-41-46) ; *Maxéville*, 9e (770-72-86) ; *Français*, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-48-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

BOY MEETS GIRL (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Olympic, 14e (544-43-14).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Reflets Quartier Latin, 5e (354-42-34) ; George-V, 8e (562-41-46).

CAL (Irl., v.o.) : *Cluny Ecoles*, 5e (354-20-12).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-it.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).

LE CONTE DES CONTES (Sov., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Cosmos, 6e (344-28-80).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : *Espace Gaîté*, 14e (327-95-94).

LA FEMME IVOIRE (Gr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

FLEURS DE PAPIER (Indien, v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18).

GREMLINS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Action Rive gauche, 5e (329-44-40) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; UGC Champs-Élysées, 8e (561-94-95) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; *UGC Gare de Lyon*, 12e (343-01-59) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé-Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN *SEIGNEUR DES SINGES* (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; *Publicis Champs-Elysées*, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Français, 9e (770-33-88).

L'HISTOIRE SANS FIN, (All., v.o.) : UGC Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

HOTEL NEW-YORK (A., v.o.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – *V.f. : Paramount Opéra*, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-40-40).

J'AI RENCONTRÉ LE PÈRE NOËL (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Images, 18e (522-47-94).

JOYEUSES PAQUES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; *Paramount Opéra*, 9e (742-56-31) ; *Paris* Ciné, 10e (770-21-71).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE MATELOT 512 (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; George V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (249-49-07) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE MEILLEUR (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

1984 (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

MOSCOU A NEW-YORK (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

NEMO (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; *Richelieu*, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; *Biarritz*, 8e (562-20-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; *Athéna*, 12e (343-07-48) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

PAR OU T'ES RENTRÉ, ON T'A PAS VU SORTIR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic, 14e (544-43-14) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA POULE NOIRE (Sov., v.f.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Cosmos, 6e (544-28-80).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H sp.), 15e (554-46-85).

QUILOMBO (Brésilien v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

RÉVEILLON CHEZ BOB (Fr.) : Forum, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Ranelagh, 16e (288-64-44) ; Images, 18e (522-47-94).

RIVE DROITE RIVE GAUCHE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

REUBEN REUBEN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Forum, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA 7e CIBLE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; La Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumond Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; *Victor-Hugo*, 16e (727-49-75) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

PARTENAIRES, film français de Claude d'Anna. Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; *George-V*, 8e (563-41-46) ; *Lumière*, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Fauvette, 13e (331-60-74).

SHEENA, LA REINE DE LA JUNGLE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26), George V, 8e (561-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

SOLLERS JOUE DIDEROT (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

SOS FANTOMES (A., v.o.) : Forum, 1er (233-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; *Hautefeuille*, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (561-41-46) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

SOUVENIRS SOUVENIRS (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : Escurial, 13e (707-28-04) ; *Espace Gaîté*, 14e (327-95-94).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Studio Galande, 5e (H sp.) (354-72-71).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ D'ENFER (Fr.) (*) : Forum, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

LA VENGEANCE DU SERPENT A PLUMES (Fr.) : Forum, 1er (233-42-26) ; *Richelieu*, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

Les grandes reprises

ALICE DANS LES VILLES (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

ASSURANCE SUR LA MORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; (v.o.) : *Paramount City Triomphe*, 8e (562-45-76).

L'AVENTURE DE Mme MUIR (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (329-11-30).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H.sp.), 14e (321-41-01).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

BLANCHE-NEIGE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE BON PLAISIR (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LE CARROSSE D'OR (Fr.) : Reflet-Logos, 5e (354-42-34) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

LE CHAT QUI VENAIT DE L'ESPACE (v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LA CORDE (A., v.o.) : Reflet-Logos, 5e (354-42-34).

LE CUIRASSÉ POTEMKINE (Sov.), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-It., v.o.) (**) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots. A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

DUEL (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

EXCALIBUR (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

FAUX MOUVEMENT (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA FEMME FLAMBÉE (All., v.o.) (**) : Grand Pavois, 15e (556-46-85).

LA FLUTE ENCHANTÉE (Suéd., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

GEORGIA (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

GLORIA (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

GUN CRAZY (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

HOTEL DU NORD (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

INDIA SONG (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (H.sp.) (622-44-21).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA JOYEUSE PARADE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LA LÉGENDE DU GRAND JUDO (Jap., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Rivoli, 4e (272-63-32).

LOLITA (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; *Napoléon*, 17e (267-63-42).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : *Saint-Michel*, 5e (326-79-17).

PAS DE PRINTEMPS POUR MARNIE (A. v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LE PRÉ (It., v.o.) : Le Latina, 4e (278-47-86).

RASHOMON (Jap., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; *UGC Montparnasse*, 6e (574-94-94) ; UCG Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; *UGC Convention*, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (267-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

ROCCO ET SES FRÈRES (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

ROSEMARY'S BABY (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (354-42-34).

RUE CASES-NEGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LE SANG D'UN POÈTE (Fr.) : Septième Art Beaubourg, 3e (278-34-15).

LE SAUT DANS LE VIDE (It., v.o.) : Le Latina, 4e (278-47-86).

SHINING (A., v.o.) (**) : Templiers, 3e (272-94-56). Denfert, 14e (321-41-01).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (H.sp.) (554-46-85).

THÉORÈME (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

THE ROSE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

WHISKY A GOGO (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97 ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (544-43-14).

VIVA LA VIE : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

UNDERFIRE (A., v.o.) : *Rialto*, 19e (607-87-61).

Les séances spéciales

L'AMI AMÉRICAIN (All., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

BIQUEFARRE (Fr.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 19 h 50.

COTE CŒUR, COTE JARDIN (fr.) Olympic-Entrepôt, 14e (544-43-14), 18 h.

LE DOULOS (Fr.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

FANNY ET ALEXANDRE (Sué. v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21), 19 h 15.

FARREBIQUE (Fr.) Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

PARIS NOUS APPARTIENT (Fr.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

LE PONT DU NORD (Fr.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 45.



RADIO-TÉLÉVISION

Lundi 31 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h Vœux du président de la République, M. François Mitterrand.
20 h 10 Journal.
20 h 35 Variétés : Horoscope 85 (et à 23 h 25).
De P. Sabatier et R. Grumbach.
Michel Boyer, Dalida, Le Luron, Sylvie Vartan, des comédiens et des astrologues.
21 h 50 Cinéma : Chantons sous la pluie.
Film américain de Gene Kelly et Stanley Donen (1952), avec G. Kelly, D. Reynolds, J. Hagen, D. O'Connor, M. Mitchell, C. Charisse (Rediffusion).
Un « couple idéal » du cinéma muet connaît des problèmes à l'arrivée du parlant, la voix de la vedette féminine étant épouvantable. Son partenaire s'éprend d'une jeune fille qui pourrait la doubler. Nostalgie et parodie d'une époque de l'histoire hollywoodienne. Les talents conjugués de Kelly et Donen pour une brillante comédie musicale, la plus populaire, peut-être des années 50.
0 h 50 Variétés : Matin dansant.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h Vœux du président de la République, M. François Mitterrand.
20 h 10 Journal.
20 h 35 Hommage à Louis de Funès.
Réal. A. Halimi, commentaire M. Audiard.
L'acteur né qui n'avait dit-on nullement besoin d'être dirigé. Louis de Funès dans une série d'extraits de films rassemblés par André Halimi et commentés allègrement par le dialoguiste Michel Audiard.
21 h 30 Spécial Champs-Elysées.
De M. Drucker et F. Coquet.
Autour d'Enrico Macias, Guy Bedos, Stéphanie de Monaco, France Gall, Jean-Jacques Goldman...
0 h 30 Soirée Alcazar.
Jean-Marie Rivière (habit de soirée et chapeau blanc) anime « Chapeau Claque », un spectacle, hommage au cabaret des années 20 à nos jours. Avec Mort Shuman, les ballets de Rhoda, Frédéric Botton... Champagne et paillettes, à l'Alcazar de Paris.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Vœux du président de la République, M. François Mitterrand.
20 h 10 Les jeux.
20 h 35 Benny Hill.
21 h Cinéma : Je suis timide mais je me soigne.
Film français de P. Richard (1978), avec P. Richard, A. Maccione, J. François, M. Coutelier, C. Lachens.
Un homme affligé de timidité chronique cherche à guérir – conseillé et grugé par un charlatan – pour déclarer son amour à une femme ravissante, qu'il suit de palace en palace. Quelques sketches très drôles mais l'inspiration de Pierre Richard, auteur-réalisateur, s'essouffle nettement dans ce film où Aldo Maccione apporte un comique lourd et vulgaire.
22 h 25 Journal.
22 h 50 Le Petit Mitchell illustré.
Qui est Eddy Mitchell ? Emission de Gérard Jourd'hui.
Avec Christophe, J. Rochefort, G. Hernandez, P. Brion, B. Tavernier, J.-C. Averty, Coluche, J. Halliday...
0 h Les douze coups de minuit.
0 h 5 Cinéma : l'Egyptien.
Film américain de M. Curtiz (1954), avec E. Purdom, J. Simmons, V. Mature, G. Tierney, M. Wilding, B. Darvi, P. Ustinov (v.o. sous-titrée).
Un enfant trouvé, devenu médecin, sauve la vie du pharaon qui l'accueille à la cour de Thèbes. Il se perd et se ruine pour une courtisane babylonienne. Il y a beaucoup d'aventures à grand spectacle, d'amours et de complots, dans cette fresque de l'Egypte antique, en cinémascope.
2 h 20 Fat's blues ou les confidences d'un dinosaure.
2 h 55 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Poésie au jour le jour ; 17 h 10, *Un bon petit diable* ; 17 h 25, Contes pour Marie ; 17 h 35, Drôles d'histoires ; 17 h 40, *La médecine par les plantes* ; 17 h 55, *Dunoyer de Segonzac* ; 18 h 5, Inspecteur Gadget (et à 18 h 55) ; 18 h 30, Sports ; 19 h, Feuilleton : *Foncouverte* ; 19 h 15, Journal ; 19 h 50, Rétrostalgie.

CANAL PLUS

20 h 30, Butch Cassidy et le Kid, film de G. Roy Hill ; 22 h 25, Addie trouve un ami ; 23 h 40, Vœux de Nouvel An ; 0 h, Sous les verrous, film de J. Parrot (Laurel et Hardy) ; 1 h 30, Attention convoi d'oies ; 3 h, les Abeilles sauvages, film de B. Geller ; 4 h 30, Aphrodite, film de R. Fuest ; 5 h 55, Rock concert.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le toit du monde, de J.-C. Sordelli. Avec A. Meffre, A. Thomas...
21 h 35 Latitudes, musiques traditionnelles : traditions du Nouvel An, du Japon à Harlem.
22 h 30 Nuits magnétiques : le voyage américain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert : Œuvres d'India, Gesualdo, Castello, Monteverdi, Mazzochi, Rossi, Marini, Zanetti, par l'ensemble La Montanova, dir. W. Christie.
22 h 30 Les soirées de France-Musique : « Vous chantiez... ? Eh bien dansez maintenant ». Vers 22.45 : Dizzie Gillespie (au New Morning).

Mardi 1er janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h Téléfilm : La passe des neiges.
Des pionniers entreprennent la traversée de l'Amérique du Nord et tentent de rejoindre la Californie.
12 h 15 Musique : Concert de Nouvel An à Vienne.
En Eurovision. Berlioz et Strauss par l'Orchestre philharmonique de Vienne dirigé par Lorin Maazel, chorégraphie assurée par Gerlinde Dill.
13 h 30 Journal.
13 h 50 Série : La petite maison dans la prairie.
14 h 45 Destination Noël.
16 h 25 Cinéma : Katia.
Film français de R. Siodmak (1959), avec R. Schneider, C. Jurgens, P. Blanchar, A. Balpêtré, M. Mélinand, F. Brion (Rediffusion).
Une jeune fille de noblesse pauvre, amoureuse du tsar Alexandre II, devient sa conseillère pour ses réformes libérales, puis sa maîtresse, fidèle dans les épreuves. De l'histoire ultra romanesque pour attendrir les foules. On ne s'y laisse guère prendre (la version 1938 de Maurice Tourneur était bien supérieure) malgré la sensibilité de Romy Schneider.
18 h 10 Le village dans les nuages.
18 h 30 Série : Papa et moi.
19 h 15 Variétés : La belle vie.
Coluche, Francis Huster, Renaud, le boxeur Acariès, l'acteur Richard Bohringer, Dalida, Kim Wilde...
19 h 40 Cocomicocinécomico.
20 h Journal.
20 h 35 Un soir au Cotton Club.
De P. Kalfon, réal. G. Job.
Une émission de variétés internationales à l'occasion de la sortie en 1985 de Cotton Club, *le dernier film de F.F. Coppola.* (Lire notre article.)
22 h 30 Mister Ray Charles.
Réalisation M. Pavaux.
Douze grands succès du « Genius »... Ray Charles en concert à Nancy en 1984.
23 h 30 Journal.
23 h 50 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal.
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.

12 h 45 Journal.
13 h 30 Feuilleton : Les amours des années 50.
13 h 45 Cinéma : Le petit Poucet.
Film français de M. Boisrond (1972), avec Titoyo, M. Ridoret, M. Laforêt, J.-P. Marielle, J.-L. Bideau, M. Marquais, M. Robin (Rediffusion).
Un bûcheron et sa femme, ne pouvant plus nourrir leurs sept enfants, les abandonnent dans une forêt. Poucet, le dernier né, manifeste son astuce et sa vaillance. Le conte de Perrault, agrémenté de scènes nouvelles par Marcel Jullian. Humour et féerie dans un film de qualité esthétique spécialement conçu pour le jeune public.
15 h Trophées A 2.
Les meilleurs sportifs de l'année récompensés par Antenne 2 : les champions français, M. Platini, A. Prost, B. Hinault, les médaillés olympiques, récompensés par R. Chapatte. Variétés aussi.
17 h 5 Grandeur nature : Sheila, Jean-Paul Gaultier.
Réalisation P. Grandrieux.
Imaginez un miroir à trois facettes. La première composée d'images d'archives : le passé, la deuxième, un clip tapageur : l'avenir, et la troisième, c'est le passé entre les deux. Ce miroir vous renvoie ce soir l'image de la chanteuse Sheila.
18 h Récré A 2.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Opérette : La Veuve joyeuse.
D'après *l'Attaché d'ambassade* de Meilhac, mise en scène J. Savary, musique F. Lehar. Avec l'Orchestre de la Suisse romande (en liaison avec France Musique).
Quiproquos, méprises et tendres soupirs de Missia Palmieri, la jolie et illustre « Veuve joyeuse », comédie musicale créée en 1905, adaptée par Jérôme Savary au Théâtre de Genève. Savoureux !
23 h 5 Journal.
23 h 35 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 30 Emissions pour les jeunes.
17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 Dessin animé : Lucky Luke.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Cinéma : l'Oiseau bleu.
Film américain de W. Lang (1940), avec S. Temple, S. Byington, N. Bruce, G. Sondergaard, E. Collins.
Une petite fille qui voudrait être très riche part avec son frère, et leur chien et leur chatte transformés en êtres humains, à la recherche de l'Oiseau bleu fabuleux. Ce conte en technicolor, inspiré de la pièce poétique de Maurice Maeterlinck, s'efforça, en vain, de concurrencer le Magicien d'Oz, *de Fleming. On y verra Shirley Temple, sur la fin de sa carrière d'enfant-vedette.*
21 h 55 Journal.
22 h 20 Concert : Duran Duran.
L'un des plus grands groupes de rock anglais filmé lors de sa tournée aux Etats-Unis en 1984.
23 h 15 Fat's blues ou les confidences d'un dinosaure.
23 h 20 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Cycle western : la Revanche d'un homme nommé Cheval, film de I. Kershner ; 19 h 5, Contes pour Marie ; 19 h 15, Journal ; 19 h 20, Feuilleton : Foncouverte ; 19 h 35, Un bon petit diable ; 19 h 50, Inspecteur Gadget.

CANAL PLUS

7 h 5, Top 84 ; 8 h 5, Cabou Cadin (les Minipouss ; Mister T. ; Dessin animé) ; 9 h, L'Australienne ; 9 h 50, Le monde fabuleux des effets spéciaux ; 10 h 45, Le retour de don Camillo, film de J. Duvivier ; 12 h 30, Cabou Cadin (Paul et les dizygotes) ; 13 h 5, Jeu ; 13 h 30, Rue Carnot (et à 18 h 45) ; 14 h, Addie trouve un ami ; 15 h 15, Batman ; 15 h 40, Attention, convoi d'oies ; 17 h 10, Cabou Cadin (Benji ; Max Romana) ; 18 h 15, Surtout l'après-midi (Slam) ; 19 h 15, Tous en scène ; 20 h 5, Top 50 ; 20 h 30, Coup de foudre, film de D. Kurys ; 22 h 10, la Guerre du feu, film de J.-J. Annaud ; 23 h 45, Tous en scène ; 0 h 35, Butch Cassidy et le Kid, film de J. Roy Hill ; 2 h 20, Récital Nana Mouskouri.

FRANCE-CULTURE

7 h, Le goût du jour ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : Enfantin et saint-simonisme (et à 10 h 50 : Ernst Bloch ou l'histoire comme espérance) ; 9 h 5, La matinée des autres : les calendriers ; 10 h 30, Musique : miroirs (et à 17 h) ; 11 h 10, L'opérette c'est la fête : airs à boire et à manger (et à 19 h 30) ; 11 h 30, Feuilleton : « Han d'Islande », d'après Victor Hugo ; 12 h, Panorama : entretien avec G. Konopnicki ; 13 h 40, Instantané, la Vie parisienne ; Festival Radio France à Montpellier ; 14 h, Un livre, des voix : « Dans le palais de Minos », de Nikos Kazantzaki ; 14 h 30, Les douze mois, de Léon Chancerel ; 15 h 30, Les mardis du cinéma : le nouveau dessin animé ; 17 h 10, Le pays d'ici : en direct de Lille ; 18 h, Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue... ; à 19 h 15, Rétro : 1952 ; à 19 h 25, Jazz à l'ancienne ; 20 h, Musique, mode d'emploi : les marionnettes.
20 h 30 Pour ainsi dire : l'« Anthologie de la poésie française », de Jean-François Revel, par Raphaël Sorin.
21 h La criée aux contes autour du monde : le conte et son conteur ; le Trésor du rêve.
22 h 30 Nuits magnétiques : le voyage américain.

FRANCE-MUSIQUE

7 h 3, Actualité du disque ; 9 h 8, « Des pas sur la neige » : contes et légendes dans l'opéra russe ; œuvres de Moussorgski, Dargomijski, Stravinski, Rimski-Korsakov ; 11 h 10, Concert du Nouvel An (en direct de Vienne) : œuvres de Josef, Johann et Edouard Strauss ; à 11 h 50, entracte ; 2e partie : œuvres de Berlioz et des Strauss ; 13 h 30, Mer calme et heureux voyage : Félix Mendelssohn ; 2e partie : du royaume de Baeb à celui des elfes et des fées ; 15 h, Mel'Anges ou de quelques musiques pour célébrer les anges : œuvres de Gibbons, Mozart, Haydn, Hollander, Delerue, Monteverdi, Bach, Beethoven ; 17 h, Brahms, le progressiste ; 19 h 15, Le temps du jazz : feuilleton « les Aventures de Slim Gaillard » ; intermède ; portrait d'un jazzman ; 20 h, Premières loges : Carlos Antonio Gomez.
20 h 30 Concert : (en simultané sur Antenne 2) : *la Veuve joyeuse*, de Lehar, par l'Orchestre de la Suisse romande et les chœurs du Grand Théâtre, dir. A. Jordan.
23 h Les soirées de France-Musique : Jazz club : le groupe Uzeb.

COMMUNICATION

Le pouvoir et l'audiovisuel

(Suite de la première page.)

On estime en haut lieu que la télévision d'État et les stations de radios plus ou moins contrôlées par lui (Europe 1, RMC, RTL) ne jouent pas le jeu. Les remaniements à la tête d'Antenne 2, de la SOFIRAD (3), de Radio-Monte-Carlo, la tentative de remplacer M. Jacques Rigaud à RTL ne sont pas exempts d'arrières-pensées politiques.

Mais, paradoxalement, cette volonté de coiffer l'audiovisuel s'accompagne du souci d'apparaître sans reproche au regard des libertés publiques. M. François Mitterrand ne veut pas qu'on l'accuse d'être un ennemi de la liberté de communiquer. Après avoir libéré la radio, pourquoi pas la télévision ? Les récentes batailles sur l'enseignement et la presse, le souvenir des premières radios pirates introduisent un élément nouveau et purement politique. Le vertige libertaire saisit une partie des gouvernants.

C'est qu'autour du président de la République et au sein du Parti socialiste s'est organisé un petit groupe de pression, dont font partie notamment M. Bertrand Delanoë, l'ancien porte-parole du PS, Me Jean-Louis Bessis, le promoteur de la télévision pirate Canal 5, M. Max Guazzini, secrétaire général de la radio privée locale NRJ... Cette coterie a l'oreille de M. Jacques Attali, conseiller spécial du président. Et leur chant de sirènes est à peu près celui-ci : l'explosion des télévisions libres est imminente, des projets se préparent partout, il ne faut pas se battre contre le sens de l'histoire, il faut au contraire l'accompagner et en tirer un bénéfice politique ; en libéralisant maintenant, en pratiquant l'ouverture, on peut à la fois apparaître comme les champions de la liberté mais aussi s'approprier plusieurs stations, dans l'espoir qu'elles contribueront à équilibrer les médias en faveur du pouvoir.

L'affaire des radios libres parisiennes suspendues montre à quel point ce discours est reçu. Pas à pas, le secrétariat d'Etat chargé des techniques de la communication et la Haute Autorité de la communication audiovisuelle avaient réussi à mettre en place le dispositif juridique permettant de sanctionner les stations coupables de gêner la liberté des autres par leur trop forte puissance. Les autorités judiciaires embrayant sur la décision de suspension de la Haute Autorité, il y avait une chance de remettre un peu d'ordre sur la FM parisienne.

Mais les instructions sont venues de très haut pour empêcher toute action de coercition envers les stations, NRJ en particulier. Celle-ci a donc pu mobiliser pendant plusieurs jours ses jeunes auditeurs. L'ampleur de la manifestation du samedi 8 décembre a sonné le glas de toute amélioration rapide de la situation. On a découragé les services publics perturbés (pompiers, SAMU, aéroport de Paris...) et on repart pour la course à la puissance. La liberté a-t-elle vraiment gagné ?

Les poussées des publicitaires

Derrière ce lobby de gauche, quelque peu naïf, s'engouffrent d'autres intérêts, qui poussent à une libération rapide des ondes de télévision hertziennes. D'abord des hommes politiques de l'opposition, comme M. Jacques Chirac à Paris, M. Olivier Guichard à Nantes ou M. François Léotard à Fréjus : la droite a tout intérêt à ouvrir de ce côté un nouveau champ d'affrontement. Et si le pouvoir recule, elle aura gagné des moyens d'expression importants, dont elle saura tirer le bénéfice politique en temps opportun. De grands groupes de communication, de leur côté, s'activent : Hachette-Filipacchi, Hersant, Europe 1... La démission forcée de M. Bernard Miyet de la présidence de la SOFIRAD n'est pas sans rapport, semble-t-il, avec le dossier : Europe 1, en difficulté sur les ondes radios, veut à tout prix créer sa chaîne de télévision, comme ses consœurs périphériques RTL et RMC.

Autre groupe influent : les milieux publicitaires. Les grandes agences enragent de voir les investissements publicitaires limités sur les chaînes publiques, alors que les prévisions d'extension de la publicité télévisée sont importantes : Information et publicité (régisseur de RTL) les a chiffrées à 1,9 milliard de francs annuels d'ici à 1990 (*le Monde* daté 25-26 novembre 1984), et certaines estimations vont jusqu'à 3 milliards. Pourquoi donc attendre la montée en charge lente du câble et du satellite ? M. Jacques Séguéla, pour ne citer que lui, ne rate jamais une occasion de se faire entendre. Il travaille lui-même à un projet de chaîne privée.

L'offensive d'automne, bien relayée par une partie de la presse écrite et bientôt par l'audiovisuel, arrive à maturité : l'opinion est sensibilisée. Mais la résistance s'organise en face. Le élan des « déréglateurs » va trouver à qui parler. Des alliances nouvelles se nouent dans les sphères gouvernementales.

YVES AGNÈS.

Prochain article :

DEMAIN L'APOCALYPSE ?

(3) *La Société financière de radiodiffusion* est un holding d'Etat, qui contrôle notamment Europe 1 et RMC.

Le « Times » a 200 ans

(Suite de la première page.)

Le soir même, la télévision retracera l'histoire du *Times*, comme le fera le journal lui-même dans un luxueux supplément le 7 janvier. Puis ce sera l'émission de timbres spéciaux, un grand concert du bicentenaire, le baptême d'une rose, d'une cuvée de champagne, la sortie de plusieurs livres, dont un manuel pour les établissements scolaires, une exposition au British Museum et enfin, en juillet, une réception de gala au palais royal de Hampton Court. Tout au long de l'année, le *Times* publiera des reportages et des enquêtes portant un regard sur l'évolution de la Grande-Bretagne et d'autres pays, avec quelques retours en arrière à la lumière des articles d'autrefois.

En parcourant le fac-similé du *Daily Universal Register*, les lecteurs d'aujourd'hui constateront que leur journal a conservé longtemps quelques-uns de ses traits d'origine. Institution devenue quasi universelle à cause du progrès qu'elle représente, le *Times* a aussi illustré la pérennité des traditions. Ce n'est qu'en 1966 que les petites annonces ont cessé d'envahir la « une » et de reléguer les nouvelles en pages intérieures. Quant aux armes royales qu'encadre le titre, elles sont toujours là, et l'inimitable cartouche coiffant maintenant l'éditorial continue de comporter (depuis 1804) le cadran d'une pendule indiquant l'heure de la tombée de l'édition : 4 h 30.

Le journal de John Walter a été le premier à sortir à heure fixe. C'est ce genre d'exigence, cette aptitude à tirer profit des innovations techniques, qui ont fait son succès. Ce n'est pas un hasard si le *Times*, fondé par un ancien marchand de charbon, est né avec la révolution industrielle. L'histoire de celle-ci et celle du *Times* sont étroitement liées. Le journal participe à cette révolution et la reflète.

John Walter II introduit dès 1814 la première presse à vapeur, qui autorise une production nettement accrue (10 000 exemplaires) et beaucoup plus rapide. La machine à vapeur a contribué au développement, à la puissance et à l'influence de l'Angleterre. De même pour le *Times*. Le pays et le journal connaîtront un sort commun. Mais si, comme le remarque Philip Howard, actuel chroniqueur littéraire du quotidien, le *Times* « parle pour l'Angleterre », il n'en conserve pas moins son indépendance envers les gouvernements de Sa Majesté.

Des fortunes diverses

Aujourd'hui encore, bien que foncièrement conservateur, le *Times* sait parfois garder ses distances à l'égard de Mme Thatcher.

La reine Victoria aura souvent boudé la lecture du *Times*. Philip Howard rappelle que William H. Russel, premier grand reporter au long cours, a, en couvrant la guerre de Crimée, « *sauvé l'armée et provoqué la chute du cabinet* ». L'autorité internationale du *Times* est telle que, en 1878, Henri de Blowitz, autre vedette de la rédaction, obtient le « scoop du siècle » en publiant le texte secret du traité de Berlin.

Après avoir conservé pendant cent vingt-trois ans le contrôle du journal, la famille Walter, en butte à des pertes sévères, doit s'effacer en 1908, et le *Times* commence dès lors à subir des fortunes diverses, lord Northcliffe puis lord Astor le rachetant successivement.

En 1966, c'est au tour de lord Thomson. Fin d'une époque. Le *Times* est repris par une multinationale. Lord Thomson (qui est originaire du Canada) fait subir un « lifting » au prestigieux quotidien. Mais la modernisation technique n'arrête pas le déclin (en moins de dix ans, de 1969 à 1978, le tirage passe de 430 000 à 295 000) et se heurtera à de multiples difficultés, notamment dans l'imprimerie. Paralysé par une grève, le *Times* cessera de paraître pendant un an, de novembre 1978 à novembre 1979.

En 1981, lord Thomson doit céder l'affaire à M. Rupert Murdoch, un Australien qui est en train de se tailler un empire de presse de Sydney à Los Angeles. A Londres, il possède déjà le *Sun*, quotidien populaire dont le tirage dépasse quatre millions d'exemplaires. Depuis, le *Times* enregistre un sensible rétablissement. En septembre 1984, de ses presses sortent 464 000 exemplaires. Le *Times* se rapproche de son grand rival parmi les quotidiens « de qualité », le *Guardian* — de tendance libérale. De nouveaux efforts de présentation ont été accomplis.

En 1984, pour attirer davantage de lecteurs, le *Times* se résout à suivre l'exemple des « populaires » en introduisant à sa manière un jeu de loto, le Portfolio, qui a pour seule particularité d'être déterminé par certains chiffres des cours de la Bourse. Concession scandaleuse aux yeux d'une partie des lecteurs, dont le courrier tient depuis toujours une place légendaire dans le journal. Mais l'introduction des mots croisés dans les années 30 avait déjà été jugée par certains « indigne ».

Pour la première fois depuis longtemps, le *Times* a annoncé des profits en 1984, mais sans tenir compte de toutes les dettes accumulées auparavant. Cependant, cinq ans après avoir failli disparaître, le journal bicentenaire a la satisfaction de pouvoir célébrer comme il se doit un très glorieux anniversaire, avec la certitude de pouvoir encore durer « *pour deux autres siècles...* », dit-on à la rédaction.

FRANCIS CORNU.

— A VOIR —

Mourousi au pupitre

Divine soirée. Le spectacle que l'on attendait, le vrai : paillettes aguicheuses, smoking exigé pour « Un soir au Cotton Club ». Cotton Club ? Trois sonorités cotonneuses qui chatouillent les tympans des amoureux de jazz, de polars noirs ou de cinéma musclé. Souvenez-vous, les folles années alcoolisées, la trompette étoilée d'Armstrong, l'époque des grands orchestres... la drogue, la prostitution, la prohibition. Tous les péchés mijotaient dans un cabaret mal famé de Harlem. Plus d'un demi-siècle plus tard, le cinéaste américain Francis Ford Coppola sort un long métrage que les Parisiens pourront voir à partir du 2 janvier : *Cotton Club*. L'événement !

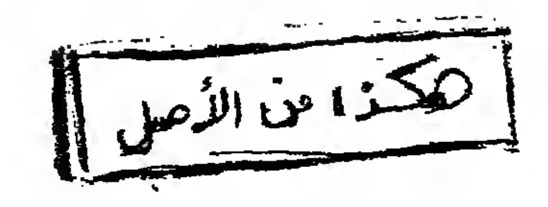
Cette soirée au Cotton Club sur TF 1 ? Eh bien, c'est un cocktail de tous ces plaisirs défendus, rassemblés et secoués énergiquement par la diva de TF 1, homme de la nuit comme l'on sait, mais aussi démon de midi, présentateur des plus décontractés du journal de 13 heures : Yves Mourousi, maquillé à souhait, manifestement ravi d'être le chef d'orchestre de cette émission de hautes variétés.

Présentons quelques-uns des invités : d'abord, le plus grand homme d'orchestre que la Terre ait porté, l'un des derniers survivants du Cotton Club : Cab Calloway, star légendaire, qui, malgré son âge (77 ans), est toujours aussi fringant ; sa fille Chris, Lonette Mc Kee, un rôle féminin dans le film ; Michel Legrand, Sacha Distel, Stéphane Grapelli, et Gainsbourg évidemment. Ce bouquet de stars qui, de près ou de loin, ont été initiées aux tempos du jazz sont menées tambour battant par un Mourousi tour à tour magicien, gangster, barman louche, reporter, portier de nuit loufoque. Ce beau monde baigne dans un décor rouge sang, ouaté, suffisamment étroit pour susciter la douce intimité, large pour offrir à ces stars l'espace pour s'émoustiller.

Ici, on change de cadre comme d'éclairage, comme on jette une cigarette, tout en restant au cabaret. Claquettes toquantes, castagnettes improvisées, tango chaloupé ou java dévergondée... répétons-le, le spectacle est complet : des extraits du film de Coppola, deux cents costumes d'époque, soixante-quinze figurants, cinquante danseurs, quatre caméras en ligne, sur un plateau de 600 mètres, l'ensemble (six jours de tournage) est réalisé avec de nombreux effets digitaux par un passionné du spectacle, l'auteur de « Montand international » : Guy Job. Affaire entendue, « Un soir au Cotton Club » a été vendu — dit-on — à une douzaine de pays, dont l'Italie, la Belgique, la Suisse, le Canada, l'Australie.

MARC GIANNÉSINI.

★ « Un soir au Cotton Club », TF1, mardi 1er janvier, 20 h 35 (120 minutes).



Le Monde

économie

ÉTRANGER

Au Japon

La défense et l'aide au développement échappent à l'austérité budgétaire

Tokyo. – Adopté le 28 décembre 1984 par le cabinet de M. Nakasone, le budget japonais pour l'exercice 1985-1986 (qui débute le 1er avril 1985) est, pour la cinquième année consécutive, placé sous le signe de l'austérité, du déficit record et de l'accroissement du service de la dette publique. Celle-ci devient le premier poste de dépenses, dépassant la sécurité sociale dans une nation de cent vingt millions d'habitants. Seules, pour des raisons politiques, la défense et l'aide au développement échappent de façon significative aux coupes généralisées.

Les dépenses ordinaires s'établissent à 214 milliards de dollars. Leur accroissement, de 3,7 %, est dû aux transferts aux collectivités et au service de la dette qui représentent, à eux seuls, quelque 35 % du total. Par contre, les dépenses courantes sont une nouvelle fois inférieures à celles de l'année précédente.

Pour leur part, les dépenses d'investissement – le deuxième budget – sont en baisse, d'environ 2 %, pour la première fois depuis trente ans. Cela traduit la faiblesse des instruments budgétaires dont le gouvernement dispose pour agir sur la conjoncture.

Dans le domaine des dépenses courantes, le budget social est en légère hausse (+ 2,7 %) mais son taux de croissance continue à faiblir, tandis que les besoins augmentent. Les dépenses d'éducation et des retraites stagnent, alors que la protection sociale reste relativement faible, que le vieillissement de la population s'accélère, que le coût de la vie et de la scolarité atteignent des records absolus.

Les mesures en faveur des PME, qui connaissent un environnement difficile depuis des années, sont réduites d'environ 6 %, celles pour la conservation d'énergie se maintiennent. Enfin, les dépenses de travaux publics, instrument privilégié de la *politique* budgétaire, sont en baisse (– 2,3 %) pour la deuxième année consécutive.

De notre correspondant

La défense et l'aide au développement échappent aux compressions. A la veille de la visite de M. Nakasone à Washington, le premier poste augmente de 6,9 % à proximité du plafond de 1 % du PNB établi en 1976. Le deuxième poste enregistre une croissance de 10 %, ce qui est remarquable, *mais pas tout* à fait suffisant pour atteindre le doublement de l'aide que les Japonais s'étaient engagés à accomplir entre 1981 et 1985.

Côté recettes, les impôts et taxes progressent de 11,5 %. Mais le déficit structurel reste, depuis bientôt dix ans, le plus élevé du monde, représentant un quart du budget. L'an prochain, la dépendance à l'égard des obligations d'État devrait être réduite. Toutefois, il en sera vendu encore pour 42 milliards de dollars, et ces obligations serviront à financer le budget à concurrence d'au moins 22 % (contre 25 % actuellement). Une partie des obligations à dix ans arrivant à échéance en 1985 sera payée en nouvelles obligations. Dans ces conditions, la purge d'austérité conseillée par le grand patronat semble avoir atteint ses limites.

La dette publique est énorme, atteignant quelque 500 milliards de dollars. Elle représente près de 48 % du PNB en montant cumulé. Son service, soit 41,1 milliards de dollars, est passé en tête des dépenses budgétaires, avant celles de la sécurité sociale et des collectivités locales.

Vers la TVA

Cependant l'administration, moins pléthorique qu'ailleurs, est allégée des monopoles d'État qui sont en voie de privatisation, les impôts viennent d'être augmentés. Dès lors, on voit mal comment le pouvoir pourrait s'en sortir sans une réforme fiscale, malgré des engagements contraires et les risques politiques. Le prédécesseur de M. Nakasone s'était engagé à rétablir l'équilibre financier en... 1984.

L'actuel premier ministre s'est montré partisan d'un assainissement par la rigueur budgétaire et la réforme administrative, mais sans recours à des augmentations fiscales. Tout cela apparaît désormais bien utopique, vu la faible marge de manœuvre que laisse au Japon son système de fiscalité directe et le caractère incompressible de certaines dépenses.

Aussi, le pragmatisme aidant, une campagne est-elle en cours pour préparer les esprits à l'introduction d'une TVA, d'ici un à deux ans. La réforme permettrait de sortir du cercle vicieux du financement du déficit par les obligations. Elle doterait également le Japon d'une fiscalité mieux adaptée aux réalités. Cependant, en alourdissant la pression fiscale, un tel changement risquerait d'accentuer les effets dépressifs sur la demande interne.

Sous couvert d'une politique de rigueur qui cache mal aujourd'hui les divisions, l'absence de philosophie et une certaine impuissance des gestionnaires conservateurs, le Japon continue à laisser stagner sa demande et à favoriser les exportations. Depuis plusieurs années, d'un côté, une série de mesures salariales, sociales, fiscales vont à l'opposé d'une relance de la consommation ; de l'autre, la balance commerciale enregistre au moins une trentaine de milliards de dollars d'excédents.

Certains, même au sein du gouvernement japonais, jugent ce déséquilibre malsain et dangereux. Le budget 1985 *ne semble toutefois pas* de nature à corriger un tel état de choses. Endetté, et dans l'impasse, le Japon semble surtout compter sur le secteur privé et les marchés étrangers pour stimuler son économie.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

● *Prix : – 0,6 % en novembre.* – L'indice japonais des prix à la consommation pour le mois de novembre a baissé de 0,6 % par rapport à octobre. Cet indice a toutefois marqué une hausse de 2,2 % par rapport à novembre 1983. – *(AFP.)*

En Amérique latine

Le revenu par habitant a diminué pour la quatrième année consécutive

Washington (*AFP*). – Le revenu *par habitant en Amérique* latine et aux Caraïbes a, en 1984, diminué pour la quatrième année consécutive, selon une étude publiée par le secrétariat exécutif pour les affaires économiques et sociales de l'Organisation des États américains (OEA). D'après ce document, la reprise du produit national brut (PNB) en 1984 ne suffira pas à compenser l'accroissement de la population, et la nouvelle baisse du revenu par habitant prolonge un recul commencé en 1981. Déjà en 1983 huit pays de la région se sont retrouvés avec un revenu par habitant comparable à celui des années 60, et treize autres pays à leur niveau des années 70.

La cause fondamentale de ce recul est une dette extérieure qui dépasse 350 milliards de dollars et dont le service absorbe plus de 60 % des exportations de la région, combinée avec une politique de réajustement économique qui ne répond pas aux nécessités du développement, souligne l'étude. Pour le secrétariat économique de l'OEA, la crise financière affecte de manière négative les variables économiques définissant l'avenir de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les pressions actuelles empêchent les gouvernements d'élaborer des stratégies d'adaptation aux changements de l'économie mondiale.

Le rapport souligne que, selon des estimations *récentes*, pour plus de 30 % la population de la région restera au-dessous du niveau de la pauvreté absolue en l'an 2000. Il ajoute que, malgré la possibilité de rééchelonnement de la dette extérieure à des conditions plus favorables et une croissance annuelle de 6 % des exportations et du produit intérieur brut, le nombre des chômeurs augmentera de près de 11 millions de personnes d'ici à 1990. Le niveau élevé du chômage et de la pauvreté se combinent avec une baisse des investissements de plus de 12 % par an à partir de 1983, qui annonce des difficultés encore plus grandes pour affronter la concurrence internationale dans l'avenir immédiat, indique le rapport.

Le problème central est, selon l'OEA, de choisir le meilleur équilibre possible entre la consommation et les investissements pour parvenir au développement. Il ne faut pas pour cela adopter des formules reposant sur la réduction de l'activité économique, ni compter sur des effets d'entraînement automatiques dus à la croissance des pays industrialisés, qui demeure elle-même incertaine. Le rapport de l'OEA souligne en conclusion la nécessité pour les pays de la région de s'organiser et de discuter de leurs options, avec la coopération des pays industrialisés.

Au Brésil

L'inflation – 224 % en 1984 – est qualifiée d'« indécente »

Brasilia *(AFP)*. – L'inflation au Brésil, qui a battu de nouveaux records en 1984 (223,8 % contre 211 % en 1983, selon l'Institut de statistiques de la Fondation Getulio Vargas), a atteint des proportions *« honteuses »* et *« indécentes »*, estiment MM. Ernane Galveas, ministre des finances, et Antonio Delfim Netto, ministre du plan.

A en croire les chiffres de la Fondation, organisme privé qui travaille pour le compte des deux ministères, cette poussée inflationniste ne semble pas en voie d'apaisement : en décembre, la hausse des prix a dépassé les prévisions les plus pessimistes, soit 10,5 %.

L'inflation croît à un rythme inquiétant depuis 1982, où elle avait été de 99,7 %. En 1983, le taux était de 211 %, alors que l'objectif fixé en accord avec le FMI se situait à 75 %. En 1984 le chiffre annoncé dépasse de 73,8 % l'objectif fixé. Dans ces conditions, notent les observateurs, on voit mal comment le prochain gouvernement pourra limiter l'inflation à 120 % en 1985, comme le prévoit la septième lettre d'intention adressée récemment par *Brasilia au Fonds monétaire* international.

Principal échec de la politique économique de l'actuel gouvernement et problème difficile à résoudre pour la prochaine administration qui se mettra en place à partir du 15 mars, l'inflation pourrait, selon les spécialistes, freiner la croissance économique du Brésil, qui donne actuellement des signes indiscutables de reprise. Selon des chiffres provisoires fournis par la Fondation *Getulio Vargas, le produit intérieur* brut pourrait avoir augmenté de 4,5 % à la fin de 1984 avec une croissance industrielle de près de 7 % et une progression du secteur agricole de 4,5 %.

La reprise, qui s'accompagne d'une augmentation des investissements et d'une diminution du chômage dans la région industrielle de San-Paulo, a surpris tous les spécialistes, y compris au sein du gouvernement. Au début de l'année, le *ministère* du *plan estimait* que le Brésil allait connaître en 1984 une baisse de 2 % du PIB et de 3 % de la production industrielle. Au mieux, on s'attendait à une croissance zéro. Cette reprise inattendue pourrait constituer un atout majeur pour le gouvernement de M. Tancredo Neves, candidat de l'opposition, le *virtuel vainqueur* de *l'élection du* 15 janvier, qui s'est donné pour objectif de payer la dette sociale de l'État envers les Brésiliens en relançant l'économie.

TRANSPORTS

En Suisse

TAXES ROUTIERES ET LIMITATIONS DE VITESSE ENTRENT EN VIGUEUR

Le monde routier suisse connaît un véritable branle-bas de combat en raison des deux innovations qui entrent en vigueur le 1er janvier 1985 : l'abaissement de la vitesse limite et l'institution d'une taxe sur les véhicules.

Pour lutter contre le dépérissement des forêts provoqué par la pollution athmosphérique, le gouvernement helvétique a décidé de réduire la vitesse maximum autorisée sur les autoroutes de 130 km/h à 120 km/h et sur les routes de 100 km/h à 80 km/h. En revanche, les tracteurs, qui roulaient à 25 km/h, pourront pousser des pointes à 30 km/h, conformément aux règles en vigueur dans les autres pays européens. Ces nouvelles limitations de vitesse s'appliqueront pendant une période d'essai de trois ans.

Les taxes routières, créées par référendum le 26 février 1984, concernent tous les véhicules circulant sur le réseau routier suisse. Les voitures particulières paieront 30 FS (111 FF) pour acquérir une *vignette annuelle. Les cars et les* camions seront, d'autre part, assujettis à une taxe spéciale annuelle variant de 500 FS (1 850 FF) à 3 000 FS (11 100 FF), selon leurs dimensions. Affronté au tollé qui s'est élevé chez les transporteurs routiers des pays limitrophes, le gouvernement helvétique a accepté de *moduler sa fiscalité* et de créer des forfaits, notamment journaliers (à partir de 15 FS, soit 55 FF). Cet assouplissement n'a pas apaisé la colère des routiers français, qui ont bloqué, le 17 décembre, tout trafic utilitaire entre la France et la Suisse. Les administrations allemande, française et italienne s'apprêtent à prendre des mesures de rétorsion à l'encontre de la Suisse. Celles-ci revêtiront, vraisemblablement, la forme de taxes qui seront imposées aux transporteurs helvétiques lorsqu'ils pénétreront sur le territoire du pays concerné.

Le gouvernement français, qui devrait assujettir les poids lourds *suisses à la taxe à l'essieu* actuellement en vigueur, a interdit la vente de la vignette sur le territoire national. En conséquence, cette vignette pourra être achetée aux postes de douane et, en Suisse, dans les bureaux de poste et dans les postes à essence. De source officielle, on indique, à Berne, que les contrôles *seront souples jusqu'au* 15 janvier.

● **Du renfort pour la ligne A du RER.** – La RATP a affecté trois *trains* supplémentaires « bleu-blanc-rouge » de deux éléments, type MI-79, sur la ligne A du RER (Saint-Germain - Paris - Marne-la-Vallée - Boissy-Saint-Léger). L'arrivée de ce matériel, qui circule d'ordinaire sur la ligne B (Chevreuse - Paris - Roissy), aidera la Régie à mieux assurer le service au *moment* où les *trains « bleus »*, type MS-61, actuellement en service, doivent être révisé en raison des nombreuses pannes qui les paralysent (*le Monde* du 12 décembre).

AUTOMOBILE

RUMEURS EN ITALIE SUR L'ENTRÉE DE FORD DANS LE CAPITAL DE FIAT

Ford va-t-il prendre une participation dans le capital de Fiat ? Le quotidien italien *Repubblica* (proche du Parti socialiste) en évoque la possibilité dans son édition du 29 décembre. La banque Libyan Arab Foreign Bank, qui détient 13,56 % des actions du premier constructeur italien d'automobiles depuis 1977, pourrait les céder, selon *Repubblica*, soit directement à des intérêts étrangers, soit à une société contrôlée par M. Agnelli, PDG de Fiat, qui les rétrocéderait ensuite. M. Agnelli et sa famille contrôlent environ 30 % des parts du groupe turinois.

La direction de Fiat a confirmé l'existence de négociations avec d'autres constructeurs mais en les replaçant dans un contexte plus général *« des rapports constants »* qui existent entre les groupes d'automobiles et qui visent à identifier les domaines *« de possibles coopérations »*. *« Ces discussions ne préludent pas*, a-t-on précisé chez Fiat, *à la signature concrète d'accords. »* La Bourse de Milan a pris l'éventualité au sérieux. Le titre de Fiat s'était « envolé » le 28 décembre, clôturant à 2 095 livres contre 2 047 la veille.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Carrefour franchit l'Atlantique.** – La Société française d'hypermarchés détiendra 20 % du capital de la société américaine Costco Wholesale Corp., spécialisée dans la vente en entrepôts, après conversion de 30 millions de dollars d'obligations souscrites par le groupe.

Échanges internationaux

● **Le Japon accroît ses importations d'acier.** – Le Japon, premier producteur mondial d'acier, a vu ses importations de produits sidérurgiques (non compris les aciers spéciaux) augmenter de 42 % en 1984. Celles-ci ont représenté 3,7 millions de tonnes contre 2,61 millions en 1983 et 1,89 million en 1982. La raison en serait que les prix des aciers importés, notamment de Corée du Sud, seraient de 40 % inférieurs aux prix japonais. Les maîtres des forges nippons s'en inquiètent. La part prise par les importations sur le marché intérieur n'est toutefois que de 3,5 %. – *(AFP.)*

Social

● **Baisse du pouvoir d'achat des retraités.** – Avec l'aide du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts), le magazine *Notre Temps* a effectué une enquête, publiée dans son numéro de janvier, qui tend à prouver que, depuis deux ans, tous les retraités ont perdu du pouvoir d'achat. Entre 1982 et 1984, de façon inégale, la baisse du revenu disponible, en tenant compte de l'inflation, de revalorisations, des cotisations sociales et de l'impôt, va de 2,7 % pour les personnes qui perçoivent le minimum vieillesse à 3,5 % pour les cadres retraités. La dégradation a également été sensible pour les préretraités, en raison notamment des *modifications* intervenues avec le décret de novembre 1982.

● **Technip renouvelle sa demande d'autorisation pour 760 suppressions d'emplois.** – La direction de Technip, numéro un de l'ingénierie en France (2 750 salariés), qui avait dû retirer, le 8 novembre dernier, sa demande d'autorisation pour 760 suppressions d'emplois, dont 290 licenciements, aurait, selon le syndicat CGT, déposé une nouvelle demande, le 26 décembre, auprès de l'inspection du travail. A l'origine, le plan social d'accompagnement avait été jugé insuffisant. Le syndicat CGT dénonce dans un communiqué *« la rupture brutale du contrat que la direction avait passé avec les syndicats du personnel »* et estime que les pouvoirs publics *« n'ont pas apporté de réponses satisfaisantes aux espérances des salariés »*.

TRANSPORTS

En Suisse

TAXES ROUTIÈRES ET LIMITATIONS DE VITESSE ENTRENT EN VIGUEUR

ÉTRANGER

Dissension au sein de l'OPEP

(Suite de la première page.)

Deux pays importants, le Nigéria et l'Algérie ont en effet refusé de ratifier cet accord; le premier, parce qu'il n'était *« pas assez courageux »*, le second car il n'était pas *« sérieux »* et qu'il allait *« diminuer la crédibilité de l'OPEP »*. Quant aux autres membres, ils reconnaissaient pour la plupart, comme M. Subroto, ministre indonésien et président de la conférence, que cet accord n'était pas *« idéal »* mais qu'il *« valait mieux que pas d'accord du tout »*.

Résultat : il y a fort peu de chances que la nouvelle grille de prix officiel soit effectivement appliquée d'ici le 26 janvier, date prévue de la révision de cet accord provisoire.

« On va vivre pendant le mois de janvier une situation extrêmement floue dans le domaine des prix », a déclaré M. Nabi, ministre algérien de l'énergie, assurant que, pour sa part, l'Algérie n'appliquerait pas les nouveaux tarifs.

Les opérateurs pétroliers risquent d'être d'autant moins rassurés par cet accord de fortune que, pour la première fois depuis deux mois, certains pays du Golfe, au premier rang desquels l'Arabie saoudite, ont clairement laissé entendre que toute solution définitive du problème posé passait dans le proche avenir par une diminution du prix de l'« Arabian light » saoudien, brut de référence de l'Organisation.

Principal responsable du blocage des négociations sur la grille des prix, dans la mesure où elle a refusé catégoriquement de relever de manière plus substantielle le prix de ses pétroles lourds (ce que souhaitaient tous les producteurs de pétrole léger, notamment le Nigéria et l'Algérie), l'Arabie saoudite a en effet affirmé qu'elle ne modifierait pas sa position d'ici la fin janvier.

Une mascotte

« Les [prix des] bruts lourds n'iront pas au-dessus de ce qu'ils sont », a affirmé le dimanche 30 décembre M. Yamani, ministre saoudien du pétrole. *« Les pétroles légers devraient diminuer? Je n'ai pas d'objection. Le problème est la signification qu'attachent les autres pays au prix de l'Arabian light, en tant que brut de référence. Pourtant, on ne peut pas réduire plus le prix des bruts très légers sans toucher au prix de l'Arabian light. »* M. Yamani a ajouté que l'Organisation abandonne l'Arabian light comme qualité de référence, estimant qu'un autre brut de qualité plus lourde ou bien la moyenne pondérée de l'ensemble des prix lui paraissait de meilleures solutions, et regrettant l'*« attachement presque religieux »* de certains pays à l'Arabian light. Il a confirmé qu'une proposition avait été faite dans le cours des débats, qui incluait une diminution de 29 à 28,50 dollars par baril de l'Arabian light et aboutissait *in fine* à une baisse de la moyenne pondérée des prix de 0,16 dollar par baril (1).

Ce faisant, le ministre saoudien, soutenu par son homologue koweïtien, et dans une moindre mesure par le ministre nigérian, lequel a qualifié le prix de référence de *« mascotte »* sans signification en terme de marché et a affirmé qu'il n'avait *« pas de position ferme sur ce point »*, ouvre clairement la voie à une nouvelle baisse possible du prix de référence. *« Ceux qui ont fait circuler cette idée participent à la détérioration du marché »*, a déclaré en réponse M. Nabi, ministre algérien, *« Ils font une erreur fondamentale car ils confondent ce qu'ils veulent faire avec la décision de la majorité des pays de l'OPEP qui veulent conserver le prix de référence de 29 dollars par baril. »*

En envisageant ainsi de renoncer à défendre *« à tout prix »* le prix de référence de 29 dollars par baril, comme elle l'avait fait jusqu'ici, notamment le 31 octobre dernier par la voix même de M. Yamani, l'OPEP reconnaît implicitement l'échec de la stratégie qu'elle avait adoptée il y a deux mois. Mais dans le même temps les treize ministres rassemblés à Genève ont, semble-t-il, tiré les leçons de cet échec, puisqu'ils ont reconnu que le manque de crédibilité de l'Organisation et l'indiscipline de ses membres, étaient à la source de ses difficultés présentes. Et les décisions adoptées à l'unanimité pour résoudre ce problème, pourraient bien marquer, comme l'a souligné M. Nabi l'*« histoire de l'OPEP »*.

En acceptant pour la première fois de créer un organisme de contrôle interne et supranational, chargé de vérifier sur le terrain le volume de la production et des exportations de pétrole brut, et de produits raffinés, ainsi que les prix effectifs de vente de ce pétrole, l'OPEP fait un pas important, qui risque à moyen terme de transformer profondément sinon sa nature du moins son fonctionnement. *« L'OPEP est en train de devenir un cartel. Il n'y a aucun complexe à le dire ou à l'être »*, a assuré M. Nabi.

A terme ce nouveau système pourrait lui apporter non seulement une plus grande cohésion, mais aussi une meilleure souplesse – quel est l'intérêt ? s'est interrogé le ministre algérien, de contrôler étroitement la production sans accepter par exemple de réviser mois par mois les quotas de chaque pays, – voire des possibilités d'intervention concertée sur les marchés au jour le jour ou à terme.

On en est toutefois encore loin. Pour l'heure la mise en place concrète de ce système reste à faire et sa viabilité à prouver. Déjà certains pays ont apporté des restrictions aux contrôles proposés, comme l'Algérie, qui a refusé que les condensats – pétroles extra légers extraits du gaz et utilisés notamment par la pétrochimie – fassent l'objet de vérifications, ce qui est loin d'être symbolique puisque ces produits représentent pour l'Algérie l'équivalent de la moitié de sa production de pétrole brut.

Par ailleurs on ne voit pas quel contrôle peut être effectivement exercé sur les produits pétroliers, dans la mesure où l'OPEP n'a pas fixé de prix officiels pour ceux-ci, vendus, selon le ministre koweïtien *« au prix du marché »*, alors que ces ventes ont un effet indirect très *dépressif sur le marché du brut.*

Enfin l'absence de sanctions autres que la *« contrainte morale »*, selon l'expression de M. Yamani, laisse planer des doutes sur l'efficacité réelle du système, ce d'autant qu'il n'est pas prévu, dans l'immédiat de mettre fin aux différentes pratiques – raffinage à façon, troc, etc. – qui ont été à l'origine des multiples entorses commises depuis trois ans.

En tout état de cause ce système ne peut avoir d'impact à court terme que psychologique, sa mise en place devant être longue. La première priorité, a précisé le ministre koweïtien sera que les experts contrôlent les volumes de production. *« Je n'espère pas de résultat avant la fin du mois de février »*, a-t-il ajouté.

Reste à savoir quelles seront les réactions des opérateurs pétroliers et surtout des pays non-membres de l'OPEP à ces décisions. De nouvelles baisses de prix sont en effet attendues, qui pourraient aggraver encore les pressions sur l'OPEP, et la contraindre à procéder d'ici à la fin janvier à des ajustements de prix beaucoup plus importants que prévu.

Vers une « guerre des prix »

Ainsi l'Union soviétique s'apprêterait-elle, selon les milieux du négoce, à réduire en janvier le prix de vente de son brut de 28 à 27,50 dollars par baril, certaines compagnies européennes ayant déjà obtenu des rabais du même ordre sur leurs contrats. Les compagnies américaines ont amorcé la semaine dernière une nouvelle vague de baisse de leurs prix, Conoco ayant réduit de 1,30 dollar par baril le prix d'achat du brut américain de référence.

Enfin les producteurs de la mer du Nord, Norvège et Grande-Bretagne, ont fait savoir qu'ils envisageaient de fixer à compter de janvier leurs prix officiels en fonction des cours du marché. *« Ce serait très sérieux »* a répété dimanche M. Yamani, assurant que l'OPEP *« a toutes les intentions de déclencher une guerre des prix si elle y est forcée »*.

Il est vrai, en sens inverse que, d'une certaine manière le temps joue d'ici fin janvier en faveur de l'OPEP, dans la mesure où les stocks ont été ramenés partout dans le monde au niveau le plus bas depuis 1979 et que l'hiver gonfle la consommation. Si l'Organisation respecte strictement, comme elle l'affirme, son plafond de production, un moment viendra où les raffineurs devront accroître leurs achats de brut, ce qui soutiendra les cours. Les réactions des rares professionnels présents à Genève restaient toutefois fortement négatives. *« Nous ne croirons au sérieux de l'OPEP que lorsque nous en aurons la preuve »*, assurait un négociant.

VERONIQUE MAURUS.

(1) Selon l'Agence internationale de l'énergie, la moyenne pondérée des prix de l'OPEP était en novembre de 28,20 dollars par baril.

LA NORVÈGE N'A JAMAIS AUTANT PRODUIT DE PÉTROLE QU'EN 1984

La production de pétrole et de gaz naturel de la Norvège a atteint en 1984 le record de 60,2 millions de tonnes d'équivalent-pétrole (Tep), a annoncé M. Kristiansen, le ministre de l'énergie, le 29 décembre. La Norvège avait produit 55 millions de Tep en 1983.

Accusé par l'OPEP de trop produire – ce week-end encore, à Genève – M. Yamani, le ministre saoudien de l'énergie, a critiqué la Norvège et la Grande-Bretagne d'être les seuls pays producteurs à *« ne pas coopérer avec l'OPEP pour garantir la stabilité des prix »*, – M. Kristiansen s'en est défendu en déclarant que son pays n'était pas en mesure de limiter sa production aussi strictement que d'autres. Il a toutefois promis que la production norvégienne baisserait en 1985.

Les revenus que tire l'État norvégien des puits de la mer du Nord ont atteint 38,5 milliards de couronnes en 1984 (40 milliards de francs) contre 30 milliards de couronnes en 1983. – (*Reuter*).

Les principaux points du communiqué officiel

La conférence a décidé d'établir un système de contrôle et de vérification interne sur la production, les exportations et les prix de vente des pays membres. Dans ce but, elle a décidé de créer un conseil exécutif ministériel, présidé par H. E. Ahmed Zaki Yamani, ministre du pétrole et des ressources minérales d'Arabie saoudite, et composé de MM. Subroto, ministre des mines et de l'énergie d'Indonésie ; Tam David-West, ministre du pétrole et de l'énergie du Nigéria ; Mana Saeed Al Oteiba, ministre du pétrole et des ressources minérales des Emirats arabes unis, et Arturo Hernandez Grisanti, ministre de l'énergie et des mines du Venezuela. Tout autre chef de délégation peut participer s'il le souhaite aux travaux du conseil. Le conseil ministériel a pouvoir de prendre toutes mesures jugées nécessaires pour remplir sa mission. La conférence a accepté, à l'exception de l'Algérie et du Nigéria, que l'ajustement suivant des différentiels de prix (1) soit appliqué temporairement et révisé au plus tard à la fin de janvier 1985 :

– Maintien du brut de référence à son niveau actuel de 29 dollars par baril ;

– Ajustement des prix des bruts lourds par une augmentation de 0,50 dollar par baril ;

– Ajustement des prix des bruts moyens par une augmentation de 0,25 dollar par baril ;

– Ajustement des prix des bruts extra-légers (par une baisse) de 0,25 dollar par baril (2).

La conférence a également décidé d'élargir la composition du comité ministériel sur les différentiels à l'Algérie, au Koweït, au Qatar et au Nigéria (3).

(1) Les différentiels sont les écarts de prix censés refléter les différences de qualité et d'éloignement des différents bruts.

(2) Les prix des bruts extra-légers sont réduits de façon à diminuer l'écart maximum existant entre les qualités les plus lourdes et les qualités les plus légères. Cet écart passe de 4,5 dollars à 3,75 dollars, l'ensemble de ces modifications aboutissant à une très légère augmentation de la moyenne des prix.

(3) Ce comité comprenait les ministres saoudien, libyen et des Emirats arabes unis. Il doit se réunir dans le courant de janvier pour préparer une nouvelle révision des différentiels avant la fin du mois.

CONJONCTURE

PUBLIÉ AU « JOURNAL OFFICIEL »

Le montant des hausses de loyer pour 1985

Le régime des hausses de loyer applicables en 1985 est désormais officiel. Quatre décrets sont parus au *Journal officiel* (1) du 29 décembre 1984. Ces décrets, pour ce qui est des secteurs II, III et IV, ne concernent que les renouvellements de baux et les nouvelles locations, les révisions annuelles restant régies par le texte des contrats de location.

Ces décrets ne s'appliquent pas aux loyers des logements régis par la loi de 1948, auxquels s'applique une hausse annuelle fixée par décret le 1er juillet de chaque année.

L'indice trimestriel du coût de la construction à prendre en compte à partir du 1er janvier est le dernier connu au moment de la signature du contrat de location. Il s'agit actuellement de l'indice du deuxième trimestre 1984, paru au *Journal officiel* du 10 octobre 1984, et qui s'établissait à 810, en hausse de 6,58 % par rapport à celui du deuxième trimestre 1983. L'indice du troisième trimestre devrait être connu au cours de la première quinzaine du mois de janvier 1985.

Les loyers des appartements venus à révision, à renouvellement ou accueillant de nouveaux locataires au cours du mois de décembre sont restés régis par les décrets pris en décembre 1983 (*Journal officiel* du 29 décembre 1983, *le Monde* du 3 janvier 1984).

SECTEUR I (HLM). – L'augmentation est de 5,25 % au 1er janvier, avec une possibilité de modulation par immeuble, la hausse la plus forte pouvant excéder 7,25 % par logement. Une majoration supplémentaire pourra être pratiquée le 1er juillet dans les cas de loyers inférieurs aux loyers réglementaires, le montant de cette majoration devant être affecté à des travaux d'entretien. Enfin, en cas de travaux d'amélioration, une majoration peut être pratiquée le premier mois qui suit la fin des travaux, dans la limite de 10 % de leur coût, avec un plafond de 6 000 F par logement + 1 000 F par pièce. Rappelons que, dans le parc HLM, il n'existe pas de renouvellement de bail, le maintien dans les lieux y étant de droit.

SECTEUR II (Sociétés d'économie mixte, Caisse des dépôts, etc.). – La règle applicable est celle de la variation de l'indice. En cas de travaux, le système est le même que pour celui du secteur I. En cas de nouvelle location, une modulation particulière est prévue pour les loyers sous-évalués, dans les limites de loyers-plafonds déterminés selon diverses modalités, parmi lesquelles les contraintes du mode de financement de l'immeuble. Les nouveaux barèmes résultant de ces modulations doivent être communiqués à la commission départementale des rapports locatifs (CDRL).

SECTEUR III (sociétés immobilières d'investissement, sociétés d'assurances). – Là encore, c'est l'évolution de l'indice qui sert de base, augmenté de 0,5 % en cas de renouvellement (soit 7,08 % du 1er janvier jusqu'à la date de publication de l'indice du troisième trimestre 1984). En cas de nouvelle location, en plus de la variation de l'indice, une majoration supplémentaire, au plus de 5,25 % du dernier loyer, peut être pratiquée.

En cas de travaux d'amélioration, ceux-ci peuvent être pris en compte dans la limite de 220 F au mètre carré de surface habitable, lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de bail, et le coût réel des travaux peut être répercuté intégralement en cas de changement de locataire.

● *SECTEUR IV* (propriétaires privés). – En cas de renouvellement de bail, c'est l'évolution de l'indice qui sert de règle. En cas de changement de locataires, et si le loyer est manifestement sous-évalué, le nouveau loyer peut atteindre celui de logements comparables loués à un même locataire depuis au moins trois ans. La CDRL doit être informée dans un délai d'un mois, et le propriétaire doit pouvoir justifier auprès de son locataire des loyers de référence choisis.

En cas de travaux d'amélioration, la majoration supplémentaire de loyer ne peut excéder 8 % du coût réel des travaux, dans la limite de 4000 F par logement plus 1000 F par pièce principale. En cas de nouvelle location, la prise en compte du coût réel des travaux ne connaît aucune limitation.

(1) Direction des journaux officiels, 26, rue Desaix, 75015 Paris.

Hausse des prix de détail en novembre : + 0,3 %

	Variation (en %) au cours des 12 derniers mois (nov. 84/nov. 83)	des 6 derniers mois (nov. 84/mai 84)	des 3 derniers mois (nov. 84/août 84)	du dernier mois (nov. 84/oct. 84)
● *ENSEMBLE*	+ 6,9	+ 3,2	+ 1,5	+ 0,3
● *ALIMENTATION* (y compris boissons)	+ 6,9	+ 3,0	+ 1,1	+ 0,1
Produits à base de céréales	+ 6,5	+ 3,1	+ 1,8	+ 0,3
Viandes de boucherie	+ 2,2	+ 1,3	+ 0,1	– 0,1
Porc et charcuterie	+ 6,9	+ 5,7	+ 0,4	– 1,3
Volailles, lapins, gibiers, produits à base de viande	+ 4,8	+ 1,6	+ 2,5	+ 0,7
Produits de la pêche	+ 9,4	+ 4,4	+ 2,1	+ 0,8
Laits, fromages	+ 7,6	+ 3,8	+ 1,5	+ 0,3
Œufs	+ 3,4	– 1,6	+ 4,2	– 1,4
Corps gras et beurres	+ 10,7	+ 3,9	+ 1,4	– 0,3
Légumes et fruits	+ 10,1	+ 2,3	– 0,2	0,0
Autres produits alimentaires	+ 8,2	+ 3,8	+ 1,8	+ 0,5
Boissons alcoolisées	+ 4,5	+ 1,5	+ 0,9	+ 0,4
Boissons non alcoolisées	+ 12,6	+ 4,8	+ 2,2	+ 0,6
● PRODUITS MANUFACTURÉS	+ 7,2	+ 3,3	+ 1,9	+ 0,6
1) Habillement et textiles	+ 9,3	+ 4,5	+ 3,3	+ 1,3
Vêtements de dessus	+ 8,7	+ 4,0	+ 3,2	+ 1,3
Autres vêtements et accessoires	+ 10,2	+ 5,1	+ 3,7	+ 1,5
Articles chaussants	+ 8,8	+ 4,4	+ 3,4	+ 1,1
Autres articles textiles	+ 9,8	+ 4,4	+ 2,7	+ 0,9
2) Autres produits manufacturés	+ 6,7	+ 3,0	+ 1,6	+ 0,5
Meubles et tapis	+ 5,5	+ 2,2	+ 1,1	+ 0,4
Appareils ménagers électriques et à gaz	+ 3,9	+ 2,0	+ 1,2	+ 0,3
Autres articles d'équipement du ménage	+ 8,1	+ 3,6	+ 1,8	+ 0,3
Savons de ménage, produits détersifs et produits d'entretien	+ 5,8	+ 3,0	+ 1,3	+ 0,3
Articles de toilette et de soins	+ 5,4	+ 2,2	+ 1,2	+ 0,3
Véhicules	+ 6,9	+ 2,2	+ 0,3	0,0
Papeterie, librairie, journaux	+ 7,5	+ 2,7	+ 1,4	+ 0,4
Photo, optique, électro-acoustique	+ 2,3	+ 0,5	+ 0,1	– 0,1
Autres articles de loisir	+ 6,0	+ 2,2	+ 1,0	+ 0,3
Combustibles, énergie	+ 10,1	+ 6,8	+ 3,3	+ 1,1
Tabacs et produits manufacturés divers	+ 3,0	– 1,8	+ 1,0	+ 0,3
● SERVICES	+ 6,3	+ 3,2	+ 1,0	+ 0,2
Services relatifs au logement	+ 7,1	+ 3,1	+ 1,5	+ 0,1
dont : loyers	+ 6,9	+ 3,2	+ 1,6	0,0
Soins personnels, soins d'habillement (1)	+ 5,8	+ 2,9	+ 1,8	+ 0,3
Services de santé	+ 3,4	+ 2,3	– 0,2	0,0
Transports publics	+ 6,1	+ 1,6	+ 0,8	0,0
Services d'utilisation de véhicules privés (2)	+ 5,8	+ 2,7	+ 0,8	+ 0,2
Hôtels, cafés, restaurants, cantines	+ 6,2	+ 3,5	+ 1,2	+ 0,2
Autres services (3)	+ 8,8	+ 4,9	+ 1,1	+ 0,3

L'indice de l'INSEE, calculé sur la base 100 en 1980, s'est inscrit en novembre 1984 à 152,8 contre 152,3 en octobre.

En rythme annuel sur les trois derniers mois, la hausse des prix est de 6 %.

(1) Le poste « soins personnels, soins d'habillement » comprend notamment les dépenses de ressemelage, blanchissage, nettoyage, teinturerie, mais aussi les dépenses de coiffure.

(2) Réparations automobiles, parkings, stations-service, péage sur autoroutes, etc.

(3) Postes et télécommunications, frais d'enseignement (scolarité, mais aussi auto-écoles), spectacles, vacances, sports, camping, locations d'appareils, frais de réparation des appareils électro-acoustiques, tirage des films, redevance TV, etc.

Selon l'INSEE

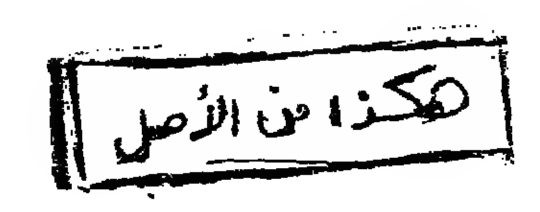
LES EFFECTIFS SALARIÉS ONT DIMINUÉ DE 186 000 PERSONNES EN 1984

Selon l'INSEE, qui a arrêté son document au 11 décembre, les effectifs salariés auraient diminué de 186 000 personnes en 1984, au rythme de 0,6 % et de 0,9 % au premier et au deuxième semestre pour une population salariée qui comprenait 13,6 millions de personnes, au 31 décembre 1983, dans le secteur privé non agricole.

C'est l'industrie qui aura perdu le plus d'emplois (– 214 000), compensés par le solde positif du secteur tertiaire marchand (+ 28 000), aux résultats très contrastés. Le bâtiment vient largement en tête avec 73 000 emplois de moins, consacrant ainsi les difficultés de ce secteur d'activité. Viennent ensuite les industries des biens intermédiaires (sidérurgie, matériaux de construction, automobile), avec 54 000 pertes d'emplois, celles qui produisent des biens d'équipement, avec 45 000, et, enfin, celles qui fabriquent les biens de consommation, avec 37 000.

Dans le tertiaire, les commerces enregistrent une baisse de 50 000 emplois, et les transports, télécommunications, une de 8 000. Tandis que les banques et les assurances ne progressaient plus que de 4 000 emplois en un an, les services marchands, eux, voyaient croître leurs effectifs de 37 000 salariés supplémentaires.

OFFRES



هكذا من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le budget de 1985 est conforme à la Constitution

Le Conseil constitutionnel a statué, samedi 29 décembre (*le Monde* daté 30-31 décembre), sur plusieurs recours présentés par des députés et des sénateurs de l'opposition à propos du budget 1985 et du collectif budgétaire pour 1984. Le Conseil a déclaré ces deux lois de finances conformes à la Constitution, sauf une disposition non financière contenue dans le budget de 1985, ce qui n'impose pas de nouvelle délibération et n'entrave pas la promulgation du budget.

Le cas de figure du budget de 1980 reste donc, pour le moment, unique dans les annales de la Ve République. La loi de finances de 1980 avait été déclarée non conforme à la Constitution à cause d'un vice de forme dans la procédure suivie. Le Parlement avait dû, à la fin de 1979, voter une loi autorisant le gouvernement à prélever les impôts et les taxes, avant de voter de nouveau le budget, au début de l'année 1980.

La disposition annulée par le Conseil dans le budget de 1985 précisait : « *L'Etat peut créer exceptionnellement des établissements d'enseignement public dont il transfère la propriété à la collectivité territoriale compétente (...). Le montant des crédits affectés à ces créations est déterminé chaque année par une loi de finances.* » Il s'agissait en fait d'une des dispositions prévues par M. Chevènement à propos de l'enseignement privé. M. Chevènement avait prévu que l'Etat pourrait créer des écoles publiques dans les communes qui, n'en disposant pas, en refuseraient l'ouverture.

Le Conseil n'a pas fait d'observation sur le fond de cette décision, qui donnait satisfaction à une des revendications du camp laïque. Il s'est borné à estimer qu'une telle disposition n'avait pas sa place dans une loi de finances.

Les relations entre le budget annexe des PTT et le budget général constituaient les principales dispositions contestées par les parlementaires de l'opposition, qui remettaient notamment en cause le financement par le budget annexe des PTT de la filière électronique. Le Conseil a estimé, à ce propos, que, « *compte tenu de l'importance de l'incidence que le développement de la filière électronique est susceptible d'avoir sur l'avenir des télécommunications, le soutien apporté sous diverses formes par le budget annexe à ce développement n'est pas étranger à la mission de l'administration des PTT* ».

De même, précise le Conseil, « *le recours aux technologies spatiales constitue pour les télécommunications un atout essentiel de leur développement et justifie (...) que soit prévue une participation financière du budget annexe à ces programmes civils d'investissement* ».

Un autre point d'inconstitutionnalité soulevé par l'opposition était la possibilité pour les agents du fisc, de procéder à des perquisitions au cours de leurs enquêtes sur la fraude fiscale. Une telle disposition existait déjà dans le budget de 1984 et avait été annulée par le Conseil, à la suite de recours déposés par des parlementaires de l'opposition. Les neuf « sages » avaient pris soin de préciser que l'annulation n'était pas motivée par la mesure elle-même mais provenait de l'insuffisance des garanties prévues pour les contribuables éventuellement soumis à ces perquisitions (*le Monde* du 31 décembre 1983).

Cette disposition a été réintroduite dans la loi de finances de 1985 en tenant compte des observations du Conseil, qui, cette fois, n'a rien trouvé à redire, puisqu'il estime que, dans sa nouvelle rédaction, cette disposition « *ne méconnaît aucune des exigences constitutionnelles assurant la conciliation du principe de la liberté individuelle et les nécessités de la lutte contre la fraude fiscale* ».

Une « banalisation du dualisme scolaire »

Parmi les mesures « *simples et pratiques* » proposées à l'automne par le ministre de l'éducation nationale pour sortir de la longue querelle de l'enseignement privé, les dispositions prévoyant la création d'écoles publiques dans les communes n'en comportant pas étaient surtout destinées à rassurer les laïques. Le clan des défenseurs de l'enseignement public, malmené pendant plusieurs mois par des manifestations de rue et surtout les diverses concessions faites par le gouvernement aux partisans du privé, attendait un geste. Alors que la perspective de grand service public unifié, laïc, de l'éducation nationale, rêvé depuis des années, s'estompait de plus en plus, le nouveau ministre, M. Chevènement accordait un peu de baume aux fidèles laïques.

Dans les communes de France où n'existent pas d'école publiques – en particulier dans l'Ouest – des municipalités refusent de répondre à la demande des parents. L'État, proposait M. Chevènement, prendra l'initiative de créer un tel établissement. « *Il les transférera ensuite aux collectivités locales concernées.* »

Cette disposition était jugée « *importante* » par Michel Bouchareissas, secrétaire général du Comité national d'action laïque, qui nous déclarait (*le Monde* du 1er septembre) : « *Il s'agit de prendre en compte enfin une situation scandaleuse du point de vue de la morale sociale que connaissent malheureusement trop de départements de l'Ouest* ». Il citait l'exemple de la commune d'Andrezé dans le Maine-et-Loire, où « *les militants laïques exigent depuis des années l'ouverture d'une école publique que le maire refuse* ».

M. Bouchareissas expliquait à l'époque que les dispositions de M. Chevènement devaient permettre de changer cette situation. Il parlait de « *symboles* » chers aux laïques. La décision du Conseil constitutionnel est pour lui et pour ses amis ressentie comme une nouvelle défaite. « *Bien qu'il prétende juger sur la forme, le Conseil constitutionnel se prononce bel et bien sur le fond* », précise-t-il. Selon lui, la démarche du Conseil a pour effet de renforcer « *la banalisation du dualisme scolaire, et elle donne quitus à ceux qui projettent aujourd'hui, ouvertement, d'anéantir l'école nationale gratuite obligatoire et laïque pour lui substituer des écoles privées sous tutelle idéologique* ».

Le ministre de l'éducation nationale demeure plus modéré et estime que les « *neuf sages* » lui ont adressé non pas une critique de fond, « *mais une critique de pure forme* ». Le président de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE), M. Jean Andrieu, attend, lui, que le ministre « *reprenne cet article de loi d'une autre façon et qu'il l'inscrive soit dans un nouveau projet de loi, soit dans un complément à apporter aux dispositions non budgétaires du plan Chevènement* ».

Chez les défenseurs de l'enseignement privé, cette décision du Conseil constitutionnel est saluée par certains comme une victoire. M. Guy Guermeur se demande même si le Conseil n'a pas voulu « *réaffirmer le principe fondamental et constitutionnel de la liberté d'enseignement* ».

Plus mesuré, M. Pierre Daniel, président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement privé (UNAPEL), affirme que pour sa part « *il n'a jamais eu d'opposition à ce qu'on crée des écoles publiques, du moment qu'il y a une demande en ce sens des parents* ». « *C'est un des éléments de la liberté de l'enseignement*, ajoute-il. *Pour nous, c'est la même chose : il n'y a pas de raison que l'on nous refuse des classes sous contrat s'il y a demande des parents.* »

L'année qui commence risque de voir s'affronter à nouveau les deux clans des partisans du privé et du public. M. Bouchareissas a déjà prévenu le gouvernement. « *Le Comité national d'action laïque et ses organisations combattront sans trêve les effets de ce verrouillage sur le terrain.* »

Vive polémique entre M. M'Bow et l'ambassadeur américain à l'UNESCO



A la suite du retrait des États-Unis de l'UNESCO, effectif ce lundi 31 décembre, une vive polémique a opposé M. M'Bow, directeur général, à Mme Jean Gérard, ambassadeur des États-Unis auprès de l'Organisation internationale.

Invité d'Antenne 2 au journal télévisé du samedi 29 décembre, M. M'Bow avait dit à propos des accusations de « *gaspillage* » lancée par Mme Gérard à la direction de l'UNESCO : « *C'est absolument faux. Mme Gérard ignore totalement ce qui se passe à l'UNESCO. Elle est politicienne, elle fait de la politique* » Le directeur général avait précisé que « *ni le gouvernement des États-Unis, ni le gouvernement d'aucun État membre* » ne l'avait « *mis en cause en ce qui concerne la gestion de l'Organisation* ».

S'estimant visée « *personnellement* » par le directeur général de l'UNESCO, Mme Gérard déclare, dans un communiqué publié dimanche 30 décembre, que « *les États-Unis refusent effectivement de supporter la gestion budgétivore d'une agence spécialisée dont la raison d'être n'est pas d'entretenir ses propres services* ». L'ambassadeur des États-Unis ajoute que « *la dérive politicienne des services de l'UNESCO est illustrée par les déclarations mêmes de M. M'Bow* » et conclut : « *En manquant ainsi au devoir de réserve et d'impartialité que prescrit le statut du secrétariat de l'UNESCO, son directeur général justifie, s'il en était besoin, le retrait des États-Unis* ».

(*Voir page 2 notre dossier sur la crise de l'UNESCO.*)

Au Soudan

L'ARMÉE AFFIRME AVOIR TUÉ 83 REBELLES SUDISTES

Khartoum (*AFP*). – Les troupes gouvernementales ont tué 83 rebelles et en ont blessé un nombre indéterminé d'autres, selon un communiqué publié dimanche 30 décembre par le commandement général des forces armées.

Une unité gouvernementale, indique le communiqué, a pris d'assaut vendredi dernier un camp de « *hors-la-loi* » dans la région pétrolifère de Bentiu (Haut-Nil) dans le sud du pays, tuant 83 rebelles et blessant nombre d'autres que les forces de Khartoum « *n'ont pas encore eu le temps de compter* ».

Trois soldats gouvernementaux ont été tués et cinq autres blessés au cours des combats « *qui se poursuivent pour nettoyer la région des hors-la-loi* ».

Toujours selon le communiqué, les unités régulières ont saisi dix fusils automatiques, une mitrailleuse, deux lance-roquettes, deux émetteurs radio, des munitions et des équipements militaires.

Dans un précédent communiqué, le commandement général avait indiqué qu'une unité gouvernementale avait lancé mardi dernier une attaque contre les rebelles du sud à Feriak, dans la province de Jonglei, à quelque 185 kilomètres au nord de Juba, et tué 600 rebelles. L'armée a enregistré dix-huit morts et huit blessés.

Dessaux ferme ses portes

ORLÉANS NE COMPTE PLUS QUE DEUX VINAIGRERIES

(*De notre correspondant.*)

Orléans. – Une page de l'histoire d'Orléans est tournée, ce lundi 31 décembre. La maison Dessaux, la plus renommée des vinaigreries d'Orléans, ferme ses portes.

Pas moins de deux cents vinaigreries existaient à la veille de la Révolution. Dessaux fermé, il n'en reste plus que deux à présent.

La maison Dessaux avait été fondée il y a près de deux siècles. Ses entrepôts étaient installés dans la vieille ville, sur les bords de la Loire. En 1966, la maison fusionnait avec Amora et la Générale alimentaire. En 1978, bien qu'assurant encore 20 % du marché français, elle était mise en vente par le financier Jimmy Goldsmith, PDG à l'époque de la Générale alimentaire. La ville d'Orléans en faisait alors l'acquisition pour 6 millions de francs, ce qui lui permettait de récupérer un hectare de terrains en plein centre ville et un important patrimoine nationale. Mais le projet de reconstruire l'usine, sauvegardant ainsi l'emploi des cinquante salariés, fut abandonné.

R. G.

Le numéro du « Monde » daté 30-31 décembre 1984 a été tiré à 403005 exemplaires

APRÈS LE REPORT DE LA VISITE DE Mme CRESSON

Séoul redoute que les « gestes intempestifs » de la France n'interfèrent dans les négociations avec Pyongyang

De notre correspondant

Tokyo. – On ignore jusqu'où ira le gouvernement sud-coréen dans ses « représailles », après la décision qu'il a prise pour protester contre la transformation de la mission commerciale nord-coréenne à Paris, en « délégation générale » (*le Monde* daté 30-31 décembre), de reporter la visite de Mme Edith Cresson prévue en janvier à Séoul. On peut cependant rappeler le contexte diplomatique et émotionnel dans lequel intervient cette mesure, initialement présentée à Séoul comme une décision technique due à la tenue d'élections générales au sud en février.

Sur une toile de fond coréenne et internationale mouvante, la décision de Séoul doit être considérée comme la dernière péripétie en date dans des relations périodiquement affectées par la politique de rapprochement entre Paris et Pyongyang. C'est une politique voulue par le président Mitterrand, qui entend faire jouer à la France un rôle dans l'avènement d'une ère de détente entre le Nord communiste et le Sud pro-américain. D'une part, en incitant Pyongyang à sortir de son isolement politique et économique. D'autre part, en s'efforçant de promouvoir une reconnaissance croisée (un pays du camp socialiste reconnaissant le Sud en échange d'une reconnaissance du Nord par un pays du camp occidental). Les Sud-Coréens affirment fort bien comprendre le principe de cette politique, mais, dans les faits, ils l'ont plutôt mal acceptée depuis l'arrivée des socialistes français au pouvoir. Les malentendus et les gestes d'humeur n'ont pas manqué.

La situation est encore plus délicate aujourd'hui, alors que Séoul et Pyongyang reprennent, du bout des lèvres et en conservant chacun un doigt sur la gâchette, un dialogue interrompu depuis dix ans. Les « sudistes » redoutent surtout de voir leur main affaiblie dans la négociation par des « *gestes intempestifs* » de pays amis au profit du Nord. Certains pensent même que l'acceptation des pourparlers, couplée à des propositions « nordistes » d'ouverture économique, a pour but d'amadouer l'Occident plutôt que de pactiser formellement avec le Sud. C'est pour cela que les « sudistes » avaient mis en garde les Japonais, apparemment pressés de reprendre avec Pyongyang des relations commerciales suspendues après l'attentat meurtrier de Rangoun (octobre 1983), imputé à des agents « nordistes ». C'est pour cela également qu'ils s'étaient inquiétés de l'éventualité d'une promotion de la représentation commerciale nord-coréenne à Paris.

R.-P. PARINGAUX

En Bolivie

Le président Zuazo impose la destitution du commandant de l'armée de terre

La Paz (AFP). – Une crise a éclaté samedi 29 décembre au sein des forces armées boliviennes, après que le commandant de l'armée de terre, le général José Luis Olvis Arias Chavez, eut refusé sa destitution, décidée par le président de la République, M. Hernan Siles Zuazo. Elle s'est dénouée vingt-quatre heures plus tard, avec l'acceptation de sa mutation par le général, mais les risques restent toujours grands de voir dégénérer cet affrontement entre le pouvoir civil et les militaires.

La destitution du général Arias, que la Centrale ouvrière bolivienne (COB) avait accusé de menées putschistes, a été prononcée après qu'il eut rejeté la liste de nouvelles affectations élaborée par le commandant en chef des forces armées, le général Simon Sejas Tordoya, considéré comme le militaire le plus proche du chef de l'Etat. Cette liste prévoyait notamment le remplacement du général Arias par le général Hugo Gironda Flores, chef d'état major de l'armée de terre. Celui-ci a également refusé de se soumettre et s'est déclaré solidaire du général Arias.

Peu après l'annonce de sa destitution, ce dernier a déclaré au micro d'une radio de la capitale bolivienne que le président Siles Zuazo avait violé la loi organique régissant le fonctionnement des forces armées en décidant son remplacement. Cette loi prévoit que les officiers sont nommés pour deux ans, et le général Arias avait été nommé il y a deux mois et demi.

Le général a ajouté qu'il était appuyé par plusieurs garnisons de l'intérieur du pays et affirme que de nombreux officiers étaient solidaires de sa position, tout en soulignant que ses propos ne devaient pas être interprétés comme une menace de coup d'Etat.

Après plusieurs heures de réunion avec le ministre de la défense, le colonel Manuel Cardenas Mallo, le président Hernan Siles Zuazo a nommé le général Raul Lopez Leyton au poste de commandant de l'armée de terre, tandis que le ministre de l'intérieur, M. Federico Alvarez Plata déclarait à la presse qu'il ne s'agissait pas d'« *un putsch militaire, mais d'un problème interne aux forces armées boliviennes* ».

Auparavant, la COB avait, de son côté, réitéré dans un communiqué son « *total appui* » au président Siles Zuazo, condamné l'« *insubordination* » du général Olvis Arias Chavez et décrété la « *mobilisation générale* » de ses militants.

[Au pouvoir depuis octobre 1982, le président Siles Zuazo apparaît de plus en plus comme un président en sursis. Son élection avait pourtant été fort bien accueillie par les Boliviens, qui sortaient d'une vingtaine d'années de régimes autoritaires où les militaires ont pratiquement toujours joué un rôle. Menacé en permanence d'un coup d'Etat, le président doit aussi tenir compte des revendications de la Centrale ouvrière, qui lui reproche sa politique d'austérité inspirée des directives du FMI. Pour tenter de calmer le jeu, le président Zuazo a annoncé en novembre dernier que les élections législatives prévues pour mai 1986 auraient lieu un an plus tôt.]

A B C D E F G